Plan Local d'Urbanisme Intercommunal











Communauté de Communes des 3 Forêts

Annexe : Diagnostic écologique

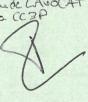
PA DE LA LA DE LA LA DE LA LA DE LA LA DELA LA

ARRIVÉE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15/05/2025

Tre Parie - Claude LAVOCAT Prici deute de la CC3P





1.7



Diagnostic écologique

Plan Local d'Ubanisme intercommunal Communauté de Communes des Trois Forêts

03/12/2021









Citation			Verdi, 2021, Diagnostic écologique, Plan Local d'Ubanisme intercommunal. Communauté de Communes des Trois Forêts. 241 pages.			
-	Гуре d'étude		Ac	tualisation d'une expertis	e écologique	
	Projet		Р	Plan Local d'Ubanisme intercommunal		
Ma	aître d'ouvrage		Communauté de Communes des Trois Forêts			
Verdi, re	sponsable du proje	et	Jean-Baptiste Poulet			
Version	Date	Rédigé par		Verifié par	Validé par	
V1	03/12/2021	L. Lepage A. Van Tichelen		Jean-Baptiste Poulet	Jean-Baptiste Poulet	

Fiche de synthèse – Expertise écologique				
	nunauté de Communes des Trois Forêts	Communes: Maranville, Laferté-sur-Aube, Bugnières, Aubepierre-sur-Aube, Coupray, Lavilleneuve-au-Roi, Bricon, Autreville-sur-la- Renne, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Châteauvillain, Leffonds, Richebourg, Cour-l'Évêque, Vaudrémont, Pont-la-Ville, Cirfontaines-en-Azois, Blessonville, Orges, Villiers-sur-Suize, Dinteville, Arc-en-Barrois, Aizanville		
Etude :	Diagnostic écologique	Conditions r	nétéorologiques :	
Date :	03/07/2021 04/07/2021	03/07/2021 Journée	04/07/2021 Journée	
Observateur :	L. LEPAGE - Verdi Conseil Nord de France	Ciel dégagé, vent nul, 17 à 25°C	Ciel couvert, vent faible, 15 à 20°C	
INVENTAIRES REALISES				
	X Flore	X Avifaune X	Odonates X Mammifè	
	X Habitats naturels	X Amphibiens X	Lépidoptères Chiroptère	
	<u> </u>	K Reptiles X	Orthoptères	
	Autre :		_	

SOMMAIRE

INVENTAIRES REALISES			
A. METHODOLOGIE D'ETUDE	8		
A.1. Phase de terrain	8		
A.1.1. Flore et habitats			
A.1.2. Faune	10		
A.2. Méthodologie de hiérarchisation des enjeux	15		
A.2.1. Définition des enjeux	15		
B. LOCALISATION DES SITES DE PROSPECTION	19		
C. DIAGNOSTIC DU PAYSAGE ECOLOGIQUE	21		
C.1.1. Les ZNIEFF	21		
C.1.2. Les ZICO	27		
C.2. Les zonages réglementaires			
C.2.1. Les APPB			
C.2.2. Les Parcs nationaux	32		
C.3. Les sites gérés			
C.3.1. Les Terrains du Conservatoire d'espaces naturels	34		
C.4. Le réseau Natura 2000	36		
C.5. Les continuités écologiques	41		
C.5.1. Trame verte et bleue	41		
C.6. Les Zones à dominante humide	45		
D. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE	47		
D.1. Site n°1 : commune de Laferté-sur-Aube	47		
D.1.1. Avifaune			
D.1.2. Insectes			
D.1.3. Enjeux identifiés et pressentis	51		
D.2. Site n°2 : commune de Châteauvillain			
D.2.1. Avifaune			
D.2.3. Enjeux identifiés et pressentis			
D.3. Site n°3 : commune d'Orges			
D.3.2. Reptiles			
D.3.3. Insectes			
D.3.4. Autres groupes taxonomiques			
D.3.5. Enjeux identifiés et pressentis	66		

D.4. Site n°4: commune d'Orges	68
D.4.1. Avifaune	69
D.4.2. Reptiles	70
D.4.3. Insectes	70
D.4.4. Enjeux identifiés et pressentis	71
D.5. Site n°5 : commune de Pont-la-Ville	73
D.5.1. Avifaune	74
D.5.2. Insectes	76
D.5.3. Enjeux identifiés et pressentis	77
D.6. Site n°6 : commune d'Aizanville	79
D.6.1. Avifaune	80
D.6.2. Reptiles	82
D.6.3. Insectes	83
D.6.4. Autres groupes taxonomiques	85
D.6.5. Enjeux identifiés et pressentis	86
D.7. Site n°7 : commune de Cirfontaines-en-Azois	88
D.7.1. Avifaune	
D.7.2. Insectes	
D.7.3. Autres groupes taxonomiques	91
D.7.4. Enjeux identifiés et pressentis	92
D.8. Site n°8 : commune de Vaudrémont	
D.8.1. Avifaune	
D.8.2. Insectes	
D.8.3. Autres groupes taxonomiques	
D.8.4. Enjeux identifiés et pressentis	98
D.9. Site n°9 : commune de Maranville	
D.9.1. Avifaune	
D.9.2. Insectes	
D.9.3. Autres groupes taxonomiques	
D.9.4. Enjeux identifiés et pressentis	104
D.10. Site n°10 : commune de Lavilleneuve-au-Roi	
D.10.2. Insectes	
D.10.2. Insectes D.10.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D. 10.3. Enjeux identilles et pressentis	109
D.11. Site n°11 : commune d'Autreville-sur-la-Renne D.11.1. Avifaune	
D.11.2. Insectes	
D.11.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D.12. Site n°12 : commune d'Autreville-sur-la-Renne	116
D.12.1. Avifaune	
D.12.2. Insectes	
D.12.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D.13. Site n°13 : commune d'Autreville-sur-la-Renne	121
D.13.1. Avifaune	
D.13.2. Insectes	124
D.13.3. Enjeux identifiés et pressentis.	

D.14. Site n°14 : commune de Bricon	127
D.14.1. Avifaune	128
D.14.2. Insectes	130
D.14.3. Autre groupe taxonomique	131
D.14.4. Enjeux identifiés et pressentis	132
D.15. Sites n°15 et 16 : commune de Blessonville	13/
D.15.1. Avifaune	
D.15.2. Insectes	
D.15.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D 40 011 - 247	444
D.16. Site n°17 : commune de Richebourg	
D.16.1. Avifaune	
D.16.2. Insectes	
D.16.3. Enjeux identifiés et pressentis	145
D.17. Site n°18 : commune de Châteauvillain	
D.17.1. Avifaune	_
D.17.2. Insectes	
D.17.3. Autres groupes taxonomiques	
D.17.4. Enjeux identifiés et pressentis	152
D.18. Site n°19 : commune de Châteauvillain	153
D.18.1. Avifaune	154
D.18.2. Amphibiens	156
D.18.3. Insectes	
D.18.4. Enjeux identifiés et pressentis	158
D.19. Site n°20 : commune de Châteauvillain	160
D.19.1. Avifaune	
D.19.2. Insectes	
D.19.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D.20. Site n° 21 : commune de Châteauvillain	165
D.20.1. Avifaune	
D.20.2. Insectes	
D.20.3. Enjeux identifiés et pressentis	
B.20.0. Enjeux identines et pressentis	100
D.21. Site n° 22 : commune de Dinteville	
D.21.1. Avifaune	
D.21.2. Insectes	
D.21.3. Mammifères terrestres	
D.21.4. Enjeux identifiés et pressentis	1/4
D.22. Site n°23 : commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube	
D.22.1. Avifaune	
D.22.2. Insectes	
D.22.3. Enjeux identifiés et pressentis	180
D.23. Site n°24 : commune de Coupray	182
D.23.1. Avifaune	
D.23.2. Enjeux identifiés et pressentis	185
D.24. Sites n°25 et 27 : commune d'Aubepierre-sur-Aube	187
D.24.1. Avifaune	
D.24.2. Enjeux identifiés et pressentis	

D.25. Site n°26 : commune d'Aubepierre-sur-Aube	193
D.25.1. Avifaune	194
D.25.2. Enjeux identifiés et pressentis	196
D.26. Sites n°28 et 29 : commune de Cour-l'Évêque	198
D.26.1. Avifaune	
D.26.2. Enjeux identifiés et pressentis	201
D.27. Site n°30 : commune d'Arc-en-Barrois	203
D.27.1. Avifaune	204
D.27.2. Enjeux identifiés et pressentis	206
D.28. Site n°31 : commune d'Arc-en-Barrois	208
D.28.1. Avifaune	209
D.28.2. Enjeux identifiés et pressentis	211
D.29. Site n°32 : commune de Bugnières	
D.29.1. Avifaune	
D.29.2. Enjeux identifiés et pressentis	214
D 00 011 000	040
D.30. Site n°33 : commune de Leffonds	
D.30.1. Avifaune	
D.30.2. Insectes	
D.30.3. Enjeux identifiés et pressentis	221
D.31. Site n°34 : commune de Leffonds	223
D.31.1. Avifaune	
D.31.2. Insectes	
D.31.3. Enjeux identifiés et pressentis	
D.31.3. Enjeux identines et pressentis	221
D.32. Site n°35 : commune de Villiers-sur-Suize	229
D.32.1. Avifaune	
D.32.2. Enjeux identifiés et pressentis	
E. SYNTHESE DES ENJEUX OBSERVES SUR LES SITES	222
L. STATILESE DES ENGLOX OBSERVES SON LES SITES	200
F. PROPOSITION DE MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE	
F.1.1. Créer des espaces végétalisés à valeur écologique	
F.1.2. Limiter les ruptures des continuités écologiques	
F.1.3. Installer des aménagements pour la faune locale	
F.1.4. Minimiser les impacts sur la biodiversité pendant le chantier	241
G. CONCLUSION	244
H. ANNEXES	245
H.1. Statuts de protection et légende des tableaux de données pour la faune	245

A. METHODOLOGIE D'ETUDE

Les investigations de terrain sont réalisées selon la méthodologie suivante :

- > Synthétiser les données bibliographiques disponibles (études, personnes ou structures ressources...);
- Appréhender la sensibilité générale du territoire dans ses composantes écologiques ;
- > Réaliser un diagnostic des enjeux faune flore, afin de les intégrer dans l'évaluation des impacts du projet.

A.1. PHASE DE TERRAIN

Parallèlement à la collecte des données bibliographiques, une campagne d'investigation saisonnières est réalisée afin d'appréhender la sensibilité écologique de la zone d'étude.

L'objectif étant de parcourir le site d'étude à pied en appliquant des méthodologies d'inventaires adaptées aux différents taxons étudiés. Le parcours est choisi pour permettre de couvrir tous les milieux occupant le site.

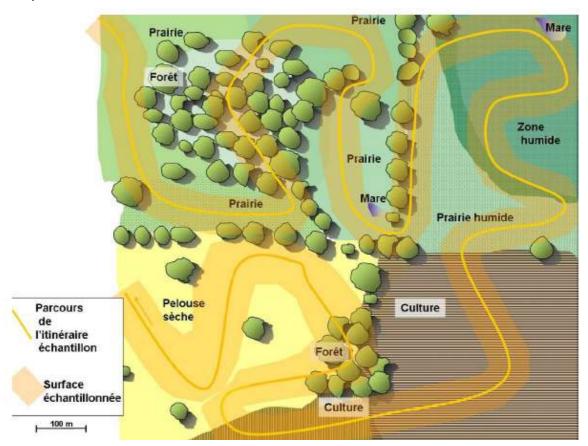


Illustration 1. Exemple d'itinéraire d'échantillon - Source: Guide méthodologique "L'Indicateur de Qualité Ecologique (IQE) et l'Indicateur de Potentialité Ecologique (IPE)" MNHN

La description des milieux naturels est concentrée sur :

- > L'observation fortuite de plantes ;
- > La cartographie des habitats selon la typologie EUNIS, en fonction des orthophotographies et des photos prises lors de la campagne de terrain par l'écologue ;
- L'analyse des cortèges faunistiques susceptibles d'être impactés par la nature du projet ainsi qu'une localisation des espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces protégées et/ou patrimoniales.

Lors des investigations de terrain une attention particulière est portée aux taxons remarquables, communautaires, protégés et patrimoniaux.

Sont considérés comme remarquables, les habitats ou les taxons :

-bénéficiant d'une protection légale au niveau international, national ou régional.

FT

- dont l'indice de menace régional est égal à VU (Vulnérable) EN (en danger) ou CR (en danger critique d'extinction) ou CR* (présumé éteint).

Sont considérés comme d'intérêts communautaires, les habitats ou les taxons :

- inscrits en annexe I, II et IV de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou inscrits en annexe I de la directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Sont considérés comme **protégées**, les taxons :

- bénéficiant d'une protection légale au niveau international (Convention de Berne, Convention de Bonn), national (liste révisée au 1er janvier 1999) ou régional.

Sont considérés comme patrimoniaux, les habitats ou les taxons :

- déterminants de ZNIEFF.

Ou

- dont l'indice de menace est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique d'extinction) ou CR* (présumé éteint).
- dont l'indice de rareté est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (présumés très rare) ou E? (présumés exceptionnel)

Les méthodologies d'inventaires liées aux différents groupes sont présentées dans les pages suivantes.

A.1.1. FLORE ET HABITATS

Des observations fortuites sont réalisées en ce qui concerne les espèces végétales. Des photos sont prises afin de permettre la cartographie des habitats sur Système d'Information Géographique (SIG).

La délimitation des habitats est réalisée sur fond orthophotographique et la typologie EUNIS est appliquée en fonction des observations de terrain et des photographies réalisées lors de celles-ci.

A.1.2. FAUNE

L'inventaire faunistique se focalise principalement sur les taxons comportant des espèces patrimoniales, pour chaque groupe étudié il s'agit alors de présenter :

- > la méthodologie utilisée pour effectuer l'inventaire (point d'écoute, ...),
- > la liste commentée des espèces observées et potentielles (famille, nom latin et commun) ainsi que leur statut de protection,
- la localisation et la description des territoires vitaux et couloirs de déplacement préférentiels de la faune patrimoniale. L'identification des sites de reproduction et des aires de repos des animaux est nécessaire pour les espèces protégées.
- > les statuts de rareté et de menace des espèces
- le degré de protection (locale, régionale, nationale, européenne) des espèces.

Au regard des résultats des inventaires faunistiques et des données du SRCE Trame verte et bleue, le fonctionnement écologique du périmètre étudié sera décrit.

Nous ciblons les inventaires sur les taxons présentant des espèces patrimoniales, à savoir Oiseaux, Mammifères, Amphibiens, Reptiles et Insectes (odonates, rhopalocères et orthoptères).

La méthode consiste à identifier et localiser les espèces en parcourant chaque type d'habitat présent sur la zone d'étude. Le recensement est basé sur l'observation directe. L'avifaune est déterminée par points d'écoute (type IPA). Des captures sont réalisées en particulier pour l'entomofaune. La méthodologie détaillée est présentée ci-dessous.

A.1.2.1. Avifaune

La méthode adoptée aura pour objectif de caractériser les cortèges avifaunistiques en précisant l'abondance des espèces présentes et de hiérarchiser les habitats en considérant l'indicateur oiseaux comme représentatif de l'intérêt des milieux. L'étude de l'avifaune fournit des renseignements sur la richesse de l'écosystème et la structure du paysage.

L'étude est réalisée de manière ponctuelle en se basant sur un passage en période favorable à la détection de ce groupe, en période de reproduction dans le cas présent.

Pour les espèces nicheuses nous utilisons la méthode des IPA (points d'écoute), afin de définir avec précision les cortèges et d'apprécier la richesse des peuplements d'oiseaux. Ces IPA sont réalisés sur des zones homogènes (zones cultivées, prairies, lisières, ...). Vu la taille réduite des sites inventoriés, un seul point d'écoute a été réalisé pour chacune des parcelles concernées. Sur chaque point, l'observateur reste immobile et note pendant 20 minutes ses observations visuelles ou auditives.

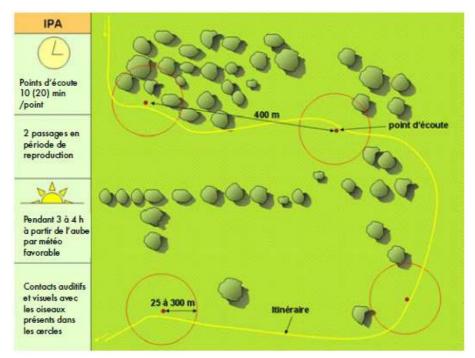


Illustration 2. Exemple de plan d'échantillon IPA. Source : Guide des méthodes de diagnostic écologiques des milieux naturels – MNHN

Le statut de chaque espèce est notée : nicheur / de passage.

Au-delà de la protection d'espèces, assez large pour les oiseaux, nous nous attachons à identifier les plus sensibles et les plus remarquables.

Les inventaires de terrain sont réalisés du lever du jour jusqu'à 10h-11h environ ou en fin de journée/début de nuit si nécessaire, pour l'étude des rapaces nocturnes notamment. Les relevés sont effectués dans des conditions météorologiques favorables (vents faibles et sans précipitation).

A.1.2.2. Mammalofaune terrestre

Pour les grands mammifères, les recherches de terrain permettent de dresser une liste partielle des mammifères utilisant le site à partir d'observations directes et du relevé d'indices de présence. Il s'agit en particulier :

- > d'empreintes, spécialement dans les zones boueuses, les chemins, le sable et la neige ;
- de coulées, ou de passages préférentiels ;
- de reliefs de repas ;
- > de terriers (Renard Vulpes vulpes, Blaireau Meles meles) ou de nids ;
- des marques territoriales comme les grattis des lapins Oryctola¬gus cuniculus, ou les frottis sur les écorces d'arbres des chevreuils Capreolus capreolus;
- de signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

La recherche d'indices de présence est effectuée lors du passage ponctuel de l'écologue sur le site.

A.1.2.3. Reptiles

Cet inventaire est basé sur les observations à vue et la recherche des individus sur les milieux favorables.

Les habitats favorables aux différentes espèces patrimoniales observées font l'objet d'une description et d'une illustration. En découle une délimitation des territoires vitaux (zone de dépendance écologique) des espèces patrimoniales répertoriées sur le site. Ces zones sont déterminées à partir des caractéristiques intrinsèques à chaque espèce et de ses exigences écologiques.

Les reptiles sont recensés pendant la période active qui s'étend de mars à juin. Les individus sont plus facilement observables en fin d'hiver-début de printemps en raison de la végétation réduite et des besoins thermiques importants en sortie d'hivernage.

Les journées froides, pluvieuses ou de grand vent sont évitées. Une météo variable ou nuageuse est préférée à une journée chaude et ensoleillée.

A.1.2.4. Amphibiens

Tous les milieux aquatiques favorables à la présence des amphibiens sont échantillonnés. Pour les petits sites la totalité des surfaces est visitée. Pour les grands sites un échantillonnage des différents milieux est défini.

Tous les milieux aquatiques favorables à la présence des amphibiens sont échantillonnés. Pour les petits sites la totalité des surfaces est visitée. Pour les grands sites un échantillonnage des différents milieux est défini.

Cet inventaire est complété par une recherche des pontes.

A.1.2.5. Entomofaune

Les groupes d'insectes recherchés sont ciblés sur les lépidoptères rhopalocères, les odonates et les orthoptères.

Des efforts de recherche se feront sur les espèces appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats susceptibles de se trouver sur site et aussi sur les espèces dites patrimoniales et/ou rares.

Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques de captures, sont utilisées.

La période de prospection pour les invertébrés débute dès le début du printemps et peut s'étendre jusqu'à fin septembre en fonction des conditions météorologiques.

Les insectes sont actifs par temps ensoleillé ou faiblement nuageux, par vent faible à nul et à des températures relativement élevées.

Lépidoptères rhopalocères

Les rhopalocères sont de bons indicateurs de l'état écologique des milieux ouverts et de la diversité spécifique floristique.

La méthodologie se base sur le protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France). La méthode retenue dans tous les programmes de suivis de rhopalocères est donc le comptage par transects (Pollard et Yates, 1993).

Chaque transect se restreint à un seul type d'habitat. Si le transect correspond à une lisière, les deux milieux en contact seront décrits séparément. Du fait de cette contrainte d'homogénéité d'habitat, les transects sont de longueur réduite, comprise en 50 et 400 m.

A l'intérieur de chaque site, l'observateur définit librement 5 à 15 petits transects (ou parcours) d'une longueur telle qu'il faille environ 10 minutes pour compter les papillons.

Les individus sont capturés avec un filet à papillon pour les espèces non identifiables en vol. Cet inventaire est complété par une recherche active des chenilles dans la végétation.

Les odonates

Les odonates sont des bio-indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. La méthodologie d'inventaire est adaptée selon les protocoles STELI (Suivi Temporel des Libellules) et RhoMeO.

Pour décrire la richesse totale de la zone humide, il est nécessaire d'échantillonner tous les types d'habitats disponibles pour les odonates. Des points sont définis à une distance de 500 mètres environ sur chaque habitat. L'observateur reste au minimum 30 minutes sur chaque site et inventorier tous les individus à vue ou par capture au filet.

Ce recensement est complété par la détection d'indices de reproduction sur les sites aquatiques (larves, exuvies...).

Les orthoptères

Les orthoptères sont essentiellement sensibles à la structure de la végétation (stratification de la végétation) mais pas à sa composition car ils sont presque tous polyphages. Ils permettent de caractériser la structure paysagère et la diversité des habitats.

L'inventaire est conduit sur les imagos, la méthode principale de recherche est basée sur la réalisation de relevés dans lesquels la liste des espèces contactées est étroitement associée à une analyse structurelle de la végétation.

Les relevés permettent de connaître la composition spécifique d'un peuplement d'Orthoptère (VOISIN, 1986). Ils sont effectués selon les techniques déjà largement utilisées par DREUX (1962, 1972), DURANTON & al. (1982), VOISIN (1979, 1980, 1986), et à quelques variantes près, par DEFAUT (1978) et LUQUET (1978).

Le choix des stations est réalisé selon leur homogénéité apparente. En pratique, une station doit être homogène quant à la structure de sa végétation (c'est-à-dire qu'elle doit concerner un seul biotope à la fois) sur une surface minimale de l'ordre de 200 m².

En milieux ouverts:

L'observateur progresse lentement durant une durée minimale de l'ordre d'une demi-heure, et identifie tous les orthoptères qui y sont présents. La progression se fait ordinairement en spirale, de manière à éviter aux individus de déserter la station en les « ramenant » en son centre. Les captures sont effectuées avec un filet fauchoir.

En milieux fermés :

Des transects ou ILA (Indice Linéaire d'Abondance) sont matérialisés le long des lisières dans les secteurs où la méthode de la spirale (décrite ci-dessus) ne peut être appliquée. La récolte est effectuée à l'aide d'un parapluie japonais par battage de la végétation arbustive.

A.2. METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

A.2.1. DEFINITION DES ENJEUX

Plusieurs critères sont évalués afin de définir les enjeux de chaque habitat et de chaque espèce présents sur le site d'étude.

Une hiérarchisation de ces éléments est effectuée selon la « valeur écologique » de ces derniers. Les critères suivants sont pris en compte :

- > l'enjeu réglementaire qui prend en compte les différents statuts de protection réglementaire à l'échelle nationale et régionale ;
- l'enjeu patrimonial qui est déterminé pour chaque espèce à partir de sa rareté et de sa menace à l'échelle régionale et nationale (ou européenne si le taxon concerné n'a pas été évalué au niveau national);
- l'enjeu local de conservation qui prend en compte l'état de conservation des populations et des milieux au niveau local et sur le site étudié (statut sur le site, effectif, répartition, importance, valence écologique, aire d'évaluation spécifique, qualité des habitats et des sites de reproduction sur le site et à proximité direct, corridors écologiques, perméabilité, résilience...).

La définition d'un enjeu de conservation indépendant pour chacun des habitats et chacune des espèces (étape 1) permet par la suite de hiérarchiser les enjeux de manière globale. En effet, les niveaux d'enjeu des habitats et des espèces sont ensuite compilés afin de répartir spatialement les enjeux par habitats (étape 2).

Les grilles de définition des enjeux sont présentées en page suivante.

Etape 1 : Analyse des enjeux propres :

A chacun des habitats

C	Fahalla	Echelle Statut		Enjeu						
Groupe	Echelle	Statut	Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible		
ø	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe I prioritaire Bon état	Annexe I non prioritaire Mauvais état	Annexe I Bon état		Annexe I Mauvais état			
Habitats		Liste rouge régionale	RE	CR - EN	VU	NT	L	C		
E E	Régionale	Rareté régionale		E	RR	R - AR	PC - AC	C - TC		
		ZNIEFF				Oui				
zones	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe I prioritaire	Annexe I Bon état	Annexe I Mauvais état					
de		Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	L	С		
Habitats hun	Régionale	Rareté régionale		E	RR	R/AR	PC - AC	C - TC		
Haf		ZNIEFF ou sans statut			Bon état	Mauvais état				

<u>Légende :</u>

Liste rouge (degré de menace): RE = Eteint en métropole ou en région ; CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

Rareté: E = Exceptionnel; TR = Très rare; R = Rare; AR= Assez rare; PC = Peu commun; C = Commun; TC = Très commun

• A chacune des espèces de flore

Groupe	Echelle	Statut	Enjeu						
			Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très	
	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe II prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV			
	Nationale	Arrêté du 20 janvier 1982			Article 1				
ivationale	Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC		
Flore	Régionale	Arrêté interministériel régional (Pr)			Pr1				
		Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	L	С	
		Rareté régionale		E	RR	R - AR	PC - AC	C - TC	
		ZNIEFF				Oui			

<u>Légende :</u>

Liste rouge (degré de menace) : RE = Eteint en métropole ou en région ; CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; V

Rareté: E = Exceptionnel; TR = Très rare; R = Rare; AR= Assez rare; PC = Peu commun; C = Commun; TC = Très commun ZNIEFF: Oui = Espèce déterminante de ZNIEFF

• A chacune des espèces de faune :

0	E-L-II-	Obstact	Enjeu						
Groupe	Echelle	Statut	Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	
	Européenne	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009		Annexe I					
		Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1						
Jeurs	Nationala	Arrêté du 29 octobre 2009				Article	3 et 4		
Oiseaux nicheurs	Nationale	Plan national d'action		Oui					
seau		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC	
ő		Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	L	С	
	Régionale	Rareté régionale		Е	TR	R - AR	PC - AC	C - TC	
		ZNIEFF				Oui			
age	Européenne	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009				Annexe I			
ants		Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1						
eaux de passa et hivernants	Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009					Article 3 et 4		
Oiseaux de passage et hivernants		Plan national d'action			Oui				
Ιö̈́		Liste rouge France			RE	CR	EN	VU à LC	
	Régionale	Rareté régionale			Е	TR	R - AR	PC à TC	
	- 5	ZNIEFF					Oui		
	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (DH)	Annexe II Prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV	Annexe V		
		Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1						
Vertébrés	Nationale	Arrêté du 23 avril 2007 et du 19 novembre 2007				Article 2 et 3	3 et 4 NT LC LC PC - AC C - TC Article 3 et 4 EN VU à LC R - AR PC à TC Oui		
/en		Plan national d'action		Oui					
		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC	
	Régionale	Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	L		
	negionale	Rareté régionale		Е	TR	R - AR	PC - AC	C - TC	
		ZNIEFF				Oui			

0	F.b.U.	Obstat				Enjeu	:njeu		
Groupe Echelle	Ecnelle	Statut	Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	
	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (DH)	Annexe II Prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV	Annexe V		
		Liste rouge Européenne	RE	CR	EN	VU	NT	LC	
		Arrêté du 23 avril 2007 (Pn)			Article 2	Article 3			
Insectes	Nationale	Plan national d'action (PNA)		Oui					
Inse	<u> </u>	Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC	
		Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC		
	Régionale	Rareté régionale		Е	TR	R - AR	PC - AC	C - TC	
		ZNIEFF				Oui			

<u>Légende :</u>

Plan National d'Actions (PNA) : Oui = Espèce concernée par un PNA

Liste rouge (degré de menace) : RE = Eteint en métropole ou en région ; <math>CR = En danger critique ; EN = En danger ; <math>VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

 $\textit{Raret\'e}: \textit{E} = \textit{Exceptionnel} \; ; \textit{TR} = \textit{Tr\`es rare} \; ; \textit{R} = \textit{Rare} \; ; \textit{AR} = \textit{Assez rare} \; ; \textit{PC} = \textit{Peu commun} \; ; \textit{C} = \textit{Commun} \; ; \textit{TC} = \textit{Tr\`es commun} \; ; \textit{TC} = \textit{Tr\'es commun} \; ; \textit{TC} = \textit{Tc\'es commun} \; ; \textit{TC} = \textit{T$

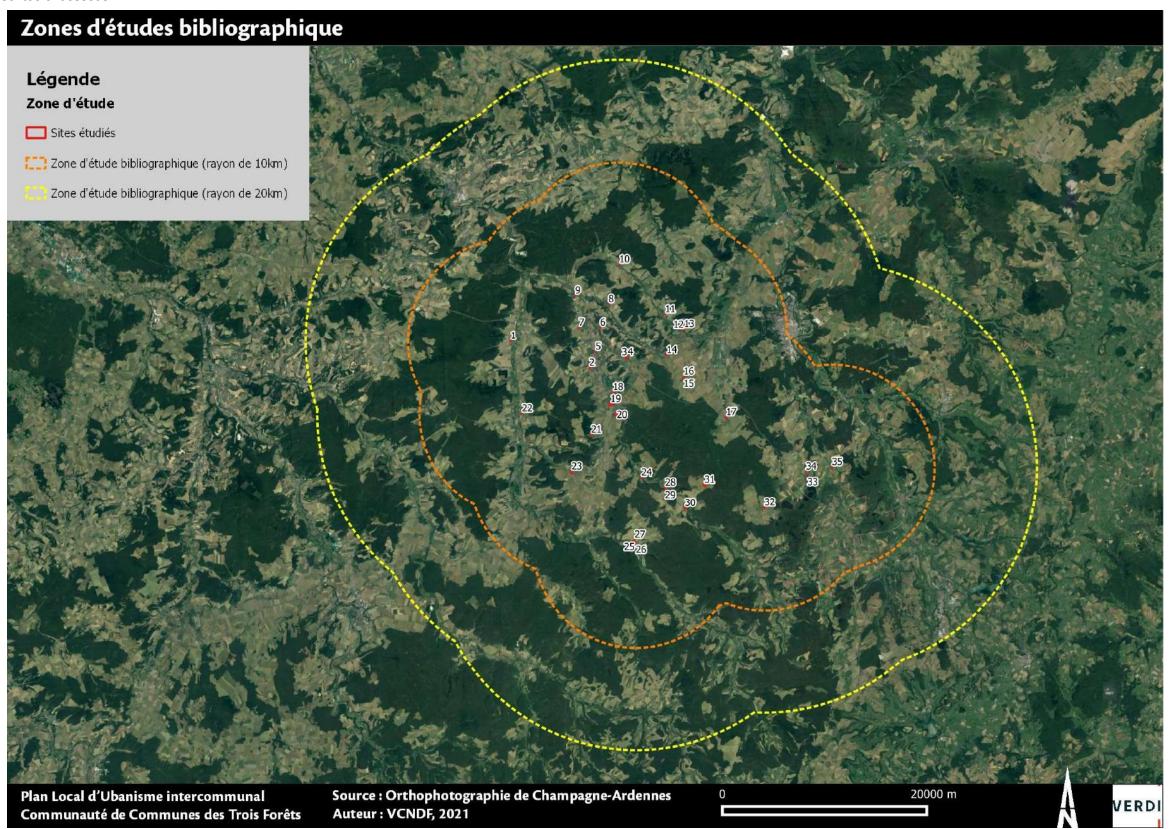
ZNIEFF: Oui = Espèce déterminante de ZNIEFF

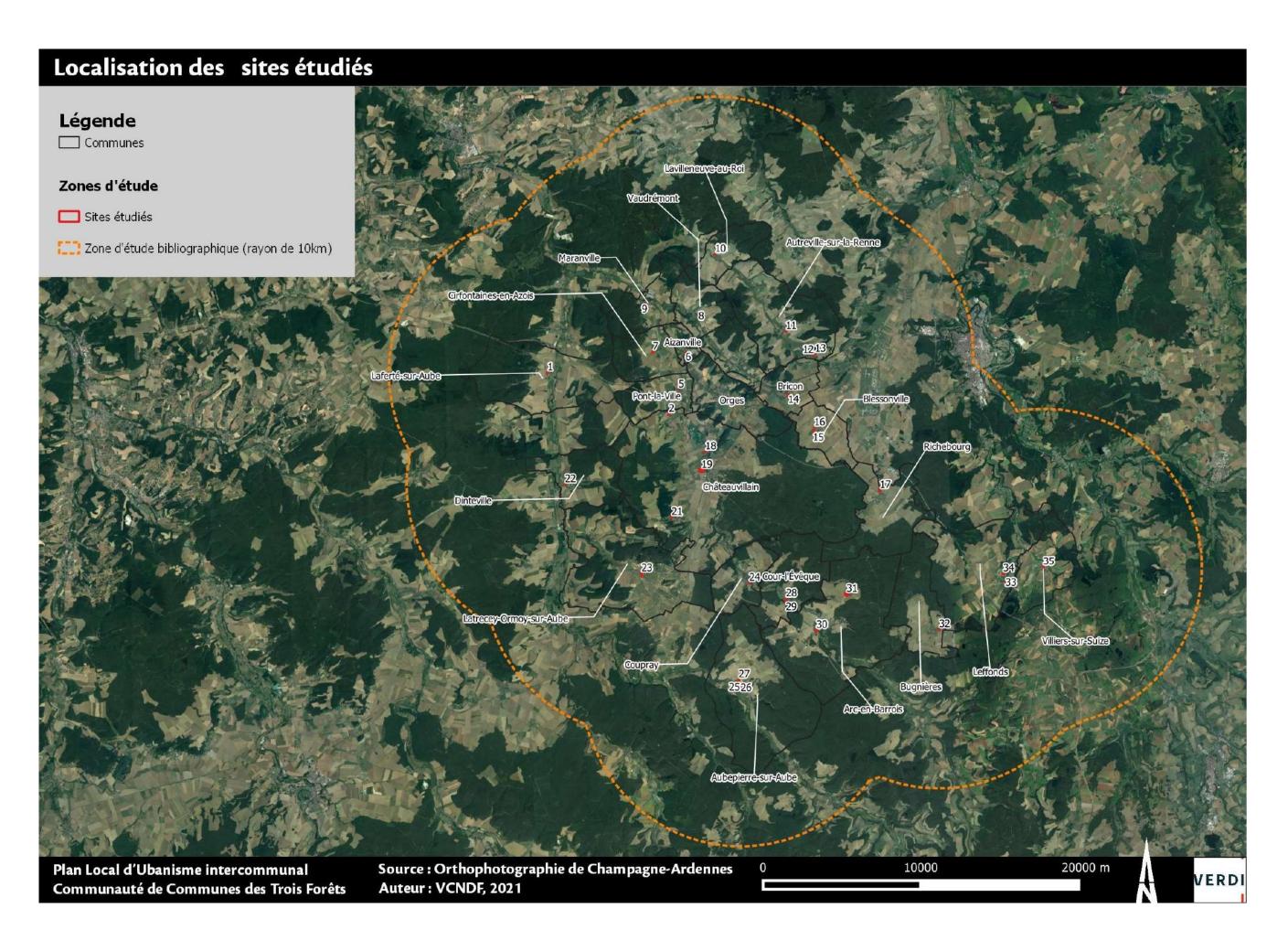
Etape 2 : Analyse du niveau final de l'enjeu de chacun des habitats (par la prise en compte du niveau d'enjeu de l'habitat concerné et des espèces exploitant l'habitat)

	Nom de l'habitat	Enjeu propres à l' <u>habitat</u>	Niveau d'enjeu le plus fort de l'espèce floristique présente au sein de l'habitat	Niveau d'enjeu le plus fort de l'espèce <u>faunistique</u> exploitant l'habitat	Enjeu final retenu pour l'habitat (niveau le plus fort)
Habitats de la	Habitat n°1				
zone d'étude	Habitat n°2				

B. LOCALISATION DES SITES DE PROSPECTION

Les sites inventoriés se situent dans la région Grand-Est, dans le département de Haute-Marne. Les sites sont présents sur les communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts. La répartition cartographique des sites inventoriés est présentée ci-dessous.





C. DIAGNOSTIC DU PAYSAGE ECOLOGIQUE

Tous les zonages présents dans la zone d'étude bibliographique (rayon de 10 km autour de la zone d'inventaire et 20 km pour le réseau Natura 2000) seront cités. Seuls les zonages qui sont intersectés par le périmètre d'inventaire (ou très proches) seront décrits avec précision dans le rapport, les liens internet pour consulter les fiches de description des autres zonages sont disponibles en annexe. Toutes les descriptions des zonages sont issues du site INPN du Museum National d'Histoire National, les données cartographiques proviennent des données régionales.

C.1.1. LES ZNIEFF

La Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Environnement pour la partie administrative, et le Service du Patrimoine Naturel / Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National d'Histoire naturelle, pour la partie scientifique, organisent et suivent le recensement des espèces animales et végétales au niveau national, et centralisent des inventaires régionaux.

L'inventaire des ZNIEFF est une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes – soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. A partir d'une méthodologie nationale élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et déclinée au niveau régional, un vaste travail de prospection de terrain a été lancé région par région.

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.

Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les données de l'inventaire ZNIEFF nous fournissent des éléments de connaissance et d'évaluation du patrimoine naturel mais ne constituent pas un outil de protection réglementaire.

La mise en place des ZNIEFF a été initiée en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan national réalisé en 1992 amène le MNHN à conclure à la nécessité de moderniser les ZNIEFF. Cette modernisation a été amorcée en 1995 dans trois régions test, puis lancée sur tout le territoire.

81 ZNIEFF de type I et 10 ZNIEFF de type II sont référencées par les données régionale dans la zone d'étude bibliographique.

Aucune n'intersecte les sites étudiés.

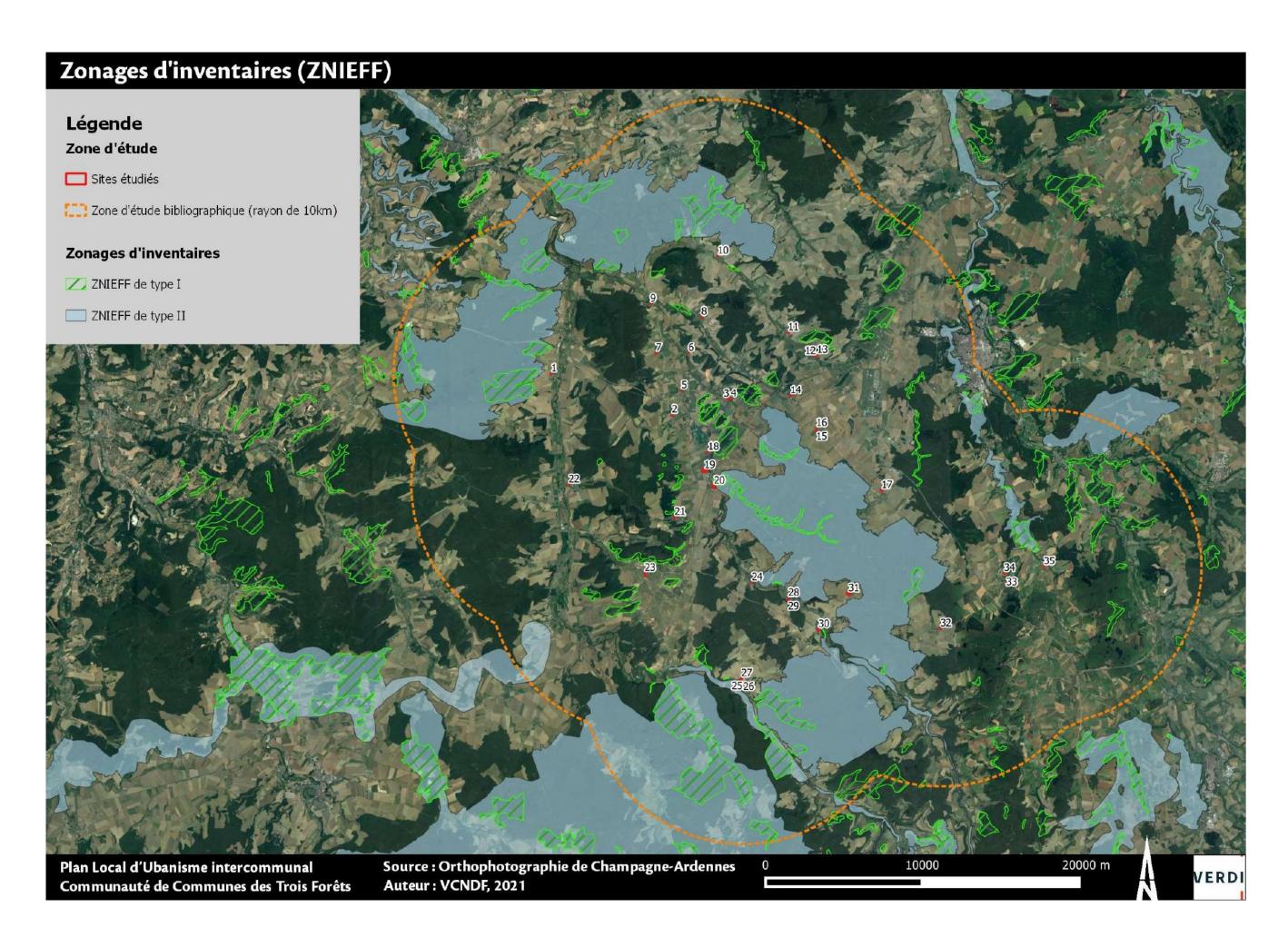
Code	Nom
	ZNIEFF de type I
210013053	Grotte de chevrancourt au nord de chaumont
210013050	Ancienne carriere de lamothe en blaisy
210015524	Marais tufeux des riots a saint loup sur aujon
210008908	Bois, marais et cascades d'etuf à rouvres-sur-aube
260012283	Vallon de la combe lambert
210000630	Pelouses d'arconville et d'urville (zone eclatee)
210000117	Clairieres en foret d'arc-en-barrois
210009886	Pelouse de chaumont a dinteville
210014793	Le marais de vaudremont
210008959	Talus forestier dans le bois de dancevoir le bas
210008926	Vallon boise de pecheux à foulain
210008947	Combe du val jacquet dans la forêt domaniale de clairvaux
210000650	Bois de la combe veutet à l'est de marnay-sur-marne
210000149	Bois de la combe aux vaux et des trois cents arpents a dancevoir
210015536	Ancienne carriere de la roche à aubepierre-sur-aube
210020086	Prairies, bois et pelouses de la peute fosse au sud-est d'euffigneix
210015532	Marais tufeux de vauclair a giey-sur-aujon
260015015	Vallee de l'aubette de lignerolles a gurgy-la-ville, marais de la gorgeotte et combe au bonhomme
210009526	Pelouses de la cote des patis à euffigneix et villiers-le-sec
210000105	Pelouse de la cote a crenay
210008962	Bois de la cote aux auges et des vaux jean à bayel
210009872	Bois et pelouses de l'echelette à l'ouest de laferte-sur-aube
210008932	Pelouses du moulin à vent a baroville
210013056	Fort de saint-menge ou ligniville a lannes
210000627	Marais et bois de la combe de vauguefroi (forets d'arc et chateauvillain)
210000120	Bois de la voivre à marault
210009887	Marais de la combe aux bussieres au nord-ouest de lanques-sur-rognon
210008955	Coteau chambion dans le bois de la rieppe a rolampont
210014788	Le bois du petit val des caves a clairvaux

210008911 Coteau boise pres du calvaire a arc en barrois 210015550 Pelouses de la cote de vaulargeot, de la cote des vignes et du vau maignien a creancey 210020072 Vallons des ruisseaux du morin, des dhuits et de leurs affluents au nord de montheries 210000124 Pelouse et bois thermophile du coteau de l'aiguillon à chamarandes 210015525 Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat 210009871 Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres 210000995 Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol·lez-mondeville 210002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 21000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000026 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210009809 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et siaint-martin-sur-la-renne 210009801 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et siaint-martin-sur-la-renne 210009801 Prairies de la vallee de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 21000056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 21000010 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000550 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210000664 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	Code	Nom
210020072 Vallons des ruisseaux du morin, des dhuits et de leurs affluents au nord de montheries 210000124 Pelouse et bois thermophile du coteau de l'aiguillon à chamarandes 210015525 Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat 210009871 Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres 210008925 Vallon boise d'erelles à arbot 210020059 Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville 21002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 21000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210000678 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain	210008911	Coteau boise pres du calvaire a arc en barrois
Pelouse et bois thermophile du coteau de l'aiguillon à chamarandes 10015525 Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat 10009871 Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres 10008925 Vallon boise d'erelles à arbot 10020059 Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville 10002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 10002031 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 10008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 10013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 10000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 10020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 10000101 Pelouses des buttes d'orges 10000102 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 10000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 10008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 10008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 1000598 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 10000101 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 100015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 1000053 Marais de la combe vologne et de trafontaine 10000063 Marais de la combe vologne et de trafontaine 10000078 Marais du plongerot a rochetaillee 10000078 Marais de la combe vaugray 10020164 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210015550	
210015525 Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat 210009871 Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres 210008925 Vallon boise d'erelles à arbot 210020059 Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville 21002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000066 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 2100008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008980 Prairies de la vallee de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000100 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 21000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 21000078 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210020072	Vallons des ruisseaux du morin, des dhuits et de leurs affluents au nord de montheries
Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres Vallon boise d'erelles à arbot Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes Le val marnay dans la forêt de chateauvillain Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey Pelouses de la combe queneux a vauxbons Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne Vallon0101 Pelouses des buttes d'orges Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt Pelouses du plateau de la foret du corgebin Marais de la combe vologne et de trafontaine Marais de la combe vologne et de trafontaine Marais de la combe vologne et de trafontaine Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000124	Pelouse et bois thermophile du coteau de l'aiguillon à chamarandes
21002059 Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol·lez-mondeville 21002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210005513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210002056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000100 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210005547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 21000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210015525	Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat
Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville 21002023 Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000102 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 21000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210009871	Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres
Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes 210020231 Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 21000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 21000078 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain	210008925	Vallon boise d'erelles à arbot
Le val marnay dans la forêt de chateauvillain 210020231	210020059	Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville
210008951 Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon 210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210002023	Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes
210013046 Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey 210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210020231	Le val marnay dans la forêt de chateauvillain
210000106 Pelouses de la combe queneux a vauxbons 210020168 Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210008951	Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon
Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne 210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210013046	Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey
210000101 Pelouses des buttes d'orges 210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000106	Pelouses de la combe queneux a vauxbons
210000626 Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain) 210000108 Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210020168	Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne
Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures 210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000101	Pelouses des buttes d'orges
210008980 Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne 210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000626	Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain)
210008981 Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines 210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000108	Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures
210015513 Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube 210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210008980	Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne
210020056 Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt 210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210008981	Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines
210000110 Pelouse du plateau de la vendue a chaumont 210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210015513	Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube
210015547 Grande combe boisee de la foret du corgebin 210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210020056	Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt
210000653 Marais de la combe vologne et de trafontaine 210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000110	Pelouse du plateau de la vendue a chaumont
210002022 Marais du plongerot a rochetaillee 210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210015547	Grande combe boisee de la foret du corgebin
210000678 Marais de la combe vaugray 210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000653	Marais de la combe vologne et de trafontaine
210020164 Pinedes et pelouses du grun a orges 210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210002022	Marais du plongerot a rochetaillee
210015535 Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain 210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210000678	Marais de la combe vaugray
210020184 Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay	210020164	Pinedes et pelouses du grun a orges
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	210015535	Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain
210008975 Pelouse de la route de boudreville a dancevoir	210020184	Bois et pelouses du coteau de vaux entre condes et brethenay
Course do la route de boudroville à dansoron	210008975	Pelouse de la route de boudreville a dancevoir

Code	Nom
210013035	Coteaux en pelouse et bois de pissevin et d'avermont à bricon
210020239	Bois du val obot, de la cote aux enfants et des falaises à arconville
210008961	Bois et tufiere de val vaubrien a rolampont
210020073	Vallon de saint-bernard en foret de clairvaux
210008978	Coteau boise du calvaire dans le bois de barmont à rennepont
210020106	Vallee de la suize, combe emery et combe de la loge au nord de villiers-sur-suize
210015552	Pinedes et pelouses de la cote de la montagne à latrecey
210013032	Pre-bois, pelouses et bois du parc de chateauvillain
210020074	Vallons a niveole dans la foret de clairvaux au sud-ouest de champignol-lez-mondeville
210000104	Pelouses du mont, du mont remin et de l'oeillet à latrecey
210013047	Pelouses et bois clairs de saint-usage
210020188	Bois et pelouses de la butte de boulaumont à chateauvillain
210014789	Les friches de tinne fontaine à longchamp-sur-aujon
210020064	Vallons des ruisseaux du val darde, des riaux et de leurs affluents à marnay-sur-marne et foulain
210014794	Le bois de barrat a laferte-sur-aube et ville-sous-la-ferte
210000628	Foret thermophile et pelouses du val corbeau (forets d'arc et chateauvillain)
210000132	Prairies humides et marais de l'aube au sud d'aubepierre-sur-aube
210020049	Bois et pelouses du gru et du fays à valdelancourt et autreville-sur-la-renne
210008977	Pelouses et marais de la combe berthe et des cotes du gue a arbot
210020075	Site a chauves-souris au sud du hameau des fosses dans la foret de clairvaux
210000649	La haute vallee de la marne de marnay-sur-marne a foulain et poulangy
210015521	Marais tufeux du charmoy a bay-sur-aube
	ZNIEFF de type II
210020199	Coteaux et vallee de la suize entre chaumont et villiers-sur-suize
210015533	Haute vallee de l'aube et de ses affluents d'auberive a dancevoir
210020071	Massif forestier de clairvaux et des dhuits
210000625	Forets d'arc en barrois et chateauvillain
210020162	Vallee de la marne de chaumont a gourzon
260015003	Cuesta chatillonnaise de griselles a montigny-sur-aube
260015014	Montagne chatillonnaise et ses vallees

Code	Nom
210015530	Haute vallee de l'aujon de perrogney a arc en barrois (montrot)
210020019	Forêts, prairies et ruisseaux du val moiron entre foulain et biesles
210014795	Bois et pelouses des coteaux du landion et de champignol

 Tableau 1.
 Liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 10 km – Source : Verdi



C.1.2. LES ZICO

L'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux fut confié en 1990 par le Ministère de l'Environnement au bureau d'études Ecosphère et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Il s'agit de zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne. Ce sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères :

- importance mondiale;
- importance européenne ;
- importance au niveau de l'Union Européenne.

En France métropolitaine, il y a 285 ZICO dont 277 présentent une importance internationale : 107 sites atteignent le 1er critère, 111 le deuxième critère, 59 le 3ème critère et 8 sites sont d'importance nationale. Les ZICO représentent en moyenne 8,1% de la surface au sol en France.

1 ZICO est référencée par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique.

Le site n°1 est intersecté par la ZICO de « Barois et forêt de Clairvaux (00009) ».

	ZICO
00009	Barois et foret de clairvaux

Tableau 2. Liste des ZICO présentes dans un rayon de 10km - Source : Verdi

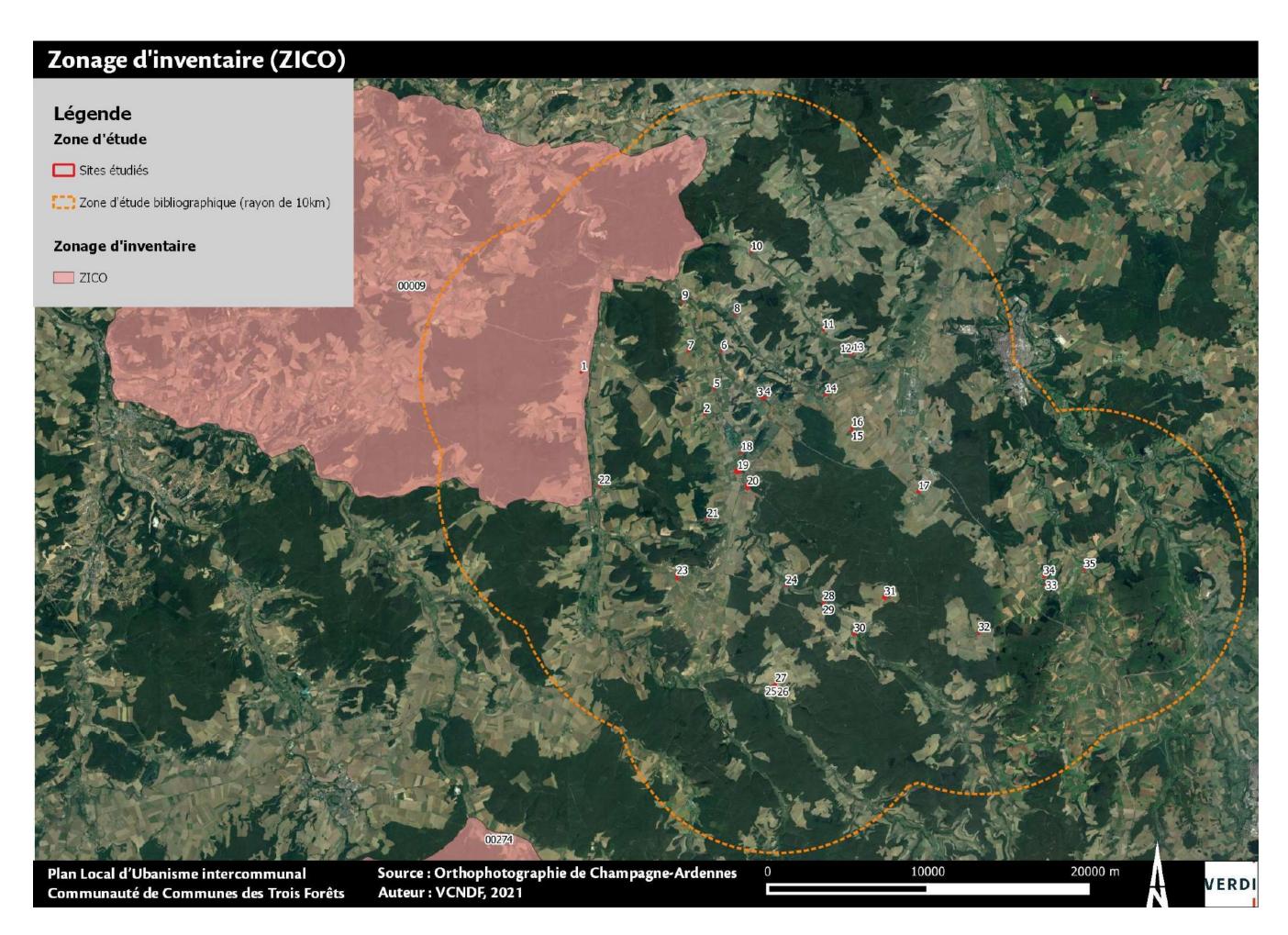
C.1.2.1. Description de la ZICO « Barois et foret de clairvaux (00009) »

Le territoire du site « Barrois et forêt de Clairvaux » a initialement été identifié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans le cadre de l'inventaire des secteurs abritant des espèces remarquables à l'échelle européenne (préfiguration du réseau Natura 2000 actuel).

La ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux » a été désignée en 1991 sur 66 500 ha (dont 90 % dans le département de l'Aube et 10% en Haute-Marne), au titre de la conservation de 15 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (l'Alouette Iulu, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Chouette de Tengmalm, l'Engoulevent d'Europe, la Gélinotte des bois, le Martin-pêcheur, l'Oedicnème criard, la Perdrix rouge, le Pic cendré, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, le Pigeon colombin et le Pouillot de Bonelli).

iste des 15 espèces du recueil d'informations de 1991 justifiant la création de la ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux »		
Alouette lulu	Œdicnème criard	
Bondrée apivore	Perdrix rouge	
Busard cendré	Pic cendré	
Busard Saint-Martin	Pic noir	
Chouette de Tengmalm	Pie-grièche écorcheur	
Engoulevent d'Europe	Pigeon colombin	
Gélinotte des bois	Pouillot de Bonelli	
Martin-pêcheur		

Un recensement sur la ZICO a été conduit en 2004 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne. Il a conduit à la définition du périmètre de l'actuelle ZPS et à la redéfinition des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZPS.



C.2. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

C.2.1. LES APPB

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 et la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces floristiques et/ou faunistiques, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu (et non aux espèces elles-mêmes relevant déjà d'une protection spécifique au titre de leur statut de protection) : pratique de l'escalade ou du vol libre pendant une période définie, écobuage, circulation des véhicules à moteur, travail du sol, plantations, etc.

L'arrêté peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation.

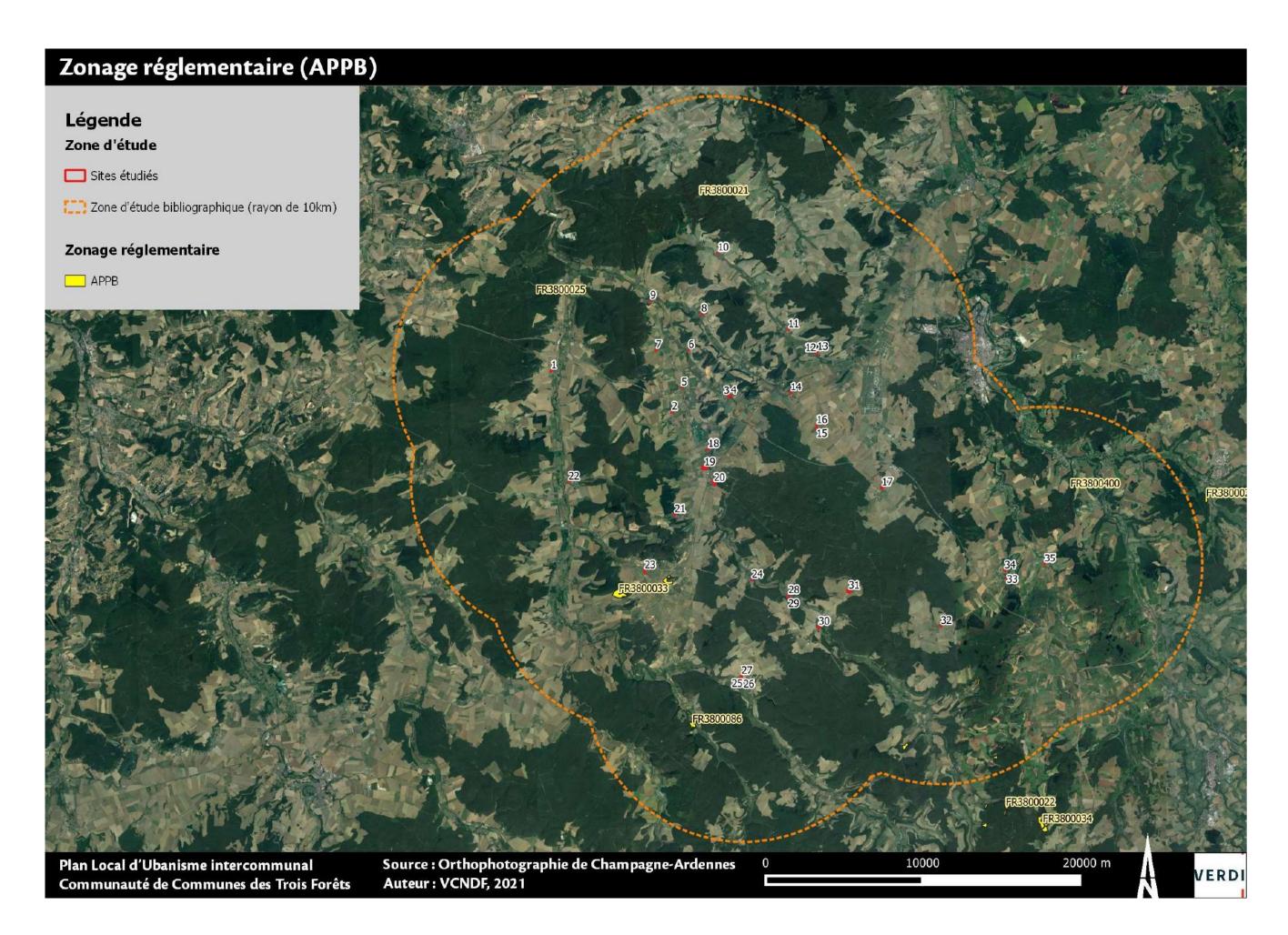
Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. En vertu des textes, seuls deux avis simples doivent être recueillis : celui de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et celui de la Chambre d'agriculture. L'avis de l'Office national des forêts est également recueilli si le territoire est soumis au régime forestier.

Des arrêtés modificatifs peuvent être pris pour adapter la protection à la modification de l'environnement comme l'apparition de nouvelles menaces ou l'évolution de l'intérêt biologique. Elle ne comporte toutefois pas, en elle-même, de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux.

6 APPB sont référencés par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique. Aucune n'intersecte les sites étudiés.

Code	Nom		
	АРРВ		
FR3800086	Marais De La Gorgeotte		
FR3800021	Biotopes A Ecrevisse A Pieds Blancs Sur Le Morin Et Ses Affluents A Colombey- Les-Deux-Eglises & Montheries		
FR3800025	Biotopes A Truite Fario (Ru De La Fontaine Saint Bernard) A Ville-Sous-La-Ferte		
FR3800033	Monts De Latrecey A Latrecey-Ormoy-Sur-Aube		
FR3800399	Biotopes A Truite Fario (Ruisseau Le Ribevaux) A Vignory		
FR3800400	Biotopes A Truite Fario (Ru Darde Et Ses Affluents) A Foulain & Marnay-Sur- Marne		

Tableau 3. Liste des APPB présents dans un rayon de 10 km – Source : Verdi



C.2.2. LES PARCS NATIONAUX

Les parcs nationaux de France sont des espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, dont le statut reconnu de « territoires d'exception » rayonne à l'international. Ils participent à ce titre à l'image et à l'identité de la France.

Un Parc national a la particularité d'être structuré en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection appelée « zone cœur » à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » où les communes sont partenaires du développement durable du parc.

En 2019, la France compte onze parcs nationaux : huit en métropole dont quatre en haute montagne, le parc national des Cévennes situé en moyenne montagne, le parc national de Port-Cros et le parc national des Calanques mi-terrestres, mi-marins ainsi que le parc national de forêts en plaine; et trois en outre-mer, en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe.

Un Parc National (et sonaire d'adhésion) est référencé par les données régionales au sein de la zone d'inventaire. Il s'agit du « Parc National des Forêts (FR3300011) ». Son périmètre d'adhesion intersecte de nombreux sites étudiés.

Code	Nom	
Parc National		
FR3300011	Forêts	

Tableau 4. Désignation du Parc National présent dans un rayon de 10 km - Source : Verdi

C.2.2.1. Parc National des Forêts (FR3300011)

Créé le 6 novembre 2019, le Parc National des Forêts s'étend sur les régions Grand-Est (département de la Haute-Marne), et Bourgogne-Franche-Comté (département de la Côte-d'Or). L'aire optimale d'adhésion est composée de 107 communes. 48 ont une partie de leur territoire en coeur de Parc national, 95 ont adhéré à la charte. La surface de l'aire d'adhésion s'élève à 199 828ha alors que la surface du cœur de parc est de 56 614ha dont la réserve intégrale de la Forêtdomaniale d'Arc-Châteauvillain.

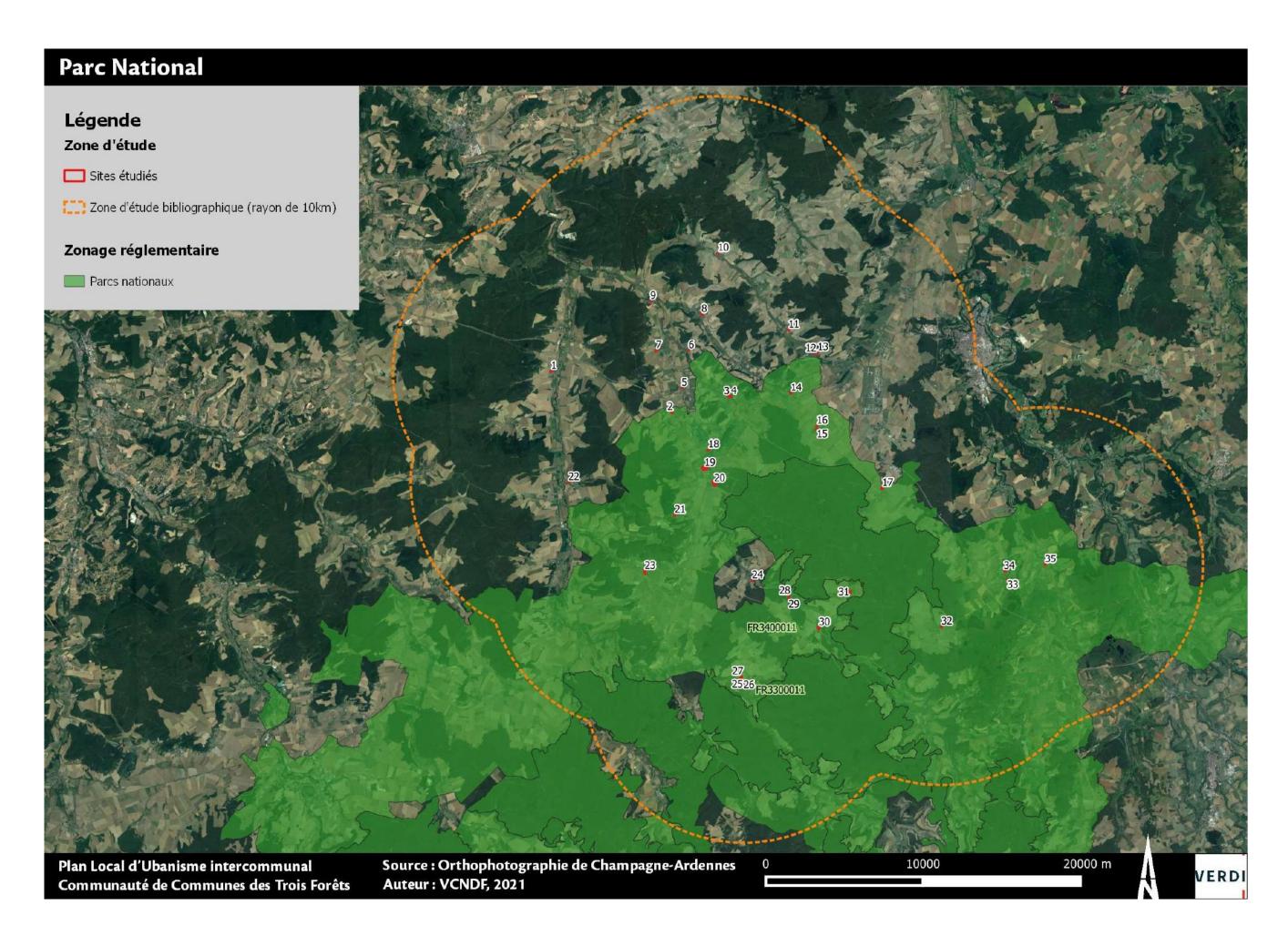
Les forêts, majoritairement feuillues, du onzième parc national français, sont représentatives des plateaux calcaires du quart nord-est de la France. Elles comptent jusqu'à plus de 15 essences d'arbres par hectare, le hêtre étant la plus courante.

Du fait de leur ancienneté et d'un boisement quasi-continu, ces forêts abritent de nombreux milieux naturels : marais tufeux, pelouses sèches, prairies. Si les populations de cerfs, chevreuils et sangliers sont très abondantes, on rencontre également des espèces remarquables comme le chat forestier ou la cigogne noire.

L'eau est très présente avec 694 km de cours d'eau, de nombreuses sources et zones humides.

Témoin privilégié des liens étroits entre l'Homme et la nature depuis le Néolithique, la forêt recèle et protège de nombreux vestiges archéologiques et conserve l'empreinte du travail des moines au Moyen Âge, de l'exploitation agricole, forestière, hydraulique ou métallurgique à différentes époques.

Le Parc national de forêts a pour ambition de concilier la préservation de ces patrimoines exceptionnels et le développement économique, social et culturel.



C.3. LES SITES GERES

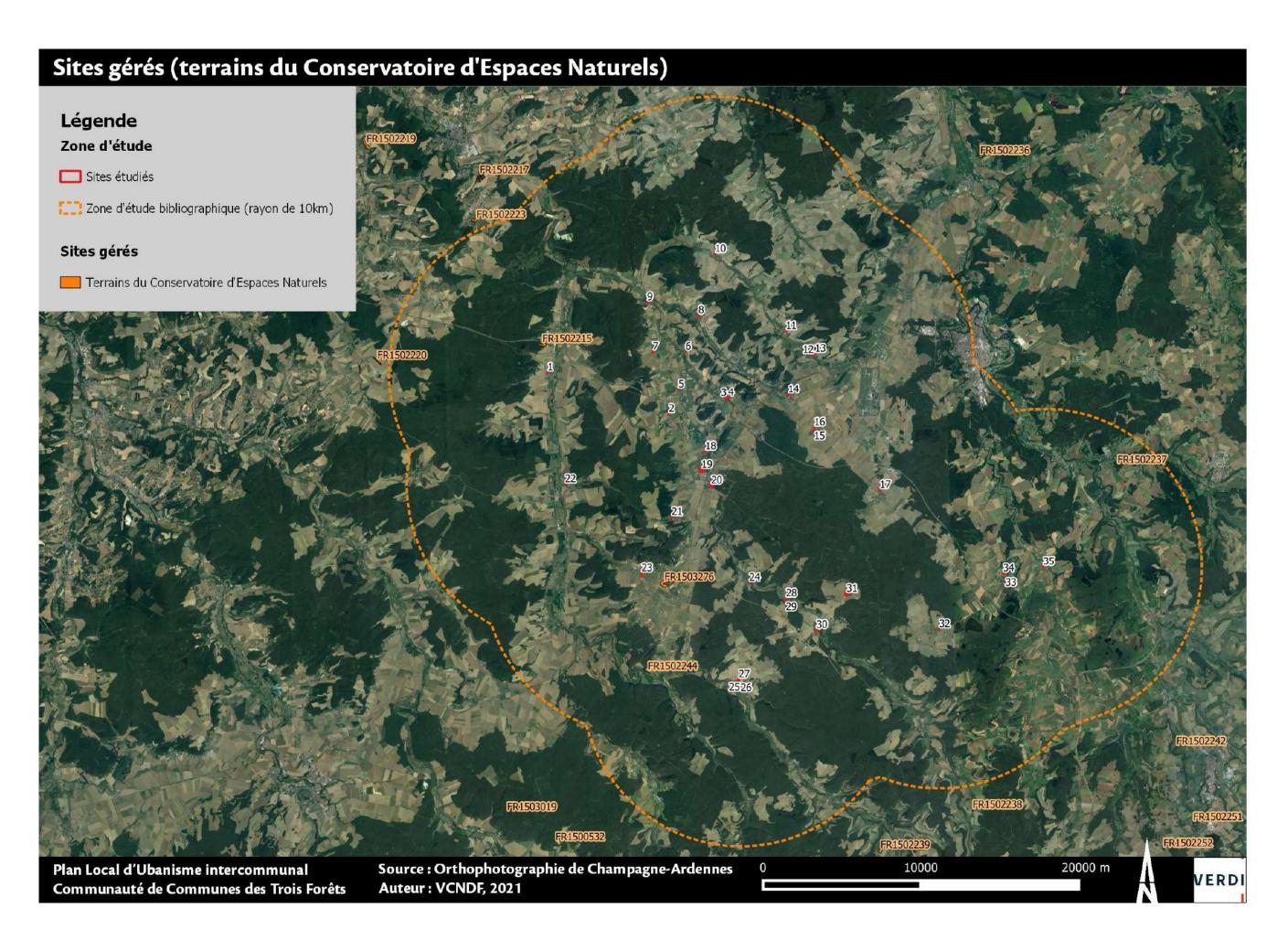
C.3.1. LES TERRAINS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardennes a pour objectif la protection et la valorisation de son patrimoine naturel régional. Il assure la préservation durable de plus de 4 326 hectares de marais, pelouses à orchidées, étangs, mares, forêts, habitats à chauves-souris répartis sur 242 sites. Il gère notamment 10 réserves naturelles nationales et régionales en Champagne-Ardenne.

4 terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels sont référencés par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique. Aucun n'intersecte les sites étudiés.

Code	Nom
	Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels
FR1502244	Pelouse De "Sur Roche" A Dancevoir
FR1502215	Pelouse De Barrat
FR1503276	Pelouse Du "Mont" A Latrecey
FR1502237	Pelouse De "La Combe Forgeot" A Louvieres

Tableau 5. Liste des terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels dans un rayon de 10km – Source : Verdi



C.4. LE RESEAU NATURA 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.

Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection. Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Ce programme « Nature 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, ...

La directive du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

3 ZPS et 23 ZSC sont référencées au sein de la zone d'étude bibliographique d'un rayon de 20 km. Plusieurs sites étudiés sont intersectés par le réseau Natura 2000. Ils seront identifiés lors de la présentation des sites étudiés.

Code	Nom
	zsc
FR2102002	Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon
FR2100250	Pelouse des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne
FR2100263	Pelouse de la côte de Chaumont à Brottes
FR2100264	Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay
FR2100265	Buxaie de Condes-Brethenay
FR2100275	Marais tourbeux du plateau de Langres (secteur Sud-Ouest)
FR2100277	Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord)
FR2100278	Tufi ^l re de Rolampont
FR2100293	Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois
FR2100318	Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt
FR2100325	Bois de la Côte à Nogent-en-Bassigny

Code	Nom
	ZSC
FR2100326	Bois de la Voivre à Marault
FR2100329	Vallon de Senance à Courcelles-en-Montagne et Noidant-le-Rocheux
FR2100337	Ouvrages militaires de la région de Langres
FR2100338	Fort de Dampierre ou Magalotti
FR2102003	Carrières souterraines de Chaumont-Choignes
FR2100249	Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey
FR2100292	Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir
FR2600959	Milieux forestiers du Chatillonais avec marais tufeux et sites à sabot de Vénus
FR2100251	Pelouses et forêts du Barséquanais
FR2100261	Pelouses submontagnardes du plateau de Langres
FR2600963	Marais tufeux du Châtillonnais
FR2100276	Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Sud-Est)
	ZPS
FR2112010	Barrois et forêt de Clairvaux
FR2112011	Bassigny
FR2612003	Massifs forestiers et vallées du châtillonnais

Tableau 6. Désignation des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km – Source : Verdi

C.4.1.1. Description de la ZSC « Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon (FR2102002) »

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) à chiroptères de la vallée de l'Aujon se situe au centre-ouest du département de la Haute-Marne, au sein de la grande région naturelle du Barrois. La ZSC s'inscrit dans un territoire très rural dévoué aux grandes cultures et à la forêt. L'élevage bovin, autrefois très répandu, y connaît une forte régression, accentuée depuis le début des années 2000. L'élevage ovin, également jadis ici bien développé, a, quant à lui, quasiment disparu.

Les boisements de feuillus, les prairies, les pelouses, les friches, les vergers, les plans d'eau et les villages, qui sont des habitats favorables aux chiroptères, occupent 29 % de la ZSC. Les grandes cultures et les boisements de résineux, défavorables aux chauves-souris, occupent respectivement 55 % et 16 % de la ZSC.

Les habitats naturels de la ZSC n'ont pas été étudiés dans le cadre du DOCOB. Néanmoins celle-ci abrite une grande variété d'habitats, dont certains (pelouses sèches, forêts, zones humides) sont d'intérêt européen, notamment au sein des 4 ZNIEFF de la ZSC.

<u>Qualité et importance</u>: C'est la présence d'une colonie de Grands Murins estimée à 2000 individus, initialement installée à Orges (combles de l'église) découverte en 2004, qui est à l'origine de la création de la ZSC. Il s'agit de la plus grande colonie de mise-bas de chauves-souris connue sur l'ex région Champagne-Ardenne ainsi que l'une des plus importantes du nord de la France.

La ZSC est composée du périmètre correspondant au rayon minimal de chasse du Grand Murin autour de l'église d'Orges. D'autres espèces d'intérêt européen sont connues sur le site : Barbastelle, Grand et Petit Rhinolophes, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Alouette Iulu, Pie-grièche écorcheur, Chabot, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure et Cuivré des marais.

C.4.1.2. Description de la ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux (FR2112010) »

Un recensement sur la ZICO a été conduit en 2004 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne. Il a conduit à la définition du périmètre de l'actuelle ZPS et à la redéfinition des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZPS.

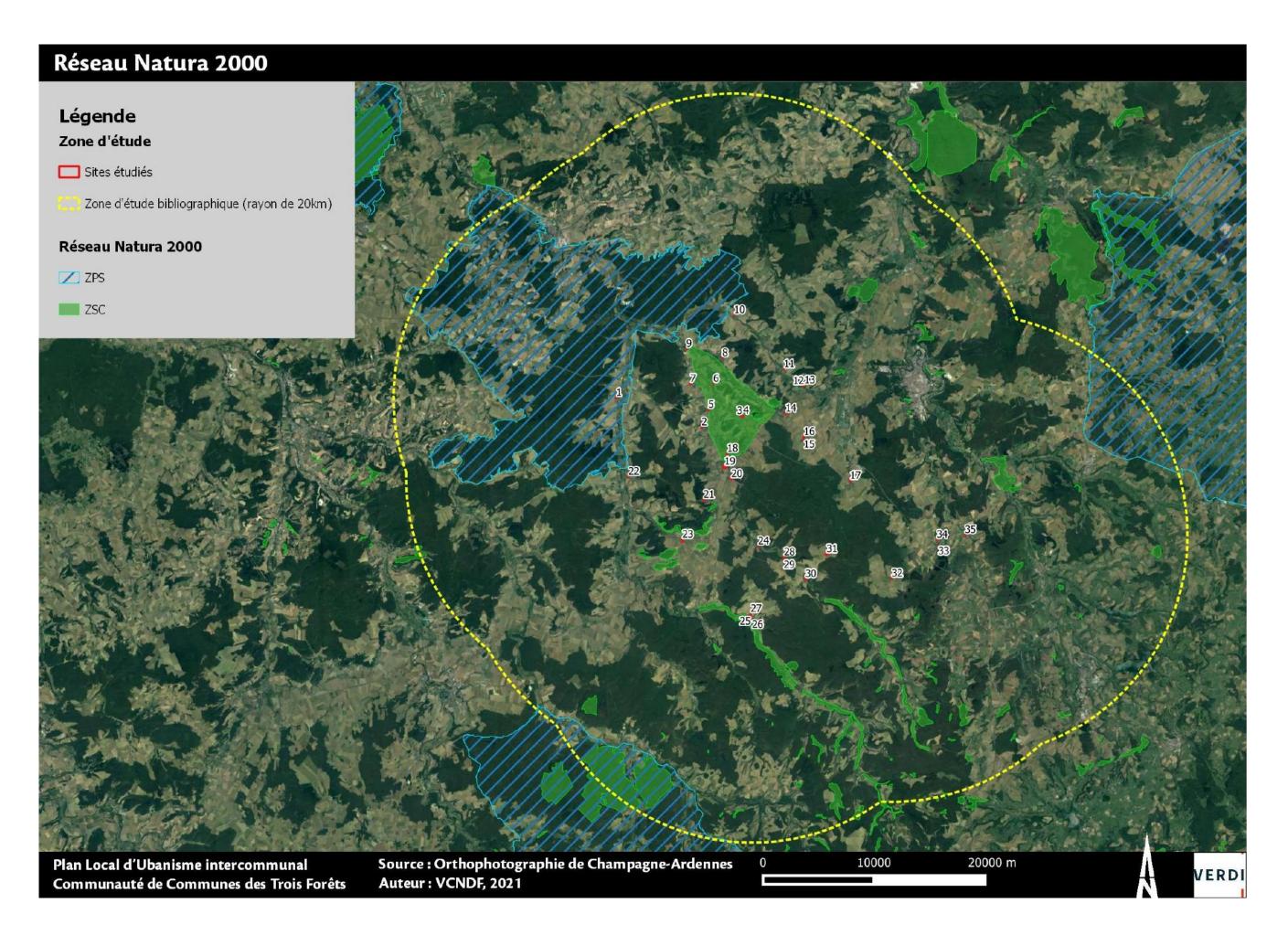
La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux » a été intégrée au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 8 mars 2006, au titre de la conservation de 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, à savoir : l'Alouette IuIu, le Busard Saint-Martin, la Chouette de Tengmalm, l'Engoulevent d'Europe, la Gélinotte des bois, le Martin pêcheur, l'Oedicnème criard, le Pic cendré, le Pic noir, le Pic mar, la Pie-grièche écorcheur, la Cigogne noire, le Milan royal, le Milan noir, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Blongios nain, la Marouette ponctuée, le Harle piette, le Chevalier Sylvain et l'Aigrette garzette.

Cette ZPS comprend 3 entités paysagères : un vaste plateau forestier avec la forêt de Clairvaux à l'ouest, une zone plus ouverte à faibles pentes dans le quart nord-ouest et les coteaux calcaires jurassiques viticoles parsemés de rivières au centre. Les chênaies mâtures, prairies pâturées et prairies de fauche représentent un très fort enjeu avifaunistique. La forêt héberge, entre autre, d'importantes populations de picidés (Pic cendré, Pic mar et Pic noir), ainsi que la Cigogne noire nicheuse.

<u>Vulnérabilité</u>: Pour les habitats forestiers, la principale menace porte sur le dérangement possible des sites en période de nidification de la cigogne noire, en particulier lorsque les nids ne sont pas localisés avec précision. Certaines prairies humides constituent des zones de nourrissage de la cigogne noire et ne doivent pas être drainées. La variété actuelle des usages agricoles du sol est favorable aux espèces de milieux ouverts et semi-ouverts. Il conviendra de s'assurer à l'avenir qu'une évolution rapide des pratiques ou des usages ne soit pas préjudiciable à certaines espèces. L'extension du vignoble envisagée dans le secteur pourra se faire en intégrant des aménagements spécifiques favorables aux oiseaux présents. Pour les milieux humides, la menace porte sur la diminution en surface des habitats faiblement représentés ici et qui hébergent des espèces comme le blongios ou la marouette ponctuée. Les cours d'eau qui hébergent le martin-pêcheur doivent faire l'objet d'une attention particulière pour préserver la qualité de leurs eaux et les berges vives où niche cet oiseau.

<u>Qualité et importance</u>: La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux » joue un rôle important pour la préservation des populations de la Cigogne noire et des Picidés notamment du Pic cendré. Le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm. Les habitats ouverts et semi-ouverts sont fréquentés par le Busard Saint-Martin, l'Oedicnème criard, le Pie-grièche écorcheur ou l'Alouette lulu.

La cartographie de la page suivante localise ces zonages.



C.5. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

C.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte est définie dans le cadre du grenelle de l'environnement comme un "outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales". Elle est complétée par une trame bleue formée des cours et plans d'eau. L'objectif de la Trame Verte et Bleue (TVB) est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

Concrètement, caractériser la trame verte et bleue consiste à identifier à la fois les noyaux et cœurs de biodiversité et les espaces que pourront emprunter la faune et la flore sauvage pour communiquer et échanger entre ces cœurs de nature.

Les objectifs assignés à la TVB sont définis dans le code de l'environnement depuis la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010.

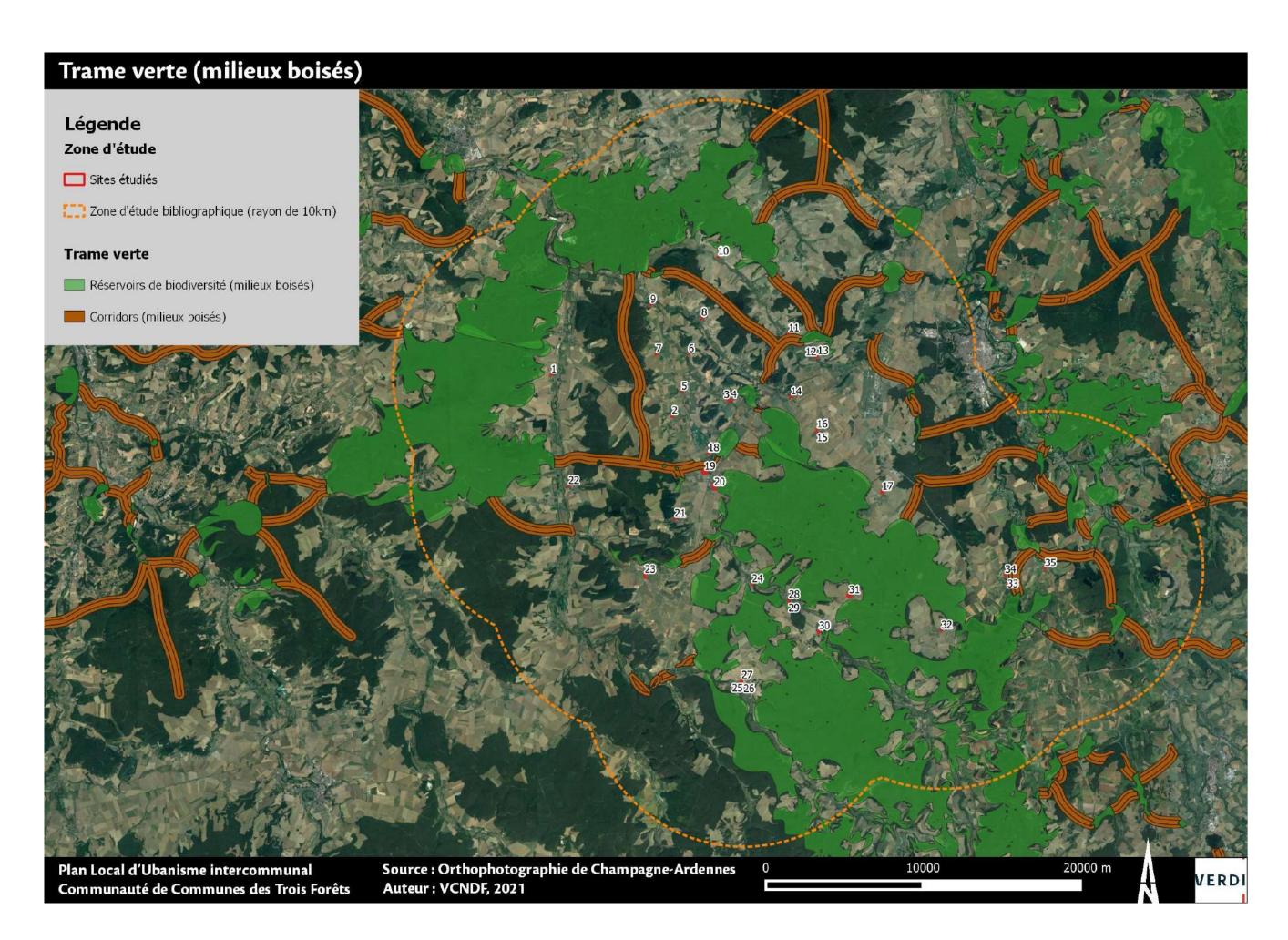
Les dispositions du code de l'environnement prévoient que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par les SRCE dont l'objectif principal est d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. La trame verte et bleue s'articule autour de plusieurs documents d'urbanisme (article R. 371-16), prenant eux même en compte les SRCE (article L. 371-3); obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des SCoT (article L. 122-1-12) et des PLU (article L. 123-1-9).

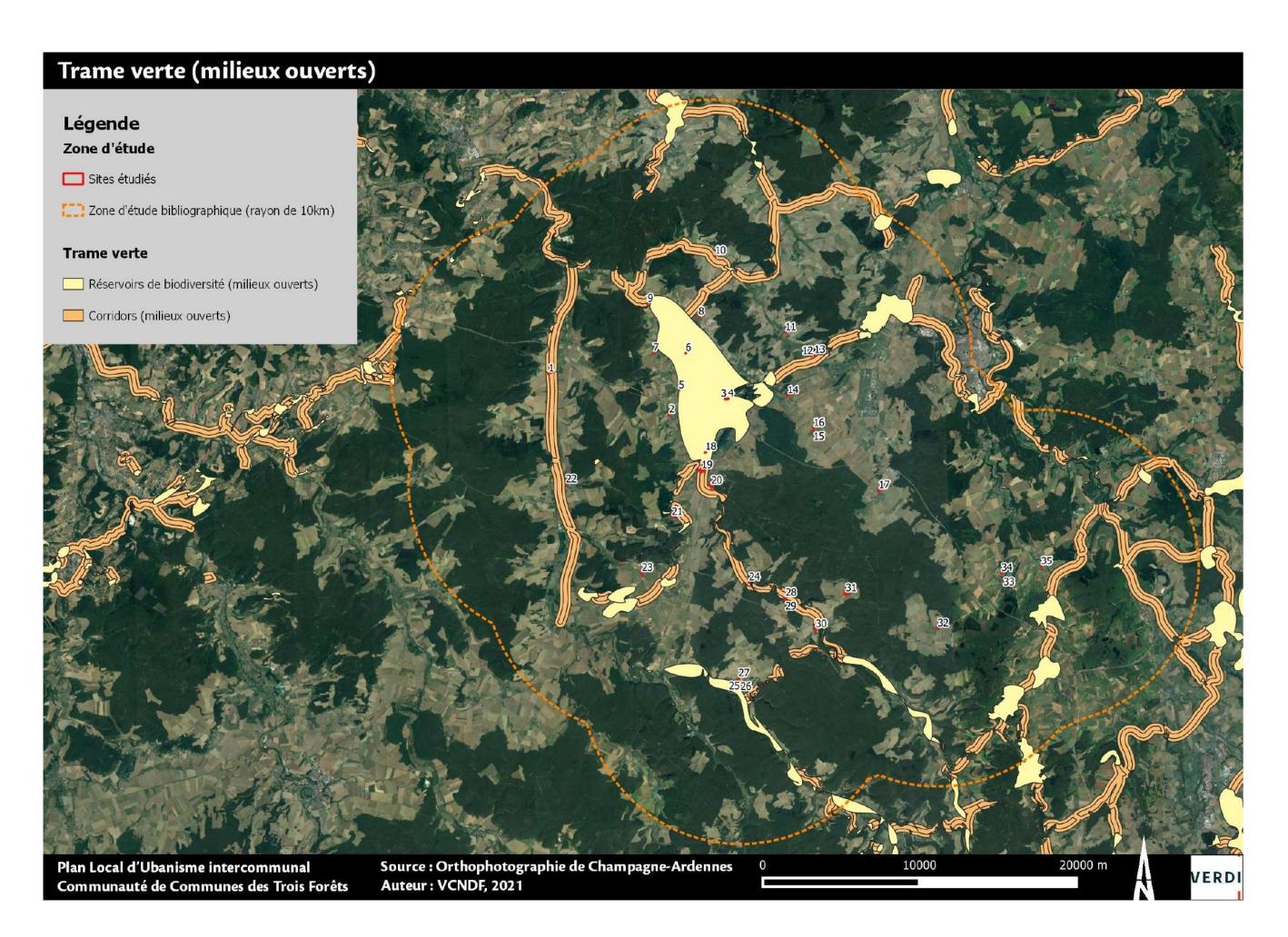
La mise en place de la TVB est dépendante du développement et de l'adoption du SRCE.

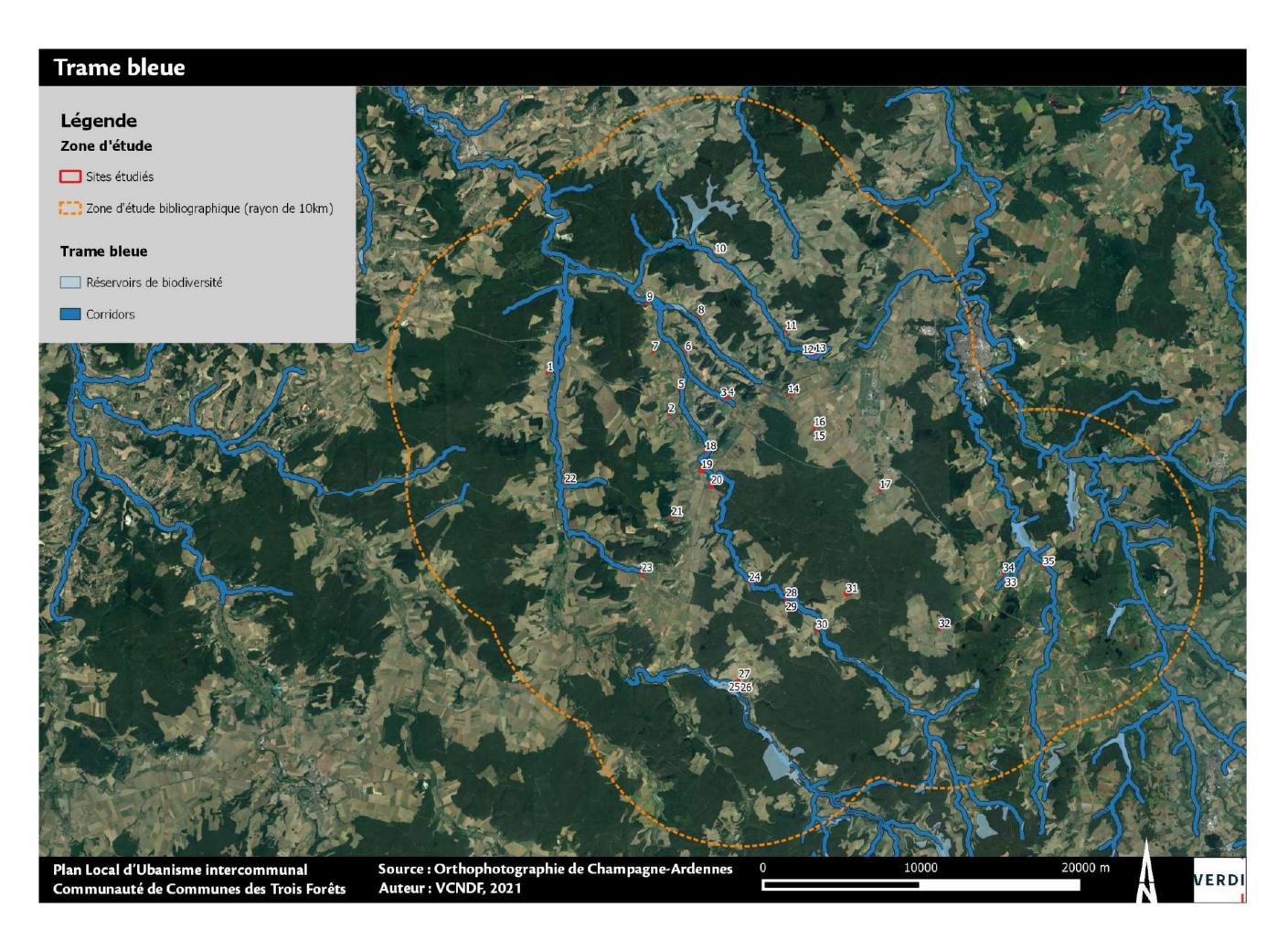
Au sein de la zone d'étude bibliographique sont présents :

- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux boisés ;
- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux ouverts ;
- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux humides.

Certaines de ces entités de la trame verte et bleue intersectent les sites étudiés.







C.6. LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE

Dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été répertoriées et cartographiées au 25 000ème les enveloppes des zones à dominante humide. Ce travail s'est fait sur la base de cartographies existantes avec des objectifs différents (ZNIEFF, inventaire de ZH chasse, fédération de pêche, PNR, Natura 2000, ZNIEFF, etc...) puis par photo interprétation pour vérification, ce afin de permettre sous la responsabilité des Préfets ou des Commissions Locales de l'Eau lorsqu'elles existent, ou des représentants des collectivités locales de délimiter les zones humides de manière plus précise.

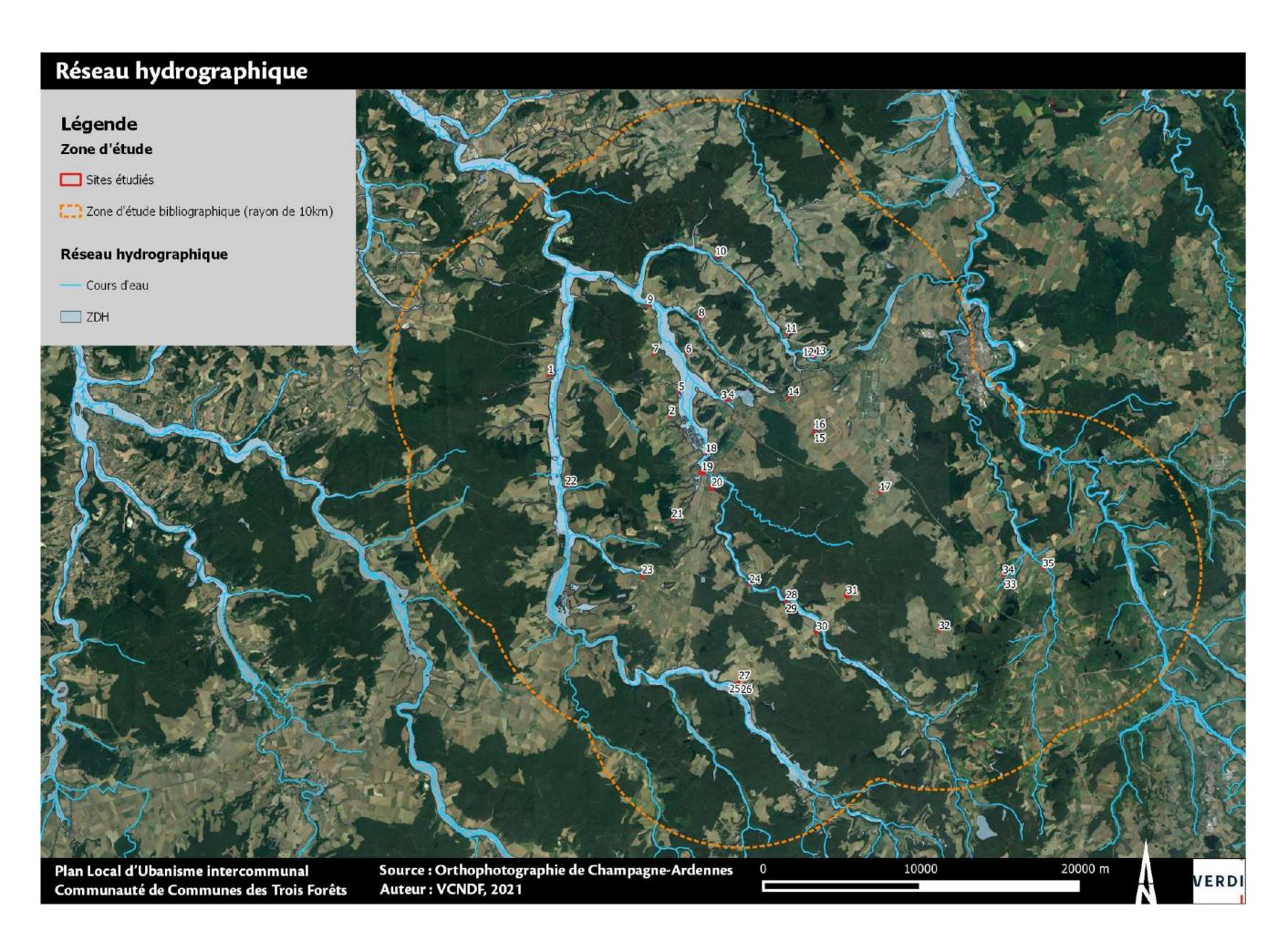
Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cette cartographie n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.

Parmi les sites étudiés, certains sont intersectés par une ZDH. Ils seront identifiés lors de la présentation des sites étudiés.

70 cours d'eau sont également représentés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'inventaire. Aucun n'intersecte les sites étudiés.

La cartographie de la page suivante localise les zones à dominante humide et les cours d'eau localisés à proximité de la zone d'étude.



D. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

D.1. SITE N°1: COMMUNE DE LAFERTE-SUR-AUBE





D.1.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 12 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèce	s protégée	s				
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	Ш	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	3	-	=	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	•	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
Picus viridis	Pic vert	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
			Espèce	es de gibie	r				
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	Nicheur possible	Très faible

Tableau 7. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°1 (commune de Laferté-sur-Auge). Source : Verdi.

Deux espèces protégées sont nicheuses sur le site. Il s'agit du Moineau domestique et de la Mésange charbonnière. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations arbustives et arborées.



D.1.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthopère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom		Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu	
	Lépidoptères rhopalocères									
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	ı	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
Pieris brassicae	Piéride du chou	LC	1	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
	Orthoptère									
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	ı	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	

Tableau 8. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°1 (commune de Laferté-sur-Auge). Source : Verdi.

D.1.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, deux espèces protégées à enjeu faible sont nicheuses sur le site. La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu faible au niveau écologique. Les végétations arbustives et arborées représentent également un enjeu paysager et dans le maitien de la trame verte locale. Le site est d'ailleurs identifié au sein d'un corridor des milieux ouverts.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°1 est intersecté par la ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux (00009) » et la ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux (FR2112010) ».

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

Les espèces caractérisant les deux zonages intersectés ne sont pas susceptibles d'utiliser la zone étudiée.

D.2. SITE N°2: COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN





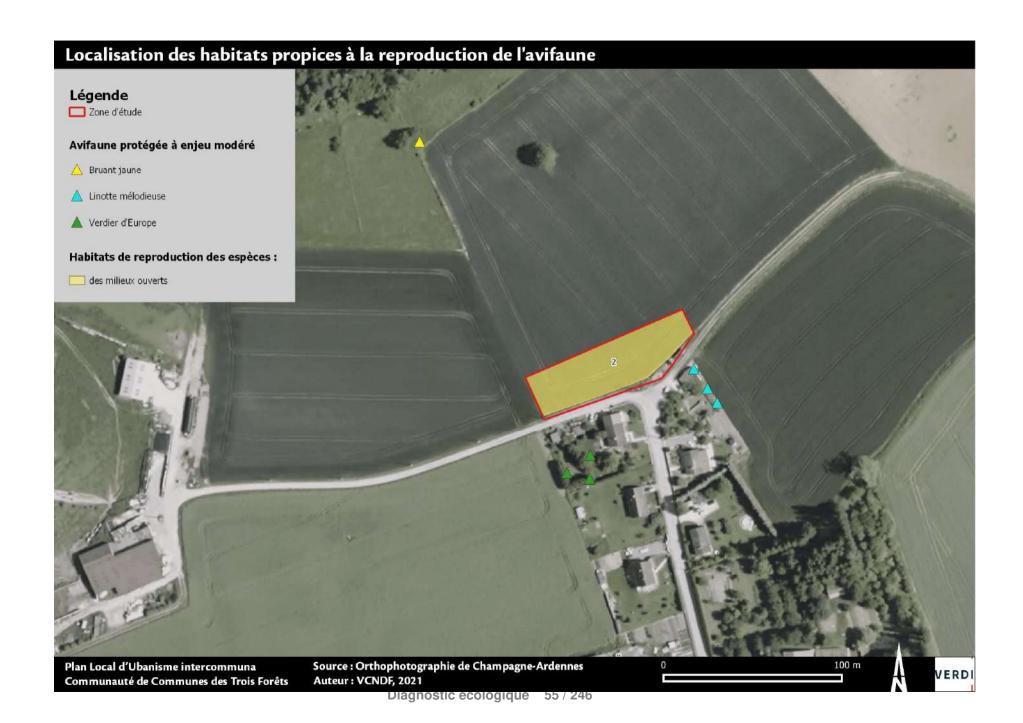
D.2.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèc	es protégé	es				
Motacilla alba	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Emberiza citrinella	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Dendrocopus martius	Pic noir	-	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Modéré
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
			Espèc	es de gibie	rs				
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 9. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°2 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Face aux habitats en présence, seule l'Alouette des champs peut probablement se reproduire sur le site. Une espèce d'intérêt communautaire a été observée de passage sur le site. Il s'agit du Pic noir. De plus, le Bruant jaune a été observé en nidification a proximité immédiate de la zone d'étude.



D.2.2. INSECTES

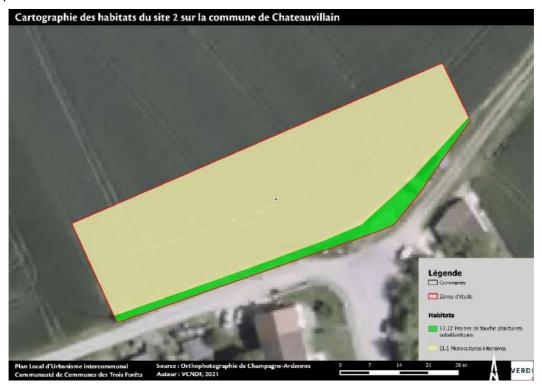
L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 2 espèces d'orthopères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes aux extrémités du site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire		Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
	Lépidoptè	re rhop	alocèr	е					
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
	Orti	noptère	s						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	ı	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	-	-		-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 10. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°2 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

D.2.3. **ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS**

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu faible au niveau écologique. Le site s'inscrit dans un contexte agricole. L'aménagement de cette parcelle pourrait alors être une opportunité de redensifier le maillage de haies afin de reconnecter le boisement, présent au nord du site, au lieu-dit d'Essey-les-Ponts.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°2 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Châeauvillain.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.3. SITE N°3: COMMUNE D'ORGES





D.3.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 14 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur				
Drunollo modulario	Espèces protéges Prunella modularis Accenteur mouchet LC 3 - II Non Bocager Nicheur certain Faible												
				-									
Motacilla alba	Bergeronnette grise	-	3	-	<u>II</u>	Non	Anthropique	De passage	Faible				
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré				
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible				
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible				
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible				
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible				
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible				
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible				
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible				
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible				
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible				
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible				
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	3	-	IJ	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible				
			Es	pèces de	gibiers								
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible				
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible				
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible				
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible				

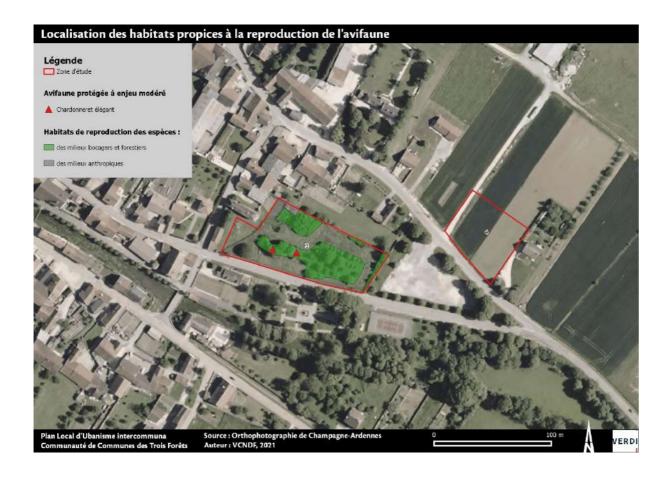
Tableau 11. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Le site étudié est majoritairement composé d'habitats arbustifs et arborés propices à la nidification d'espèces forestières et bocagères telles que la Fauvette à tête noire, le Pinson des arbres, le

Rougegorge familier ou encore le Troglodyte mignon.

Une espèce nicheuse à enjeu modéré a également été observée. Il s'agit du Chardonneret élégant (espèce protégée vulnérable à l'échelle nationale). En période de nidification, l'espèce recherche un milieu ouvert avec des bouquets d'arbres ou de haies que l'on retrouve par exemple en milieux anthropiques (cimetières, parcs, vergers, etc.).





D.3.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-	Convention de Berne	Déterminante ZNIFFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 12. Déignation de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau du pierrier qui entoure le site. Ses anfractuosités ainsi que son exposition sont ainsi propice au Lézard des murailles (espèce d'intérêt communautaire au titre de l'annxe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore). En effet, il préfère les lieux secs et chauds, ensoleillés et rocailleux, exposés au sud. La présence de refuges à proximité immédiate des emplacements de bains de soleil est primordiale.





D.3.3. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 5 espèces de lépidoptères, 1 espèce d'odonate et 2 espèces d'orthopères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom		Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
	Lépidoptère	s rhop	alocè	res					
Vanessa cardui	Belle dame	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houlque	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris napi	Piéride du navet	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
	Oc	lonate							
Caloptéryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	-	-	-	-	Non	De passage	Très faible
	Orthoptères								
Calliptamus italicus	Caloptène italien	1	-	ı	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	-	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 13. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Parmis les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Caloptène italien. Il fréquente une large gamme de milieux chauds et secs tels que les pelouses, les friches ou encore les cultures.

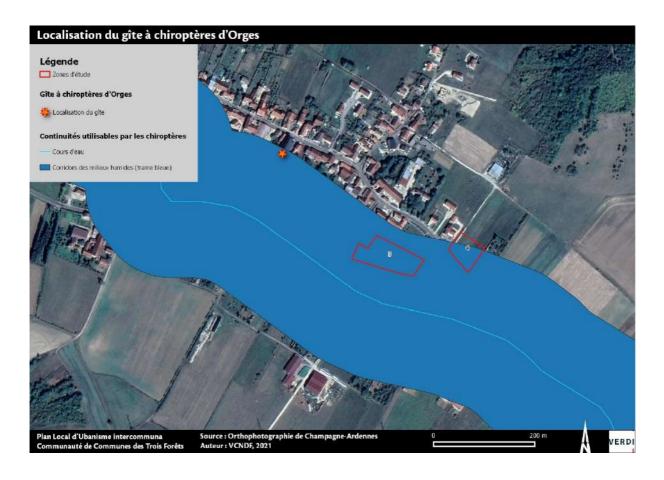
D.3.4. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La zone arbustive présente néanmoins des potentialités de refuges sur ce groupe taxonomique. L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables.

Les **chiroptères** représentent le plus fort enjeu concernant les groupes taxonomiques n'ayant pas été étudiés sur le site. La commune d'Orges accueille une colonie de Grands Murins estimée à 2000 individus, ce qui correspond à plus de 20% de la population régionale et 3% de la population nationale.

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois et la végétation herbacée rase (prairies fraichement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés car ils fournissent encore une entomofaune accessible et abondante.

La zone d'étude, située à quelques centaines de mètres de l'église d'Orges est donc potentiellement utilisée comme zone de chasse. La présence du cours d'eau du Dhuy le long du site constitue également une continuité écologique utilisable par les chiroptères.



D.3.5. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Une Zone à Dominante Humide est également intersectée par le site. Cela s'explique en partie par la présence du cours d'eau de la Dhuy à moins de 100m au sud du site.



Concernant la faune, le site présente des enjeux concernant les reptiles (présence de pierriers), l'avifaune (nidification d'espèces protégées, dont une espèce à enjeu, au niveau des végétations arbustives et arborées) et les chiroptères (présence du gîte à chiroptères d'Orges en connexion directe avec la trame locale).

La présence d'arbres constitue également des potentialités concernant d'éventuels gîtes arboricoles utilisés par les chiroptères. L'inventaire ayant été réalisé en période estivale, les cavités n'ont pas pu être localisées en raison du feuillage trop dense à cette période.

De manière générale, le site est composé majoritairement de zones arbustives et arborées. Il joue alors un rôle important dans la trame verte et bleue locale (zone de nourrissage des oiseaux, zone de halte migratoire, zone de chasse des chiroptères, etc.). La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le maintien de tout ou partie des milieux arbustifs et arborés du site. De plus, la présence du cours d'eau Dhuy inclut le site en tant que corridor des milieux humides.



La présence d'un cours d'eau à proximité immédiate du site, implique également de prendre en considération la possibilité de retrouver des zones humides sur le site. Le SDAGE identifie en effet une zone à dominante humide au niveau de la zone d'étude.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°3 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé à quelques centaines de mètres du gîte et faisant partie intégrante de la trame verte et bleue locale, il est alors quasiment certain que des individus y chassent et transitent. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** sera alors induite.

D.4. SITE N°4: COMMUNE D'ORGES





D.4.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 14 sont protégées.

	evidence to especes didiseaux	P 44	o looquoi.		p. 010				
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		Espè	eces prot	tégées					
Prunella modularis	Accenteur mouchet	-	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
			Gibiers						
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 14. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°4 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente pas de potentialités vis-à-vis de l'avifaune nicheuse.

D.4.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-	Convention de Berne	Déterminante 7NIFFE	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 15. Déignation de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau d'un murret longeant le site.



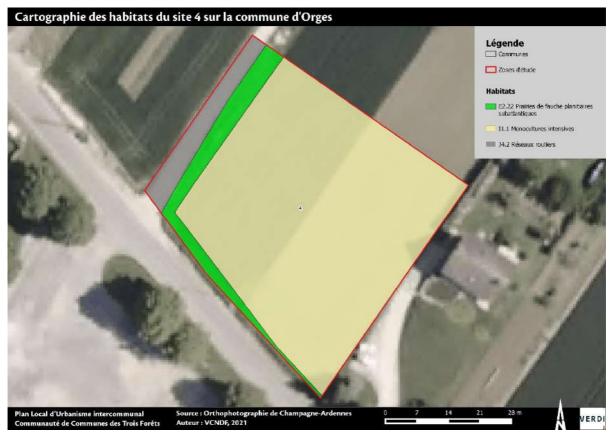
La cartograpie de localisation des Lézards des murailles est présenté dans la partie dédiée au site n°3.

D.4.3. INSECTES

Les espèces observées sont présentées dans la partie dédiée au site n°3.

D.4.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La parcelle agricole présente sur le site lui confère un enjeu très faible.



Toutefois, des enjeux ont été identifiés sur les reptiles et les chiroptères (gîte à chiroptères d'Orges).

Bien que n'étant pas identifié comme une entité faisant partie de la trame verte et bleue, le site peut être utilisé comme zone de chasse et de transit par les chiroptères et autres espèces qui transiteraient des zones boisées au nord (réservoir de bioodiversité des milieux boisés) vers le cours d'eau Dhuy (corridor des milieux humides). La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le renforcement des continuités de ce secteur (plantation de haies, absence d'éclairage, etc.).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°4 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé à quelques centaines de mètres du gîte, il est alors quasiment certain que des individus y chassent et transitent. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura** sera alors induite si des mesures spécifiques ne sont pas mises en place.

D.5. SITE N°5: COMMUNE DE PONT-LA-VILLE





D.5.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 17 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 13 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		E	spèces p	orotégées					
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Modéré
Circus cyaneus	Busard Saint Martin	NA	3	I	III	Oui	Ouvert	De passage	Modéré
Ciconia nigra	Cigogne noire	VU	3	I	II	Non	Forestier	De passage	Modéré
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Milvus migrans	Milan noir	NA	3	I	III	Oui	Bocager	De passage	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Regulus regulus	Roitelet huppé	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
			Gibi	iers					
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 16. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°5 (commune de Pont-la-Ville). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente pas de potentialités vis-à-vis de l'avifaune nicheuse. En revanche, les habitats situés aux alentours ont permis d'observer des espèces d'intérêt communautaire de passage sur le site :

- > <u>Bondrée apivore</u>: elle recherche des zones dominées par l'habitat forestier sans toutefois exclure les milieux ouverts ou semi-boisés importants pour son alimentation;
- > <u>Busard Saint-Martin</u>: espèce des milieux ouverts ou semi-ouverts avec une strate herbacée fournie (prairie ou cultures);
- > <u>Cigogne noire</u>: l'espèce manifeste une prédilection pour un paysage mêlant grands massifs boisés, bocage et petits cours d'eau;
- > <u>Milan noir</u>: espèce présente à peu près partout en plaine et en moyenne montagne. Il a deux exigences pour être présent : (i) il nécessite des milieux ouverts pour la recherche de nourriture et (ii) des milieux fermés de type forestier avec de grands arbres pour la nidification.



D.5.2. INSECTES

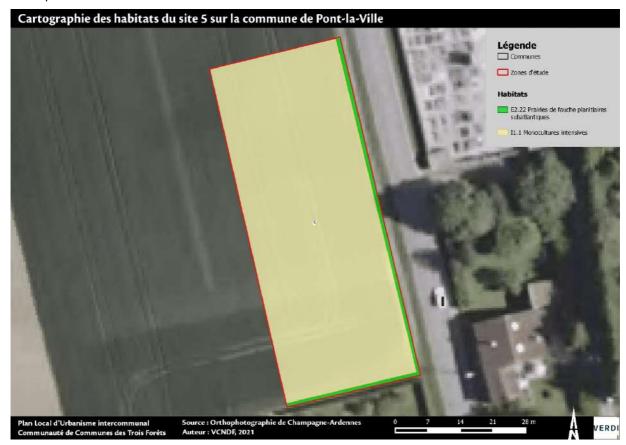
L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthopère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

om tiffiqu culair		Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
	Lepidopte	res rnop	aloce	res					
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
	0	rthoptèr	e						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 17. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°5 (commune de Pont-la-Ville). Source : Verdi.

D.5.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu très faible au niveau écologique. Le site s'inscrit dans un contexte agricole. L'aménagement de cette parcelle pourrait alors être une opportunité de redensifier le maillage de haies afin de le reconnecter au corridor des milieux humides au niveau du cours d'eau : l'Aujon.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n'intersecte aucun zonage.

D.6. SITE N°6: COMMUNE D'AIZANVILLE





D.6.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèce	s protégé	es				
Emberiza citrinella	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	3	-	Ш	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	DD	3	•	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Dendrocupus major	Pic épeiche	LC	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	3	I	Ш	Oui	Bocager	De passage	Modéré
Sitta europaea	Sittelle torchepot	-	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
			G	ibiers					
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Faible
Turdus merula	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 18. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°6 (commune d'Aizanville). Source : Verdi.

Le site étudié est composé d'une pelouse sur laquelle des arbres fruitiers ont été plantés. Des espèces communes telles que la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière ou encore le Merle noir sont suscetibles de s'y reproduire.

Une espèce à enjeu peut probablement se reproduire. Il s'agit du Chardonneret élégant (espèce protégée vulnérable à l'échelle nationale).

De plus, une espèce d'intérêt communautaire est nicheuse à proximité immédiate du site : la Pie-grièche écorcheur. L'habitat de reproduction de la Pie-grièche écorcheur présente toujours deux caractéristiques indispensables : (i) être pourvu d'arbustes ou de buissons touffus favorables à la nidification (épineux comme les prunelliers, aubépines et églantiers, ou alors jeunes conifères) et (ii) être assez ouvert pour avoir un accès au sol facile, pour la chasse. Les prairies et pelouses, les zones agricoles à agriculture extensive, le bocage, les chaumes et pâturages d'altitude, etc., constituent des habitats potentiels dès lors qu'ils possèdent des sites de nidification.





D.6.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-	Convention de Berne	Déterminante ZNIFFE	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 19. Déignation de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau du chemin agricole qui longe le site. Des zones refuges ont également été observées sur le site (tuiles au sol).



D.6.3. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères, 1 espèce d'odonate et 2 espèces d'orthopères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale Directive Habitats-Faune-Flore de Berne		Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
		Lé	pidoptères	rhopaloc	ères				
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
			Ode	onate					
Caloptéryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	-	-	-	-	Non	De passage	Très faible
			Ortho	ptères					
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	-	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 20. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°6 (commune d'Aizanville). Source : Verdi.

Parmis les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit de la Decticelle bariolée. Elle fréquente divers milieux herbacés tels que les prairies.



D.6.4. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La zone d'étude ne présente pas de potentialité envers ce groupe taxonomique. L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables.

Les **chiroptères**, bien que n'ayant pas été étudiés, représentent un enjeu sur le site et ses abords. En effet, en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site. La prairie au nord du site constitue également un terrain de chasse privilégié pour le Grand Murin.



D.6.5. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente des enjeux pour les reptiles (présence du Lézard des murailles) et l'avifaune (nidification d'espèces protégées, dont une espèce à enjeu, au niveau des végétations arbustives et arborées).

Des enjeux ont également été identifiés à proximité immédiate du site :

- Un couple de Pie-grièche écorcheur a été observé en nidification au niveau des végétations arbustives;
- > La prairie à l'ouest du site présente une diversité entomologique (dont une espèce à enjeu) permettant à la Pie-grièche écorcheur de se nourrir.

De plus, des enjeux sur les chiroptères sont susceptibles d'être observés puisque le site se trouve au sein de la ZSC du « Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon (FR2102002) » et que des habitats de chasse propice au Grand Murin sont présents à proximité immédiate (prairie, zones arbustives et boisées).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** sera alors observée.

De même, la présece de la Pie-grièche écorcheur à proximité immédiate peut également constituer une incidence sur le réseau Natura 2000 (dérangement). L'espèce a permis la désignation des sites Natura 2000 suivants :

- > FR2612003 Massifs forestiers et vallées du châtillonnais (4,3km au nord-ouest par rapport au site);
- FR2112011 Bassigny (33,8km à l'est par rapport au site);
- > FR2112010 Barrois et forêt de Clairvaux (33,3km au sud par rapport au site).

Le site des « Massifs forestiers et vallées du châtillonnais » (FR2612003) étant situé à moins de 20 km du site, une incidence pourra être induite si un aménagement du site n°6 est réalisé.

D.7. SITE N°7: COMMUNE DE CIRFONTAINES-EN-AZOIS





D.7.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèces	prote	égées				
Emberiza citrinella	Bruant jaune	٧U	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Emberiza cirlus	Bruant zizi	LC	3	-	II	Oui	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
			Gi	biers					
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 21. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°7 (commune de Cirfontaines-en-Azois). Source : Verdi.

Le site étudié est composé d'une pelouse délimitée au sud-ouest par une haie. Au niveau de cet habitat arbustif, plusieurs espèces à enjeu modéré (espèces vulnérables ou déterminantes ZNIEFF en Champagne-Ardennes) ont été observées : le **Bruant jaune**, le **Bruant zizi**, la **Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe**.

Ces espèces affectionnent les milieux semi-ouverts (haies, bôcage, etc.). Le Bruant jaune et le Bruant zizi montrent néanmoins une préférence pour les milieux ouverts et agricoles extensifs.



D.7.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 5 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthopères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	rmi NE	Statut potentiel sur le site	Enjeu
	Lépidoptèr	es rhop	alocèi	es					
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	-	ı	ı	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	-	-	ı	Non	Reproducteur	Très faible
Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre	LC	-	-	-	1	Non	Reproducteur	Très faible
Brintesia circe	Silène	LC	-	-	-	1	Non	Reproducteur	Très faible
Zygaena ephialtes	Zygène de la Coronille variée	LC	-	-	-	1	Oui	Reproducteur	Modéré
	Ort	hoptère	s						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Metrioptera bicolor	Decticelle bicolore	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 22. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°7 (commune de Cirfontaines-en-Azois). Source : Verdi.

Parmis les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Zygène de la Coronille variée.

D.7.3. <u>AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES</u>

Une espèce de mammifère a été observée. Il s'agait du Lièvre d'Europe.

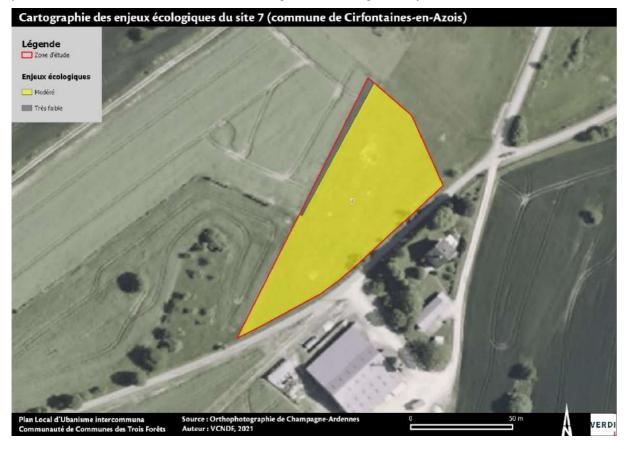
D.7.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modérée. La présence de l'Ophrys abeille caractérise un habitat qui présente un potentiel écologique. En effet, l'espèce est fréquemment observée sur des pelouses rases calcaires (Gentianello amarellae-Avenulion pratensis, Mesobromion erecti) et plus rarement au niveau des prairies de fauche mésotrophes sur sol sec (Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris). L'habitat présent sur le site est caractérisé par cette dernière végétation de prairie de fauche.





Concernant la faune, la présence d'un habitat calcaire induit des potentialités pour les insectes (présence d'une espèce à enjeu modéré). Les espaces à enjeux pour l'avifaune ont été observés à proximité immédiate du site au niveau des végétations bocagères adjacentes.



D.8. SITE N°8: COMMUNE DE VAUDREMONT





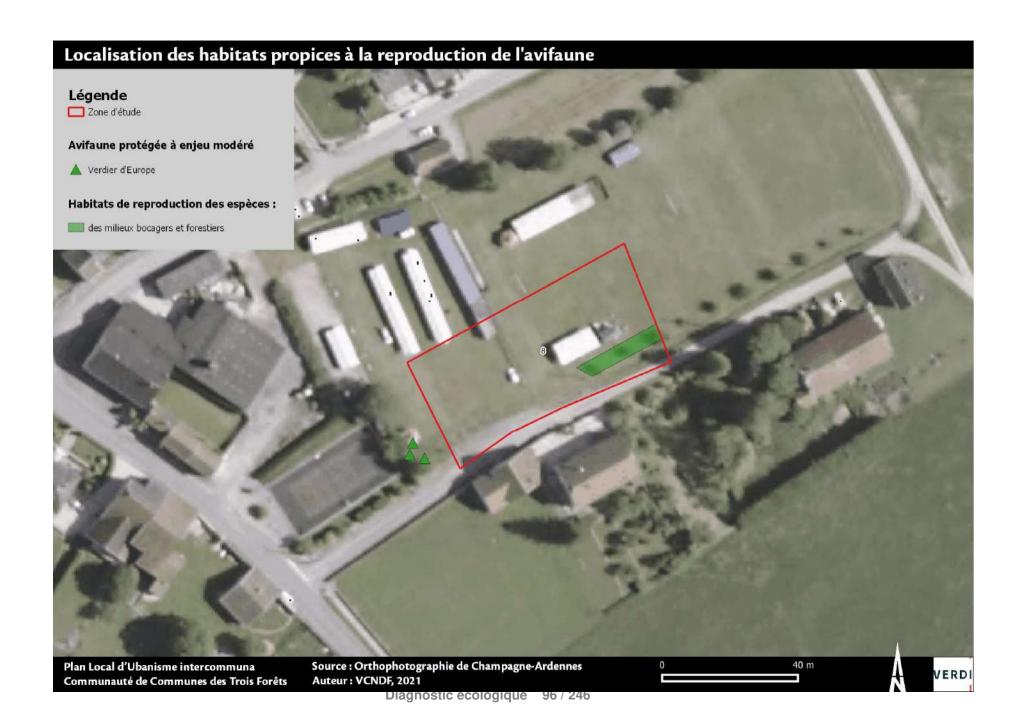
D.8.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		Espèce	es proté	gées					
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	Ш	Non	Forestier	De passage	Faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	•	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	3	-	II	Oui	Forestier	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
		. (Gibiers						
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	11/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Forestier De passage	
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	11/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 23. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°8 (commune de Vaudrémont). Source : Verdi.

Le site ne présente pas de potentialité vis-à-vis de l'avifaune nicheuse. Néanmoins, des espèces à enjeu ont été observées en nidification à proximité immédiate du site. C'est le cas du Rougequeue noir à front blanc et du Verdier d'Europe.



D.8.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthopère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	No Remaculaire Lépidoptères		Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
	Lépidoptè	es rhop	palocè	res					
Vanessa cardui	Belle dame	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	-	-	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
	Ort	hoptère	es						
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

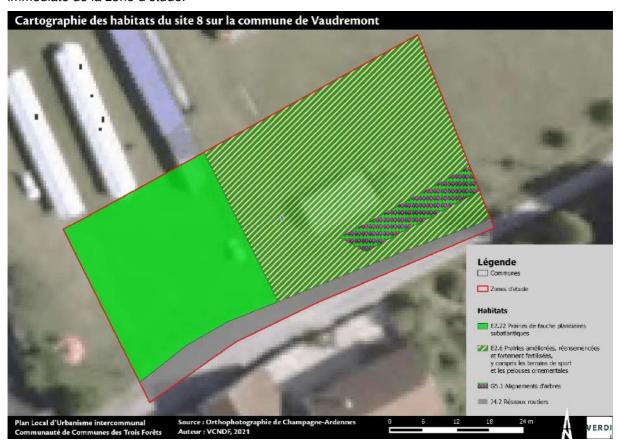
Tableau 24. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°8 (commune de Vaudrémont). Source : Verdi.

D.8.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La présence d'un fossé à proximité immédiate au nord du site constitue néanmoins un facteur propice à la présence d'amphibiens. Il est, en effet, possible d'observer des espèces de passage et/ou en reproduction sur la parcelle (ornières, dépressions humides, ...).

D.8.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Des potentielles zones humides sont identifiées par le SDAGE à proximité immédiate de la zone d'étude.



La présence d'un cours d'eau à proximité immédiate du site, implique également de prendre en considération la possibilité de retrouver des zones humides sur le site. Le SDAGE identifie en effet une zone potentiellement humide et à enjeu du territoire Seine-Amont.

Concernant la faune, les principaux enjeux sont observés autour du site. Le Rougequeue noir à front blanc et le Verdier d'Europe ont été observés en nidification à proximité immédiate du site au niveau des végétations arbustives et arborées.

Des potentialités d'accueil ont été identifiées envers les amphibiens. Il est, en effet, possible d'observer des espèces de passage et/ou en reproduction sur la parcelle (ornières, dépressions humides, ...).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°8 n'est intersecté par aucun zonage.

Au vu des enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

D.9. SITE N°9: COMMUNE DE MARANVILLE





D.9.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèces	s protégée	S				
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	3	-	Ш	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
			Gi	ibiers					
Turdus merula	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 25. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°9 (commune de Maranville). Source : Verdi.

Le site étudié est majoritairement composé d'habitats arbustifs propices à la nidification d'espèces forestières et bocagères telles que la Fauvette à tête noire, le Merle noir ou encore la Mésange bleue.



D.9.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 6 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthopères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	gré sna jior	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
		Lépic	doptères	rhopalo	cères						
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houlque	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aphantopus hyperantus	Tristan	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Vanessa atalanta	Vulcain	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
			Orthor	otères							
Conocephalus fuscus	Conocéphale commun	-	-	-	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	1	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 26. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°9 (commune de Maranville). Source : Verdi.

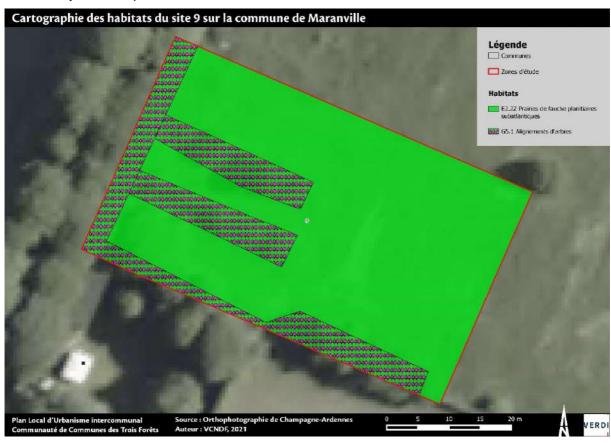
Parmis les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Conocéphale commun. Il fréquente les végétations méso-hygrophiles herbacées et arbustives basses (fourrés) ainsi que dans les milieux parfois plus secs mais à hygrométrie assez élevée (pelouses denses).

D.9.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Localisé au sein de la vallée de l'Aujon, le site se positionne entre plusieurs massifs forestiers. Il est donc probable que des espèces de chauves-souris transitent par le site.

D.9.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Des potentielles zones humides sont identifiées par le SDAGE à proximité immédiate de la zone d'étude. Le site étant situé au sein de la vallée de l'Aujon, la présence de zones humides n'y est donc pas à exclure.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Aucune espèce d'amphibien ou de reptile n'a été détectée. La zone étudiée ne présente aucun intérêt pour une espèce d'amphibien ou de reptile. Néanmoins, la période sur laquelle a été réalisée cette expertise n'était pas favorable à leur détection.

De par sa position au sein de la vallée de l'Aujon et à proximité des plusieurs massifs forestiers, le site joue un rôle dans le maintien de la trame verte et bleue locale (zone de nourrissage des oiseaux, zone de halte migratoire, zone de chasse des chiroptères, etc.). Le site est d'ailleurs intersecté par un corridor des milieux ouverts.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Bien que situé en dehors du périmètre de la ZSC, le site n°9 se trouve dans les continuités le reliant à la colonie de Grands Murins d'Orges (connexion avec la vallée de l'Aujon, présence de massifs forestiers aux alentours). Des individus sont donc susceptibles de chasser et transiter sur le site. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** pourra alors être induite.

D.10. SITE N°10 : COMMUNE DE LAVILLENEUVE-AU-ROI





D.10.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 12 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		Esp	èces prot	égées					
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	Ш	Non	Forestier	De passage	Faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	Ш	Non	Anthropique	De passage	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
			Gibiers						
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Turdus viscivorus	Grive draine	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 27. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°10 (commune de Lavilleneuve-au-Roi). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

D.10.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
				Lépi	doptère	s rhopa	locères				
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aglais urticae	Petite tortue	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Vanessa atalanta	Vulcain	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 28. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°10 (commune de Lavilleneuve-au-Roi). Source : Verdi.

D.10.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Concernant la faune, le site ne présente pas d'enjeu de conservation. Le site est néanmoins intersecté par un corridor des milieux ouverts.





Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

D.11. SITE N°11: COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE





D.11.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèce	s prot				_	
Motacilla alba	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
			G	ibiers					
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible

Tableau 29. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°11 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

D.11.2. <u>INSECTES</u>

L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
		L	.épidoptè	res rh	opaloc	ères					
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-		Non	Reproducteur	Très faible
			Or	thopto	ères						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 30. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°11 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

D.11.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Le site est toutefois intersecté par un corridor des milieux boisés.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

D.12. SITE N°12: COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE





D.12.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 15 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	—	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Emberiza citrinella	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	_	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	NA	3		III	Oui	Humide	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3		II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	VU	3		 II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	<u> </u>	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	<u>-</u>	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros		NA	3			Non			Faible
Carduelis chloris	Rougequeue noir Verdier d'Europe	NA	3	-	11-111	Non	Anthropique Bocager	De passage De passage	Faible
Carduells Cilions	verdier d Europe	INA		- Gibiers	11-111	NOII	Bocagei	De passage	raible
			ı			I	_	_	
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	ı	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	ı	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 31. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°12 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

D.12.2. INSECTES

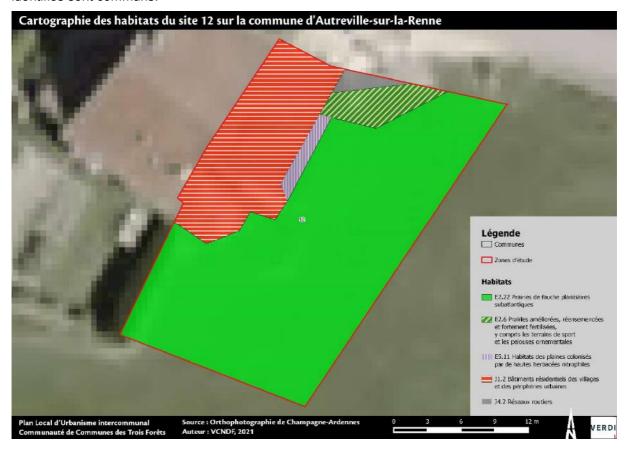
L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne		Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lépido	ptères i	rhopalo	cères					
Polyoammatus icarus	Azuré commun	-	1	LC	-	1	1	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aglais io	Paon du jour	-	ı	LC	-	ı	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
				Orthop	tères						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	1	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	-	1	-	1	-	1	Non	Reproducteur	Très faible
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 32. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°12 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

D.12.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Des potentailités de gîtes sont toutefois mises en évidence pour les chiroptères au niveau des habitations. Le site est néanmoins intersecté par un corridor des milieux ouverts et des milieux humides.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

D.13. SITE N°13: COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE





D.13.1. AVIFAUNE

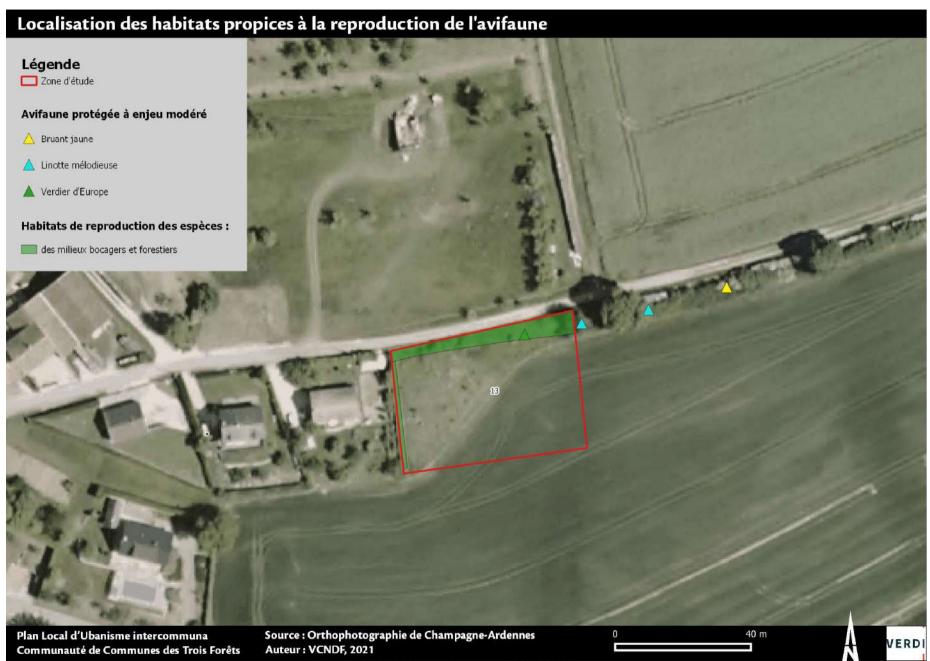
L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 15 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminant e ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèc	es protégé	es				
Emberiza citrinella	Bruant jaune	٧U	3	•	II	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	NA	3	-	III	Oui	Humide	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
				Gibiers					
Alauda arvensis	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 33. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°13 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Implanté sur une parcelle agricole, le site présente un cordon arbustif au sein duquel des espèces protégées s'y reproduisent. Parmis elles, trois espèces présentent des enjeux de conservation modérés (espèces vulnérables en France) : le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.

Ces espèces affectionnent en effet les milieux semi-ouverts (haies, bôcage, etc.). Le Bruant jaune montre néanmoins une préférence pour les milieux ouverts et agricoles extensifs.



D.13.2. INSECTES

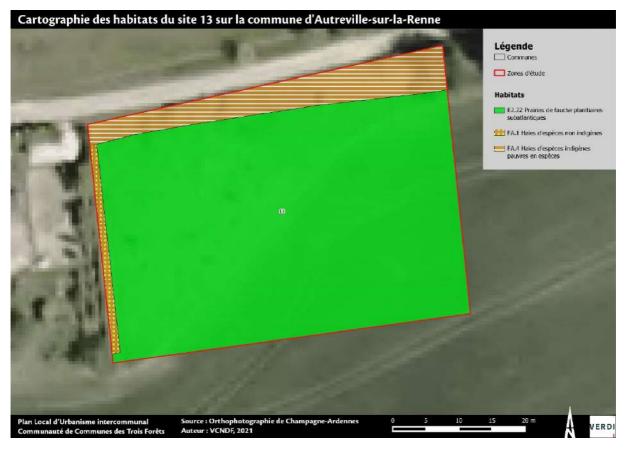
L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne		Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lépido	ptères i	rhopalo	cères					
Polyoammatus icarus	Azuré commun	-	1	LC	-	-	1	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aglais io	Paon du jour	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
				Orthop	tères						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	-	ı	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 34. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°13 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

D.13.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu envers l'avifaune nicheuse. Trois espèces à enjeu modéré ont été observées au sein des végétations arbustives présentes au nord du site.

Les végétations arbustives et arborées représentent également un enjeu paysager et dans le maintien de la trame verte locale. Le site est d'ailleurs identifié au sein d'un corridor des milieux. Ce corridor est d'ailleurs connecté à la ZNIEFF de type I « bois et pelouses du Gru et du Fays à Valdelancourt et Autreville-sur-la-Renne (210020049) ».



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

La désigantion de la ZNIEFF de type I des « bois et pelouses du Gru et du Fays à Valdelancourt et Autreville-sur-la-Renne (210020049) », permise par la présence de végétations de lisières forestières thermophiles et de ravins d'érosion, ne sera pas remise en cause. Ces végétations ne sont en effet pas retrouvées sur le site.

D.14. SITE N°14: COMMUNE DE BRICON





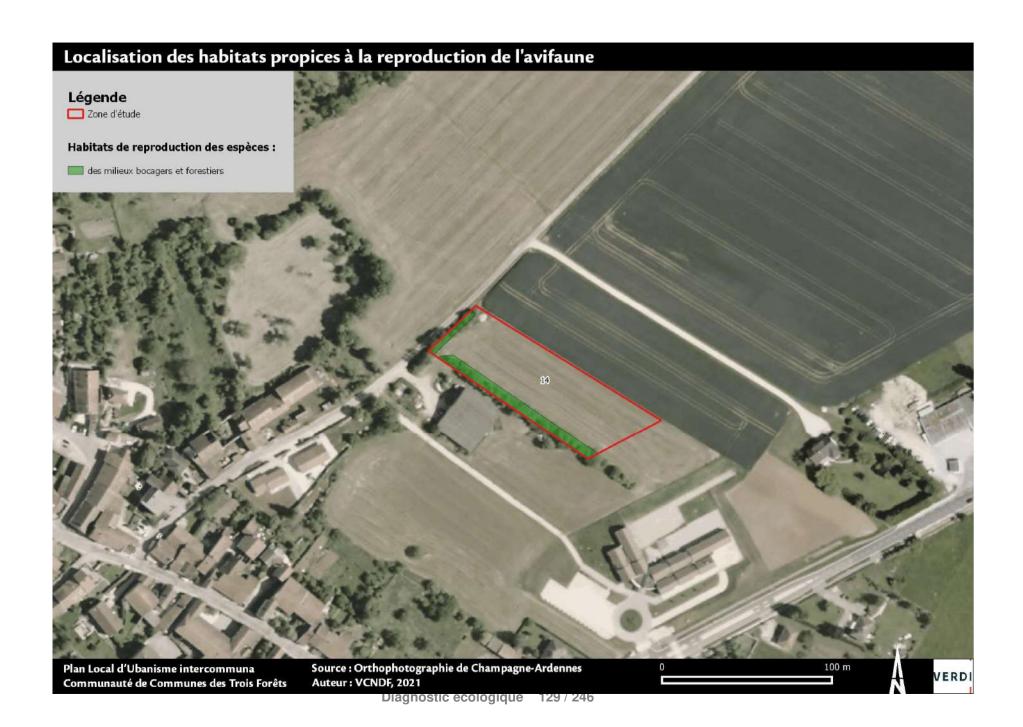
D.14.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 8 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèce	s protégée	s				
Motacilla alba	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	3	-	Ш	Non	Bocager	Nicheur possible	Faible
			G	ibiers					
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 35. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°14 (commune de Bricon). Source : Verdi.

Le site présente des potentailités d'accueil concernant l'avifaune (alignement d'arbres). Des loges de pics ont également été observées.



D.14.2. <u>INSECTES</u>

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
				Lépido	ptères	rhopalo	cères				
Melanargia galathea	Demi-deuil	ı	-	LC	-	ı	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	ı	-	LC	-	ı	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aphantopus hyperantus	Tristan	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 36. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°14 (commune de Bricon). Source : Verdi.

D.14.3. <u>AUTRE GROUPE TAXONOMIQUE</u>

Les loges de pics observées sur un arbre fruitier constituent un gîte arboricole potentiel pour les chauves-souris.

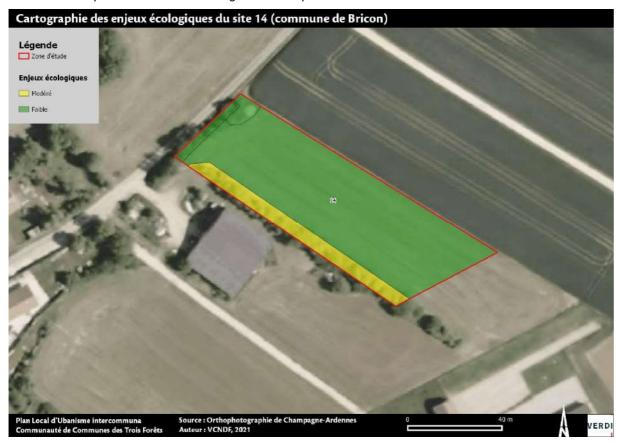


D.14.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu dans la préservation de l'alignement d'arbre en présence et des cavités pouvant faire office de gîtes à chiroptères.

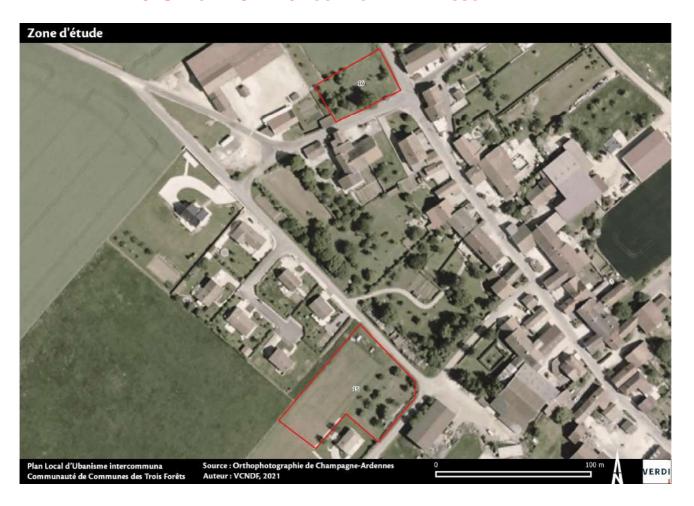


Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°14 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Bricon.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.15. SITES N°15 ET 16: COMMUNE DE BLESSONVILLE







<u>Remarque</u>: Les sites n°15 et 16 étant situés à moins de 200m les uns des autres et présentant des potentialités similaires pour l'aceuil de la biodiversité, les résultats obtenus sont mutualisés pour les deux sites. Les espèces observées sont donc susceptibles de se retrouver sur les deux sites.

D.15.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 11 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale		Directive Oiseaux	Convention de	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		_	Espèces	protégées	Г	T			
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	Ш	Non	Anthropique	De passage	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	3	-	Ш	Oui	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
			Gib	oiers					
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 37. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°15 et 16 (commune de Blessonville). Source : Verdi.

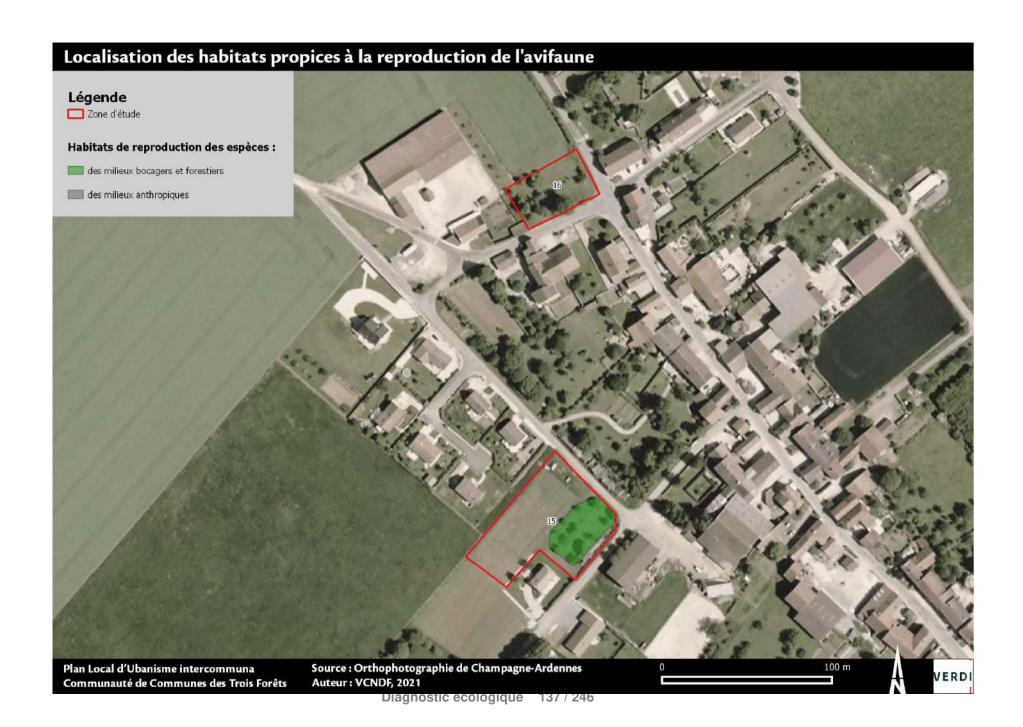
Une espèce à enjeu a été observée sur le site n°15 : la **Huppe fasciée**. Il s'agit d'une espèce qui a trois exigences pour être présente en période de reproduction : un milieu ouvert à semi-ouvert, un sol facilement accessible, nu ou faiblement enherbé, pour la recherche de nourriture et des cavités, arboricoles ou rupestres, pour la nidification.

Le site n°15 sur lequel l'espèce a été observée rassemble ces caractéristiques. Un arbre mort est en effet présent sur la parcelle. La reproduction de l'espèce sur le site est donc possible. De plus, les données de LPO Champagne-Ardenne définissent le statut nicheur de l'espèce sur la commune comme probable. La dernière observation de l'espèce sur la commune de Blessonville date de 2019. 4 individus avaient alors été observés en 2019.



Illustration 3. Photographie d'un arbre à cavités propice à la nidification de la Huppe fasciée. Source : Verdi.

<u>Remarque</u>: Le site n°16 ne réunit pas les conditions nécessaires à la nidification de l'espèce (absence d'arbres à cavités).



D.15.2. <u>INSECTES</u>

L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lépidop	tères rh	opaloc	ères					
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
			(Orthopt	ères						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	1	-	1	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 38. Liste des espèces d'insectes observées sur les sites n°15 et 16 (commune de Blessonville). Source : Verdi.

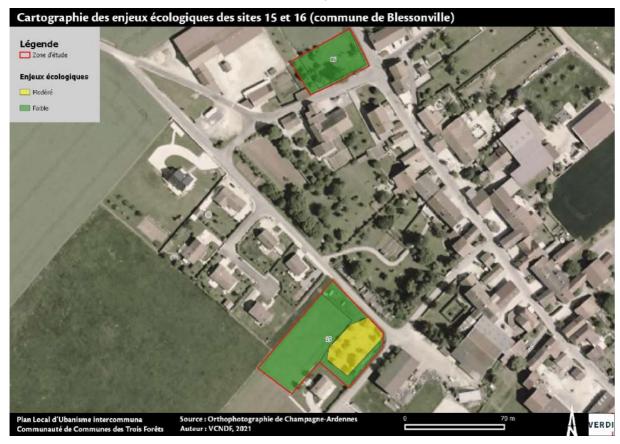
D.15.3. **ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS**

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.





En revanche, bien que la pelouse rase parsemmée d'arbres présente une faible diversité floristique, elle constitue un habitat de nourrissage et potentiellement de reproduction pour la Huppe fasciée (milieu ouvert, un sol facilement accessible, cavité arboricole).



Le site n°16 intersecte une zone à dominante humide référencée dans le SDAGE. Le site n°15 est quant à lui localisé à proximité de celle-ci.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Les sites n°15 et 16 se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Blessonville.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.16. SITE N°17: COMMUNE DE RICHEBOURG





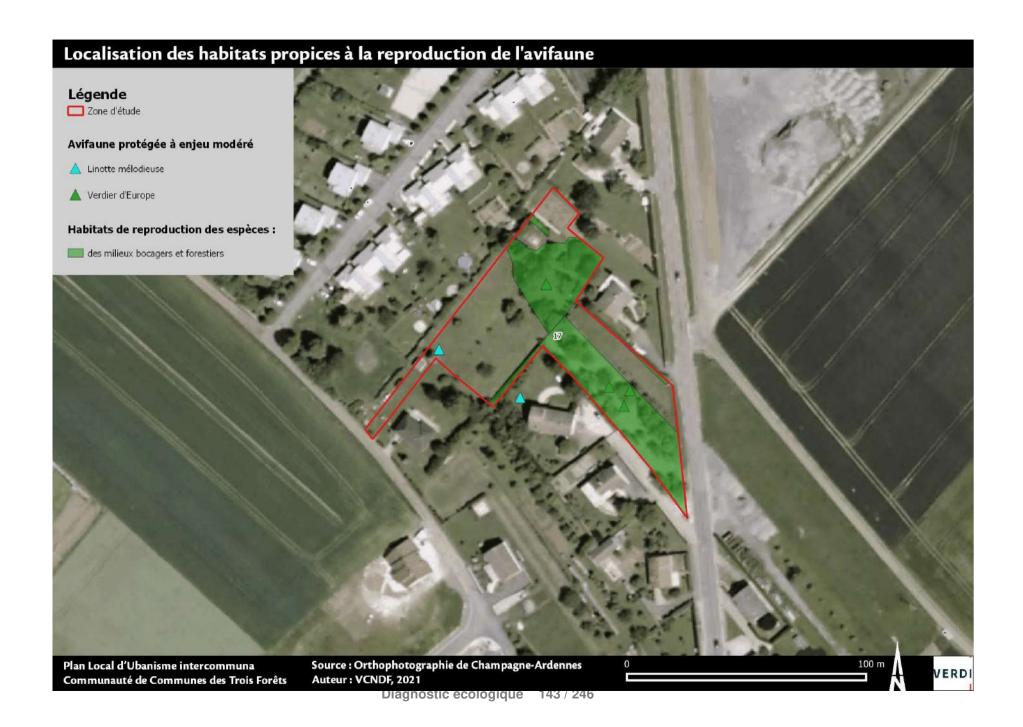
D.16.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espèces	prote	égées				
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
			Gi	biers					
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	11/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible

Tableau 39. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°17 (commune de Richebourg). Source : Verdi.

Les habitats arbustifs et arborés présents sur le site sont propices à la nidification d'espèces protégées caractéristiques des milieux bocagers et forestiers. Parmis elles, deux espèces présentent des enjeux de conservation modérés (espèces vulnérables en France) : la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.



D.16.2. <u>INSECTES</u>

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
		L	épidoptè	res rhop	alocères	•					
Melanargia galathea	Demi-deuil	ı	-	LC	-	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houlque	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
			Or	thoptère	s						
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 40. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°17 (commune de Richebourg). Source : Verdi.

D.16.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu concernant l'avifaune nicheuse. Deux espèces à enjeu modéré ont été observées au sein des végétations arbustives.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°17 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Richebourg.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.17. SITE N°18: COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN





D.17.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		Es	spèces p	rotége	ées				
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
			Gibie	ers					
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	Gibier	11/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	11/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 41. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°18 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site est entouré partiellement d'une haie arbustive au sein de laquelle des espèces des milieux bocagers et forestiers peuvent nicher. Les espèces observées lors de l'inventaire sont communes mais sont protégées (Mésange bleue, Mésange charbonnière et Moineau domestique).



D.17.2. <u>INSECTES</u>

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthopère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lé	pidoptè	eres rho	palocèi	es				
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	ı	L	-	-	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	ı	L	-	-	ı	-	Non	Reproducteur	Très faible
				Oı	rthoptèi	es					
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 42. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°18 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

D.17.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables à première vue. Cependant, la végétation qui caractérise l'habitat herbacé est caractéristique des milieux calcaricole secs. Il s'agit d'une pelouse à enjeu modéré à fort.



Les **chiroptères**, bien que n'ayant pas été étudiés, représentent un enjeu sur le site et ses abords. En effet, en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site.



D.17.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de forte. Les habitats et les espèces identifiés ont un enjeu pressenti fort à très faible. Le site intersecte également une zone potentiellement humide selon le SDAGE. En effet, il est localisé au sein de la vallée de l'Aujon.

Concernant la faune, le site joue un rôle dans la trame verte et bleue locale (haies bocagères, zone de chasse des chiroptères, etc.). A ce titre, la zone d'étude intersecte un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et un corridor des milieux humides. La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le maintien de tout ou partie des milieux arbustifs et arborés du site. De plus, la présence du Grand murin en chasse/transit sur le site n'est pas à exlure.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°18 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé au sein du périmètre de la ZPS, il est probable d'observer des individus en chasse et en transite.

D.18. SITE N°19 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN





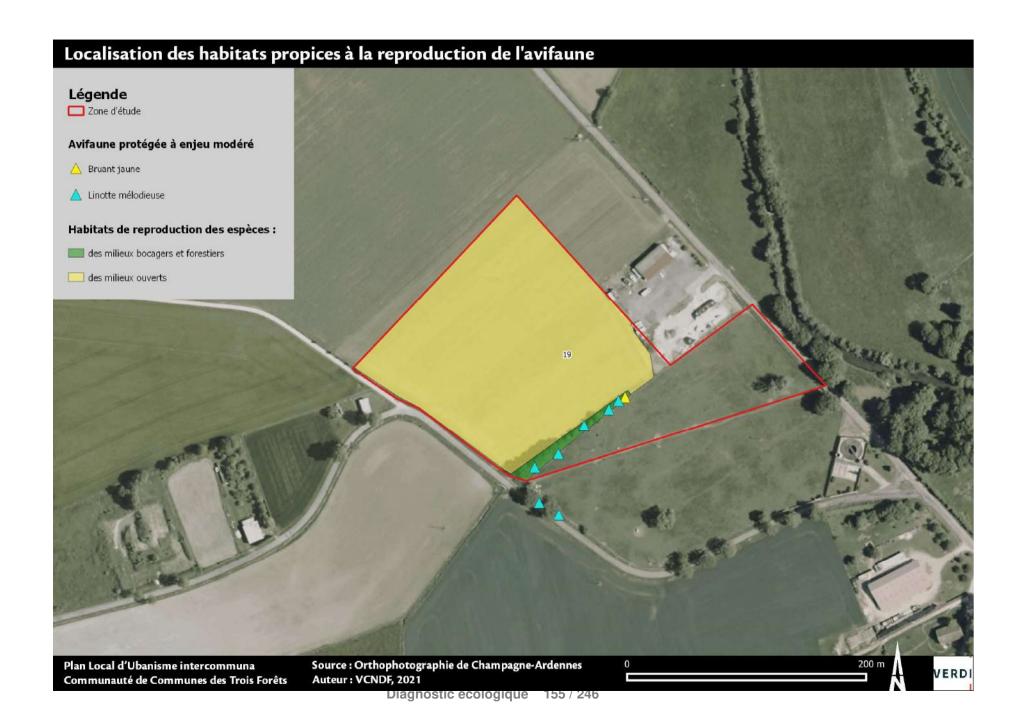
D.18.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		_	Espèc	es protégé	ées				
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Buteo buteo	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
				Gibiers					
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC?	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible

Tableau 43. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Deux espèces à enjeu modéré (espèces vulnérables en France) ont été observées en nidification sur le site. Il s'agit du Bruant jaune et de la Linotte mélodieuse. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations arbustives et arborées présentes sur le site.



D.18.2. AMPHIBIENS

L'inventaire des amphibiens a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 4 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Nord-Pas-de- Calais	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Pelophylax kl. Esculentus	Grenouille verte	1	-	NT	4	V	III	Non	Reproducteur	Faible

Tableau 44. Déignation de l'espèce d'amphibien observée sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Une Grenouille verte a été observée au niveau du fossé longeant le site au sud. Il s'agit d'une espèce qui n'est pas trop exigeante en ce qui concerne le type de milieux de reproduction (plans d'eau permanents, étangs riches en végétation, petits lacs, berges à la végétation riveraine abondante, ...).



Illustration 4. Fossé propice à la reproduction des amphibiens. Source : Verdi.

D.18.3. INSECTES

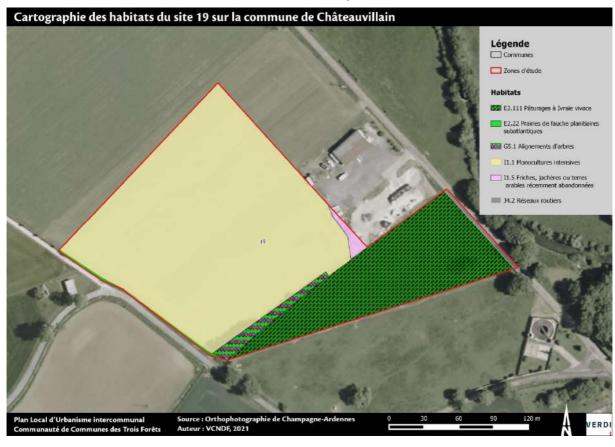
L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'odonate. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lé	pidoptèr	es rhopal	ocères					
Gonepteryx rhamni	Citron	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Aglais io	Paon du jour	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
				Oc	donates						
Caloptéryx virgo	Caloptéryx vierge	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

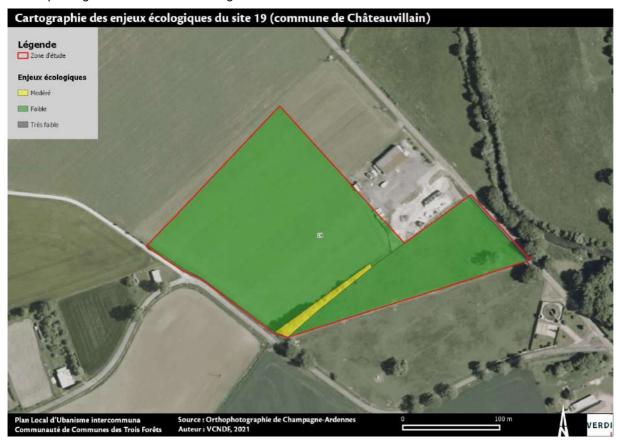
Tableau 45. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

D.18.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Le site intersecte également une une zone potentiellement humide selon le SDAGE. Il est en effet localisé au sein de la vallée de l'Aujon.



Concernant la faune, 2 espèces d'oiseaux à enjeu modéré ont été observées (Linotte mélodieuse, Bruant jaune) au niveau des végétations arbustives et arborées. La présence d'arbres (peupliers) constitue également un élément à prendre en compte dans l'analyse des potentialités d'accueil du site envers les chiroptères (cavités arboricoles, continuités écologiques). Le site présente également des un habitat propice pour la reproduction des amphibiens. Une espèce a été observée au niveau d'un fossé qui longe la zone d'étude. Il s'agit de la Grenouille verte.



Ainsi, par la présence de végétations arbustives et arborées, le site joue alors un rôle important dans la trame verte et bleue locale. Il intersecte d'ailleurs un corridor des milieux ouverts et un corridor des milieux humides.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°19 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désigantion d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le site étant situé à quelques centaines de mètres du périmètre de la ZPS et faisant partie intégrante de la trame verte et bleue locale, il est possible d'y retrouver des individus en chasse et en transit.

D.19. SITE N°20 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN





D.19.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge	Protection Sea Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Apus apus	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
			Gibie	rs					
Corvus corone	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 46. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°20 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. Toutes les espèces observées sont de passage sur le site.

D.19.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
			Lépido	ptères rh	opalocèr	es					
Melanargia galathea	Demi-deuil	ı	-	LC	1	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	ı	-	LC	1	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	ı	-	LC	ı	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
				Orthopte	ères						
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	ı	-	ı	1	ı	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	ı	-	ı	1	-	-	1	Non	Reproducteur	Très faible
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	1	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 47. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°20 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

<u>Remarque</u>: Une recherche spécifique a été menée sur le Fadet de la Mélique (Coenonympha glycerion). Il s'agit d'une espèce de lépidoptère ayant permis la désignation de la ZNIEFF de type I « Pre-bois, pelouses et bois du parc de Châteauvillain – 210013032 » et la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Elle fréquente les milieux mésophiles ou plus secs ouverts et semi ouverts tels que les pelouses et prairies sèches, les lisières et les clairières. L'espèce n'a pas été observée sur le site mais les milieux à proximité immédiate sont propices à sa présence.

D.19.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modérée. Les habitats et les espèces identifiés sont peu communs à communs. L'habitat, bien que sur-semé, montre une tendance calcaromésotrophe, cette prairie, non entretenue, pourrait avoir un intérêt floristique plus important.



Cartographie des enjeux écologiques du site 20 (commune de Châteauvillain)

Légende
Patde
Très fable

Plan Local d'Ubanisms intercommuna

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes

0 100 m

Concernant la faune, le site ne présente que très peu de potentialités (parcelle agricole).

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°19 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Le site se situe le long de la ZNIEFF de type I « Pre-bois, pelouses et bois du parc de Châteauvillain – 210013032 » et la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implantées sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ces zonages présentent une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, …) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, …).

En cas d'aménagement du site, un dérangement pourrait être observé sur les espèces d'oiseaux qui nichent à proximité. Concernant les insectes, en cas de présence du Fadet de la Mélique une destrcution directe d'individus pourrait être observée.

D.20. SITE N° 21 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN





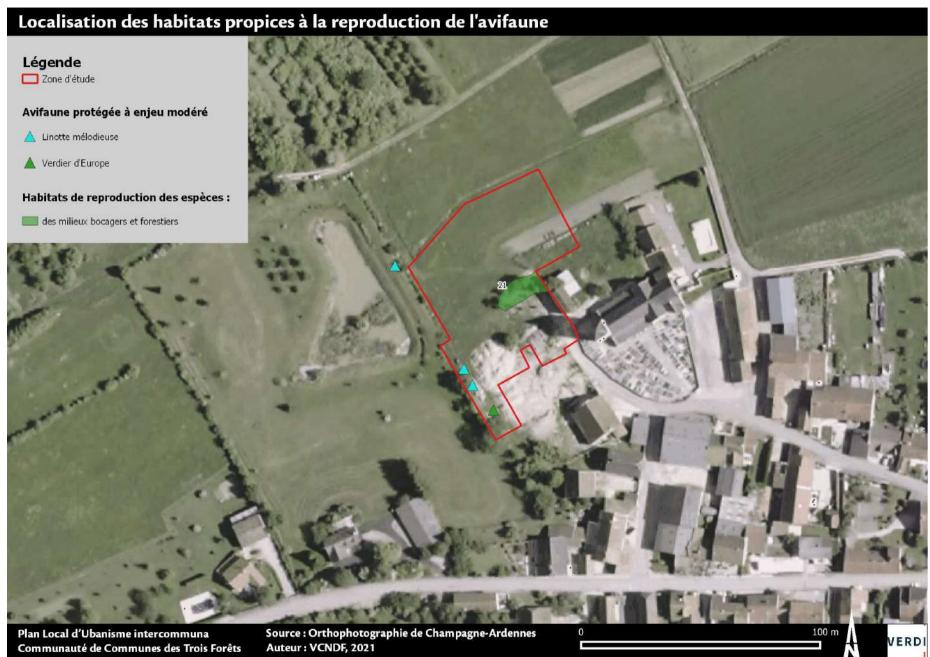
D.20.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 8 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Frotection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	-	-	· -	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Picus viridis	Pic vert	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
				G	aibiers						
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 48. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°21 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe.



D.20.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

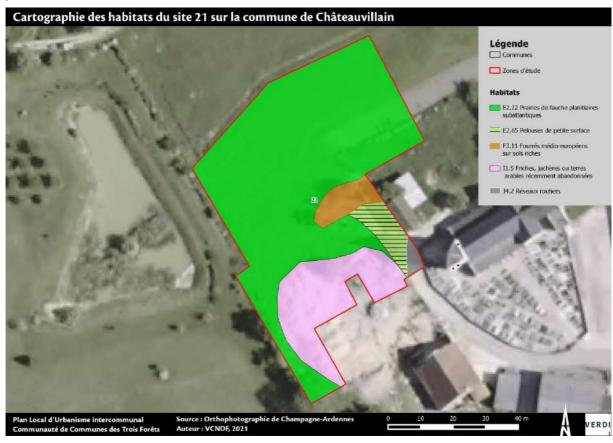
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu	
	Lépidoptères rhopalocères											
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	1	LC	1	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
	Orthoptères											
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	-	-		-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	

Tableau 49. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°21 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

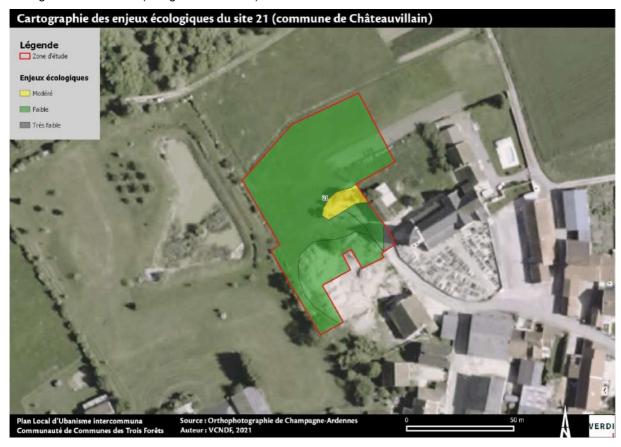
Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

D.20.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modéré. Les habitats et les espèces identifiés sont peu communs à communs. L'habitat principal est constitué d'une végétation herbacée prairiale de milieux secs calcaro-marneux.



Concernant la faune, le site présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (franges arbustives).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°21 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Le site se trouve à proximité de la ZNIEFF de type I des « pelouses de la côte de Vaulargeot, de la côte des vignes et du Vau Maignien à Creancey (210015550) ». Située entre plusieurs boisements, il intersecte un corridor multitrames pouvant être utilisé comme zone de déplacement de différents groupes taxonomiques. Ainsi, l'aménagement du site devra permettre le maintien des franges arbustives.

D.21. SITE N° 22 : COMMUNE DE DINTEVILLE





D.21.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Ι.	١.	NA	3	Legees	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	-	-	NA	3	_	III	Oui	Humide	De passage	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	_	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
					_						
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
					Gibie	rs					
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 50. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

D.21.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu		
			Lépic	loptères	s rhopa	locère	s						
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible		
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible		
	Orthoptères												
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible		

Tableau 51. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

D.21.3. Mammiferes terrestres

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace régional	Liste rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Vulpes vulpes	Renard roux	-	-	LC	Gibier	-	-	Non	De passage	Très faible

Tableau 52. Désignation de l'espèce de mammifère observée sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

D.21.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. La prairie est pâturée de manière intensive au point que la végétation sur-piétinée, soit plutôt en mauvais état de conservation. Cela peut aussi s'expliquer par la présence d'une zone à dominante humide à proximité immédiate et donc, par l'humidité du sol qui se dégrade plus facilement lors du piètinement. Les habitats et les espèces identifiés sont assez communs à communs.



Cartographie des enjeux écologiques du site 22 (commune de Dinteville)

Légende
□ Jore détude
Enjeux écologiques
□ Fable

Plan Local d'Ubanisme intercommuna

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes

0 30 m

Concernant la faune, le site ne présente que très peu de potentialités.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°22 n'intersecte aucun zonage.

Toutefois, de par sa présence à proximité du Ruisseau de Dinteville (affluent de l'Aube), le site intersecte un corridor des milieux humides. Il est également localisé à proximité immédiate d'une zone à dominante humide.

D.22. SITE N°23: COMMUNE DE LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE





Diagnostic écologique 176 / 246

D.22.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Espèces protégées											
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	-	•	NA	3	•	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	•	LC	3	•	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	•	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-	•	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Gibiers											
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 53. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°23 (commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives et arborées (fourrés, vergers, plantations d'arbres) sont propices à la nidification d'espèces protégées telles que la Fauvette à tête noire, ou encore le Rougegorge familier.



D.22.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Lépidoptères rhopalocères											
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Orthoptères											
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 54. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°23 (commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

D.22.3. **ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS**

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modéré. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (fourrés, vergers, plantations d'arbres). Les espèces observées lors de l'inventaire sont toutefois communes (Fauvette à tête noire, Rougegorge familier).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°23 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune Latrecey-Ormoy-sur-Aube. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.23. SITE N°24: COMMUNE DE COUPRAY





D.23.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 17 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 15 sont protégées.

v	φ	d		۵	_		de	te		tiel	i.			
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur			
	Espèces protégées													
Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire LC 3 - II Non Forestier Nicheur certain											Faible			
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible			
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	•	•	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	•	•	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible			
Apus apus	Martinet noir	•	•	NT	3	-	Ш	Non	Anthropique	De passage	Faible			
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible			
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible			
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible			
Picus viridis	Pic vert	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible			
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	•	LC	3	-	Ш	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible			
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible			
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-	•	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible			
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	•	•	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible			
Sitta europaea	Sittelle torchepot	-	-	-	3	-	Ш	Non	Forestier	De passage	Faible			
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	•	•	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré			
Gibiers														
Pica pica	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible			
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible			

Tableau 55. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°24 (commune de Coupray). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Verdier d'Europe.

Il s'agit d'une espèce des milieux arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche les endroits pourvus d'arbres et d'arbustes tels que les lisières, coupes et régénérations forestières, les plantations, ou encore les linéaires de type "haie arborée".



D.23.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives (fourrés, alignements d'arbres) sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Verdier d'Europe.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site se trouve à proximité de la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implanté sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ce zonage présente une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, …) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, …).

Ce zonage constitue d'ailleurs un réservoir de biodiversité des milieux boisés. Le site esté également intersecté par un corridor des milieux ouverts.

D.24. SITES N°25 ET 27 : COMMUNE D'AUBEPIERRE-SUR-AUBE







D.24.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 24 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 15 sont protégées.

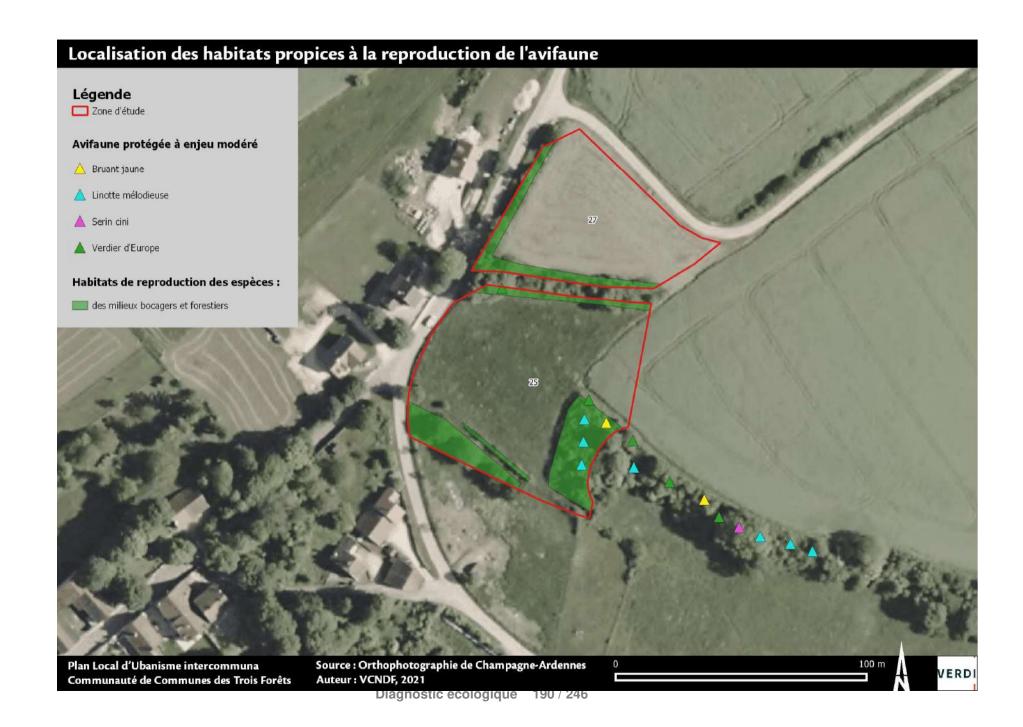
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
		,	Esp	èces p	rotégée	s				,	
Emberiza citrinella	Bruant jaune	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Athene noctua	Chouette chevêche	-	-	LC	3	-	II	Oui	Bocager	Nicheur possible	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	-	-	LC	3	ı	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Apus apus	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	-	-	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
Serinus serinus	Serin cini	-	-	٧U	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	11-111	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré

V/ 3		Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur	
	Gibiers											
Alauda arvensis	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	11/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible	
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	LC?	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible	
Turdus viscivorus	Grive draine	-	-	LC	Gibier	II/2	Ш	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible	
Turdus merula	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur certain	Très faible	
Pica pica	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible	
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1- III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible	
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Forestier	De passage	Très faible	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible	

Tableau 56. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°25 et 27 (commune d'Aubepierre-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe.

Une espèce typique des milieux semi-ouverts a également été observée au niveau de ces végétations. Il s'agit du Bruant jaune. L'espèce affectionne les milieux agricoles très dégagés avec quelques haies et buissons.



D.24.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Le site présenté néanmoins un habitat caractéristique de zones humides (« Saulaies à *Salix alba* médio-européens – G1.131 »). Son maintien s'avère donc nécessaire.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers (Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe) et des milieux semiouverts (Bruant jaune). L'espèce affectionne les milieux agricoles très dégagés avec quelques haies et buissons.



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Les sites se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.25. SITE N°26: COMMUNE D'AUBEPIERRE-SUR-AUBE





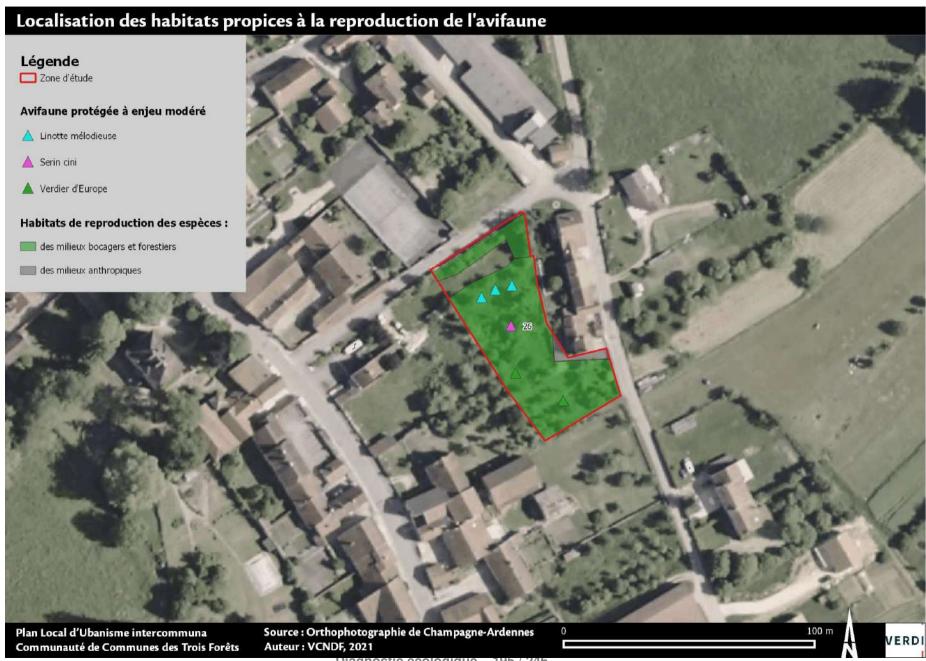
D.25.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 11 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur	
			Esp	èces p	rotégée	es						
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible	
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré	
Apus apus	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible	
Dendrocupus major	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Serinus serinus	Serin cini	-	-	٧U	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible	
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré	
Gibiers												
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible	
Pica pica	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	11/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible	

Tableau 57. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°26 (commune d'Aubepierre-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe.

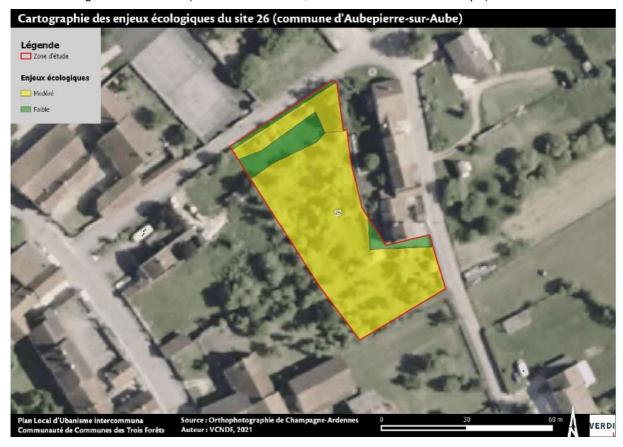


D.25.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°26 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.26. SITES N°28 ET 29 : COMMUNE DE COUR-L'ÉVEQUE







D.26.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 14 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
			Espè	ces p	rotégée	s					
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	-	-	٧U	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	-	-	NA	3	•	=	Non	Bocager	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	NA	3	•	=	Non	Forestier	De passage	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	•	-	LC	3	•	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	•	=	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	•	-	NA	3	•	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	•	-	LC	3	•	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	-	-		3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
				Gibie	ers						
Turdus merula	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	1	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	1	-	-	Gibier	II/2	1	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	I	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 58. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°28 et 29 (commune de Cour-l'éveque). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Chardonneret élégant.

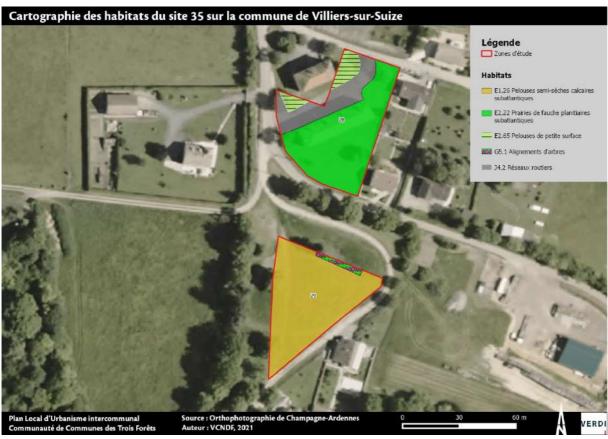
Il s'agit d'une espèce qui fréquente les milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes, tels que les lisières, clairières et régénérations forestières, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés.



D.26.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de forte, notamment au niveau du site 29. Les habitats et espèces sont typiques des pelouses et prairies calcaires. Les habitats et espèces sont rares à communs. L'espèce d'orchidée ci-dessous, l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich., 1817), n'est pas l'une des espèces les plus rares mais elle est le témoin de la bonne qualité du milieu. L'enjeu de conservation pour ces groupes est fort.





Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers (Chardonneret élégant).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Les sites se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, les deux sites intersectent un corridor des milieux ouverts et des milieux humides ainsi qu'un corridor des milieux boisés.

D.27. SITE N°30: COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS





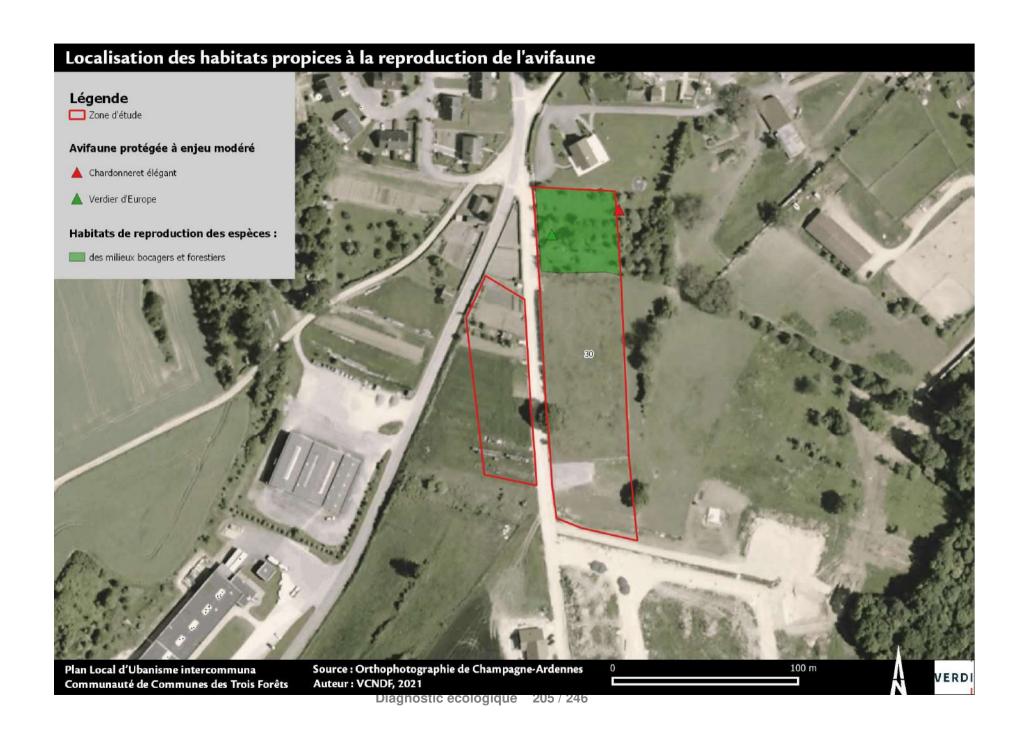
D.27.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Espèces protégées											
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	-	-	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-		DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	-	-	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	-	٧U	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
					Gibie	'S					
Alauda arvensis	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 59. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°30 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, le verger présent au sud du site est propice à la nidification de deux espèes protégées à enjeu modéré : Chardonneret élégant et Verdier d'Europe.



D.27.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont assez communs à communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Chardonneret élégant et Verdier d'Europe).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°30 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Arc-en-Barrois. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

De plus, il se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implanté sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ce zonage présente une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, …) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, …).

<u>Remarque</u>: La ZNIEFF de type I « coteau boisé près du calvaire à Arc-en-Barrois (210008911) » référencée à moins d'un kilomètre du site ne sera pas impactée puisque son espèce floristique emblématique et rarissime (Méconopsis du Pays de Galles) n'a pas été observée sur le site.

Pour finir, le site intersecte un corridor multitrames.

D.28. SITE N°31: COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS





D.28.1. AVIFAUNE

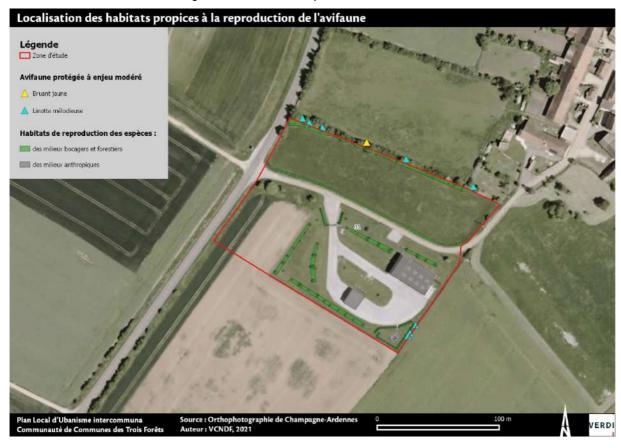
L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace régional	Liste rouge	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Espèces protégées											
Emberiza citrinella	Bruant jaune	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	•	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
Apus apus	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique		-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
Dendrocupus major	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce		-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	LC	3	-	II	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
					Gibier	s					
Alauda arvensis	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Turdus merula	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	1	-	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 60. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°31 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers et des milieux ouverts. Deux espèces à enjeu modéré ont été observées : Bruant jaune et Linotte mélodieuse.

Le Bruant jaune a été observé au niveau de la haie présente au nord alors que le Linotte mélodieuse a été observée au niveau des végétations arbustives présentes au niveau du site industriel.



D.28.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Bruant jaune et Linotte mélodieuse).



D.29. SITE N°32: COMMUNE DE BUGNIERES





Diagnostic écologique 212 / 246

D.29.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur	
Espèces protégées												
Pernis apivorus	Bondrée apivore	-	-	LC	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Faible	
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	-	-	NA	3	-	Ш	Non	Bocager	De passage	Faible	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-		DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	•	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Dendrocupus major	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-		NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
				Gibi	ers							
Alauda arvensis	Alouette des champs	-	-	NT	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible	
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible	
Turdus philomelus	Grive musicienne	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Forestier	De passage	Très faible	
Turdus merula	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	1	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible	

Tableau 61. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°32 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

Une seule espèce non protégée est susceptible de se reproduire au niveau de la parcelle agricole II s'agit d'une espèce à enjeu faible : l'Alouette des champs.

D.29.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Cartographie des enjeux écologiques du site 32 (commune de Bugnières)

Légende
□ Zone détude
Enjeux écologiques
□ Fatide

Concernant la faune, le site étudié ne présente pas de potentialités d'accueil pour l'avifaune.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°32 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Bugnières. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

D.30. SITE N°33: COMMUNE DE LEFFONDS





Diagnostic écologique 216 / 246

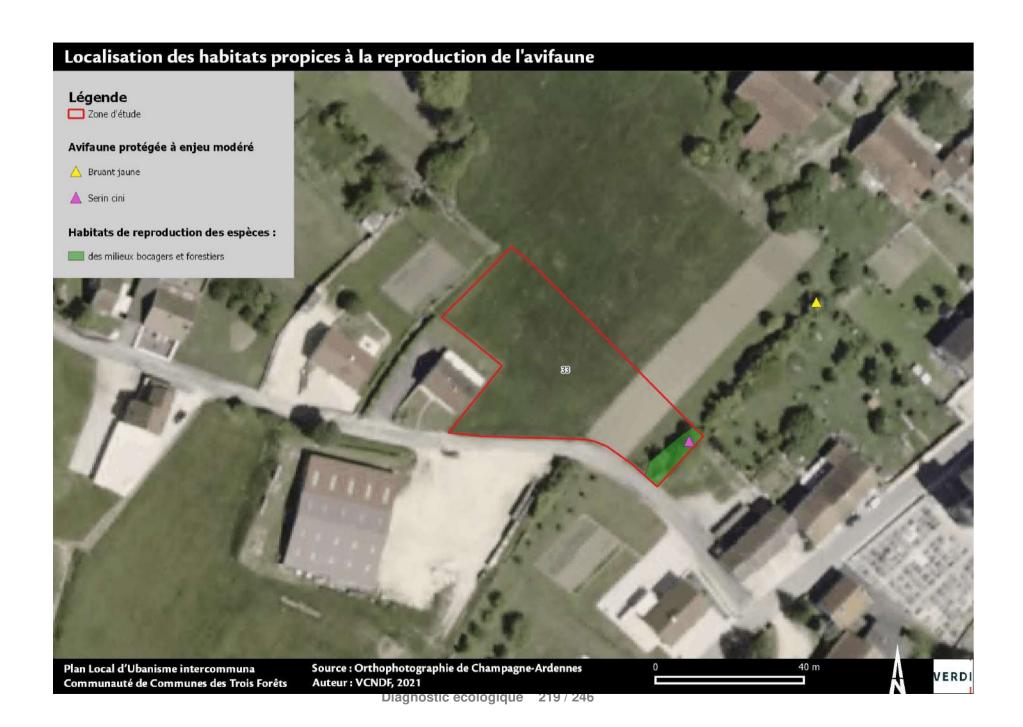
D.30.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	mer	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur	
Espèces protégées Emberiza citrinella Bruant jaune NA 3 - II Non Bocager De passage Faible												
	•	-	-	NA	3				Bocager	De passage		
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD		-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	-	-	LC?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible	
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible	
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible	
Phoenicurus ochuros	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible	
Serinus serinus	Serin cini	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré	
	Gibier											
Corvus corone	Corneille noire	-	-	-	Gibier	11/2	Ш	Non	Ouvert	De passage	Très faible	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible	
Pica pica	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible	

Tableau 62. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°33 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers. Parmi les espèces susceptibles de se reproduire au niveau de ces habitats, une espèce présente un enjeu modéré. Il s'agit du Serin cini. Cette espèce recherche les endroits semi-ouverts, pourvus à la fois d'arbres et arbustes, feuillus et/ou résineux, dans lesquels il peut nidifier, et d'espaces dégagés.



D.30.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats- Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu	
	Lépidoptères rhopalocères											
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	1	LC	-	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible	
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	ı	LC	-	1	-	1	Non	Reproducteur	Très faible	

Tableau 63. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°33 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

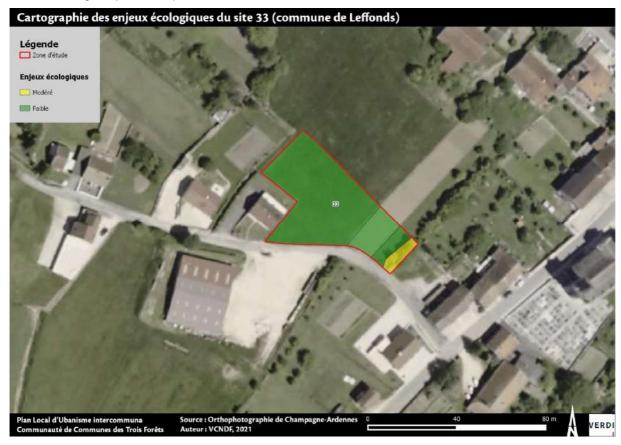
Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

D.30.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers (Serin cini).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°33 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Leffonds. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, le site intersecte un corridor des milieux humides et se trouve à proximité immédiate d'un corridor des milieux boisées.

D.31. SITE N°34: COMMUNE DE LEFFONDS





Diagnostic écologique 223 / 246

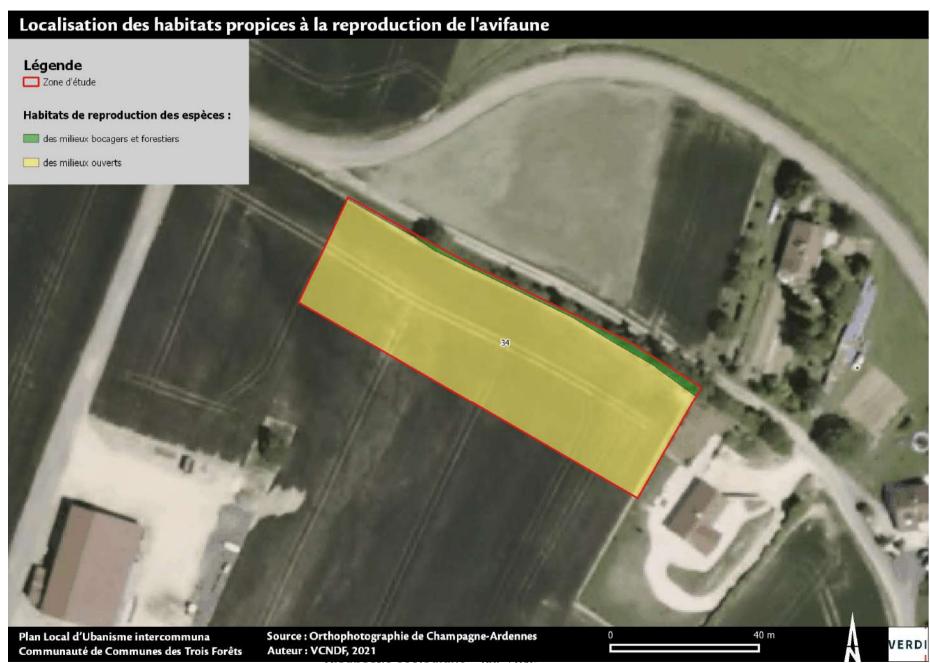
D.31.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 11 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire		Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
Espèces protégées											
Emberiza citrinella	Bruant jaune	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
Buteo buteo	Buse variable		-	NA	3	-	Ш	Non	Forestier	De passage	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire		-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	-	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
		•			Gibier						
Alauda arvensis	Alouette des champs	-	-	NT	Gibier	II/2	Ш	Non	Ouvert	Nicheur possible	Faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier		-	NA	Gibier	11/1-111/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 64. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°34 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux ouverts. Toutefois l'espèce susceptible de se reproduire au sein des parcelles agricoles n'est pas protégée. Il s'agit de l'Alouette des champs. L'espèce affectionne les milieux très dégagés avec un accès au sol facile.



D.31.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Lépidoptères rhopalocères											
Melanargia galathea	Demi-deuil	-	1	LC	1	1	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Pieris brassicae	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 65. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°34 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

D.31.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux ouverts (Alouette des champs).



Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°34 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Leffonds. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, le site se trouve à proximité immédiate d'un corridor des milieux boisées et des milieux humides.

D.32. SITE N°35: COMMUNE DE VILLIERS-SUR-SUIZE





D.32.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmis lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site		
Espèces protégées												
Buteo buteo	Buse variable		-	NA	3	_	III	Non	Forestier	De passage		
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre		_	DD	3	_	II	Non	Anthropique	De passage		
		+ -			_	-						
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage		
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage		
Apus apus	Martinet noir	-	-	DD	3	-	Ш	Non	Anthropique	De passage		
Parus major	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage		
Passer domesticus	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage		
	Gibiers											
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage		
Pica pica	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage		
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	Ш	Non	Anthropique	De passage		

Tableau 66. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°35 (commune de Villiers-sur-Suize). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. Toutes les espèces observées sont de passage sur le site.

D.32.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Cartographie des enjeux écologiques du site 35 (commune de Villiers-sur-Suize)

Légende
Dious étude
Enjeux écologiques
Très faible
Très faible
Très faible
Très faible

Plan Local d'Ubanisme Intercommuna

Source : Orthophotographie de Champagne Ardennes

Q 20 40 m

Concernant la faune, le site étudié ne présente pas de potentialités d'accueil pour l'avifaune.

Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°35 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Villiers-sur-Suize. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désigantion du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

E. SYNTHESE DES ENJEUX OBSERVES SUR LES SITES

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'enjeux écologiques variant de très faible à modéré au sein des parcelles étudiées. Le tableau suivant représente la proportion des niveaux d'enjeux pour chacune des parcelles :

Numéro de	Enjaux ágalagiguas	Propo	rtion	approximat	ive des en	jeux	(%)	Enjeux observés à proximité immédiate							
parcelle	Enjeux écologiques	20	40	60	80		100	Faune	Flore / Habitats / Zone humide						
1	Très faible à faible							-	-						
2	Faible							Bruant jaune	-						
3	Faible à modéré							Colonie d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire à 300m à l'ouest : Grand Murin	ZDH						
4	Très faible à modéré							Colonie d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire à 400m à l'ouest : Grand Murin	-						
5	Très faible à faible							Espèces d'intérêt communautaire de passage : Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Milan noir	-						
6	Modéré							Espèce d'intérêt communautaire nicheuse à moins de 100m au nord du site : Pie-grièche écorcheur Continuité écologique avec la colonie de Grand Murin présente à moins de 5km au nord-est du site	-						
7	Très faible à modéré							Espèces à enjeu modéré nicheuses à proximité le long du site : Bruant jaune, Bruant zizi, Linotte mélodieuse	Habitats et espèces potentielles d'enjeu fort à très faible						
8	Très faible à faible							Espèce à enjeu modéré nicheuse à proximité immédiate du site : Verdier d'Europe	ZDH						
9	Faible à modéré							Alignement d'arbres (cavités potentielles pour les chiroptères)	ZDH						
10	Faible							-	-						
11	Très faible à faible	1						-	-						
12	Très faible à modéré							-	-						
13	Faible à modéré							-	-						
14	Faible à modéré							-	-						
15	Faible à modéré							-	ZDH						
16	Faible			1				-	ZDH						
17	Faible à modéré							-	-						
18	Faible							Continuité écologique avec la colonie de Grand Murin présente à moins de 5km au nord-est du site	ZDH et Habitats et espèces potentielles d'enjeu fort à très faible						
19	Faible à modéré							-	ZDH						
20	Faible							-	-						
21	Faible à modéré							-	ZDH et Habitats et espèces potentielles d'enjeu modéré à très faible						
22	Faible							-	ZDH						
23	Faible							-	-						
24	Faible à modéré							-	-						
25	Faible à modéré							-	-						
26	Faible à modéré							-	-						
27	Faible à modéré							-	Habitat caractéristique de zone humide : « Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européens – G1.131 »						
28	Faible							-							
29	Faible à modéré							-	Habitats et espèces d'enjeu fort à modéré						
30	Faible à modéré							-	-						
31	Faible à modéré							-	-						
32	Faible							-	-						
33	Faible à modéré							-	-						
34	Faible							-	-						
35	Très faible à faible							-	-						
	Légende des enjeux	très faible ; <mark>f</mark>	aible ;	modéré ; fo	<mark>t ; très fort</mark>										

 Tableau 67.
 Synthèse des enjeux écologiques de la zone d'étude – Source : Verdi

Les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue écologique sont celles portant les numéros suivants : 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ; 30 et 31.

Néanmoins, bien que les enjeux soient moindres sur les autres sites, la présence d'espèces protégées en période de reproduction constitue une contrainte réglementaire.

F. PROPOSITION DE MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Afin d'envisager une réflexion portant sur l'aménagement des différentes parcelles inventoriées, un ensemble de mesures ERC ont été préconisées afin d'éviter et de réduire les impacts sur les fonctionnalités écologiques des différents espaces. Des mesures d'accompagnement sont également proposés afin d'apporter une plus-value écologique aux différents sites. Ces mesures sont présentées par grandes thématiques.

F.1.1. Creer des espaces vegetalises a valeur ecologique

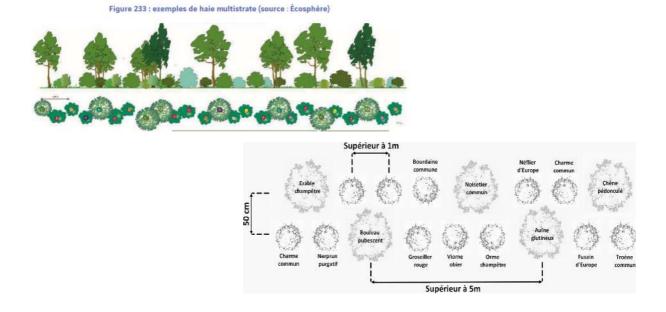
F.1.1.1. Créer une mosaïque d'habitats

Les projets devront intégrer une mosaïque de milieux végétaux permettant de multiplier les habitats et ressources alimentaires potentiels pour la biodiversité (bosquets, haies, prairies, ronciers, etc.).

Dans toutes les zones végétalisées, le nombre de strates végétales devra, dans la mesure du possible, être maximisé : muscinale, herbacée basse, herbacée haute, arbustive et arborée. La diversification des strates permet d'augmenter les habitats potentiels pour la faune ; elle augmente également la diversité floristique et donc généralement l'étalement des floraisons et des fructifications.

Plusieurs actions sont possibles :

- Mettre en défens les zones les plus ombragées et humides et laisser le bois mort sur place afin de favoriser la strate muscinale;
- > Ouvrir partiellement la canopée, limiter l'embroussaillement, générer une perturbation régulière "légère" (débroussaillage tous les 1 à 2 ans) afin de favoriser la strate herbacée ;
- Limiter le développement des ronciers au profit des arbustes, créer de petites clairières ou éclaircir le boisement en plantant des arbustes;
- > Mettre en place des haies multi strates (cf. figures ci-dessous) dont l'efficacité repose sur l'alternance d'arbres de hautes tiges et d'arbustes sur deux lignes.



F.1.1.2. Sélectionner des espèces indigènes

L'objectif de cette recommandation est de choisir des végétaux qui, une fois plantés, s'adapteront plus facilement à leurs conditions de vie, car ils auront été cultivés dans le même contexte climatique et présenteront un patrimoine génétique sauvage.

Remarque : Un pourcentage d'espèces indigènes pourra être demandé.

Deux labels ont vu le jour afin d'assurer la traçabilité des végétaux locaux :



Concernant la plantation d'arbres et arbustes, le **label Végétal local** sera recherché. Celui-ci garanti notamment locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines.

De plus, selon le sol présent sur le site, des essences pourraient alors être préconisée (cf. tableau ci-dessous donné à titre indicatif).



Le **label Vraies messicoles** garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100 % d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles.). La **société Ecosem** propose ce type de mélange composé de plantes naturelles et autochtones.

Pour finir, les essences seront sélectionnées en fonction de leur intérêt pour la faune. Ainsi, les plantes mellifères seront préconisées pour les insectes pollinisateurs et des essences à fruits et/ou à graines seront proposées pour offrir des ressources pour l'avifaune.

F.1.2. LIMITER LES RUPTURES DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La pollution lumineuse constitue également une barrière au déplacement des espèces nocturnes et notamment les chauves-souris. Afin de limiter les incidences des nuisances lumineuses du site sur ces espèces, plusieurs solutions existent :

- Proscrire les éclairages de mises en valeur du végétal ;
- > Eviter toute diffusion de lumière vers le ciel (munir toutes les sources lumineuses de systèmes renvoyant la lumière vers le bas) ;
- > Utiliser des lampes peu polluantes et ayant une température de couleur inférieure à 1700°K;
- > Utiliser la bonne quantité de lumière (ajuster la puissance des lampes et donc la valeur de l'éclairement en fonction des réels besoins, dans le temps et dans l'espace).

L'éclairage en phase travaux devra être limité autant que possible.

F.1.3. INSTALLER DES AMENAGEMENTS POUR LA FAUNE LOCALE

Dans la conception des espaces végétalisés, des zones de refuges pour la faune, et notamment pour les oiseaux, devront être prévues. Ces zones, idéalement non accessibles aux utilisateurs, permettront ainsi à la faune locale de réaliser son cycle de vie. Cette recommandation est donc à mettre en parallèle de la première recommandation « créer des espaces végétalisés à valeur écologique ».

De plus, d'autres aménagements sont également proposés. Ils sont présentés dans les parties suivantes.

F.1.3.1. Pose de nichoirs pour les oiseaux

Matériaux recommandés

Le nichoir se doit d'être étanche et isolant aux variations de températures. Les solvants et vernis sont proscrits car ils sont nocifs pour les occupants. Le béton de bois est recommandé ou encore le bois non traité imputrescible certifié FSC ou PEFC de fabrication française ou équivalent. En cas d'utilisation du bois, les trous d'envol devront être équipés d'une plaque de protection en métal contre les pics verts qui agrandissent le trou pour attaquer les nichées comme celles des mésanges.

Plusieurs types de nichoirs sont proposés en fonction des espèces ciblées.

Nichoir à Mésange charbonnière

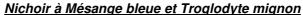
Le nichoir de forme ovale est apprécié des oiseaux. Il a une ouverture de 32 mm qui convient particulièrement aux mésanges plus grandes comme les mésanges charbonnières et les mésanges huppées.



Les nichoirs WoodStone® sont fabriqués avec un mélange durable de bois et de béton. Ils bénéficient d'une garantie de 10 ans. Contrairement aux nichoirs traditionnels en bois, ils sont imputrescibles, ne se détériorent pas et protègent leurs occupants contre les attaques des prédateurs tels que les pics, les chats et les écureuils.

Recommandation : utilisation de clous en aluminium pour l'installation de ces nichoirs en raison de leur poids.

Dimensions: 26cm (H) x 22,5cm (L) x 15cm (I)





Pour ce nichoir à balcon, tout en béton de bois, c'est la porte frontale qui présente la proéminence de protection de la couvée.

L'habitacle est large et profond, 14 cm x 19 cm.

La porte frontale est percée de 3 orifices d'envol de 27 mm de diamètre, pour accueillir les mésanges de petites tailles (bleue, nonnette, noire et huppée).

La chambre de nidification est ainsi très éclairée, et les parents construiront le nid plus bas, et plus loin de l'orifice.

Dimensions extérieures : 30cm (H) x 27cm (L) x 19cm (I)

Nichoir à Rougegorge familier, Rougequeue noir



Ce nichoir ouvert WoodStone® convient particulièrement au Rougegorge familier, au Troglodyte mignon mais également à Bergeronnette grise, au Gobemouche gris et au Rougequeue noir.

Dimensions: 24cm (H) x 19cm (L) x 17,5cm (I)

Conseils de pose

Un nichoir à mésange sera placé à une **hauteur minimum de 3 m du sol**. Il n'existe pas de distance minimum à respecter entre les nichoirs, ils doivent être orientés orifice d'envol à l'abri des vents dominants, pour protéger les couvées des pluies et intempéries (**souvent sud-est**). Le nichoir sera légèrement incliné vers l'avant pour éviter que l'eau n'entre. Il sera posé avant la période de reproduction de préférence durant l'automne-hiver.

Concernant la localisation, les franges arbustives et arborées conservées ainsi que les habitats recréés dans la cadre des projets seront recherchées. L'idéal étant de positionner les nichoirs de manière à ce qu'ils soient éloignés de la fréquentation du public et de les disposer dans un endroit clair, ensoleillé (pas en plein soleil) et facilement accessible. Il faut que les abords du nichoir soient dégagés pour être repérés par les oiseaux.

Il est conseillé d'utiliser des clous en aluminium pour l'installation de ces nichoirs en raison de leur poids et pour limiter les dégâts causés aux arbres.

Plaque de protection du trou d'envol pour les nichoirs en bois



Des plaques de protection pourront être positionnées afin d'empêcher aux pics et aux écureuils d'agrandir le trou d'entrée des nichoirs. La dimension sera adaptée au trou d'entrée Ø 26-27-28-32-34-mm.

F.1.3.2. Pose de gîtes à chiroptères

Gîte à chauve-souris plat 1FF Schwegler, en béton de bois :





Grâce à sa forme et ses dimensions, ce gîte est un abri idéal pour toutes les espèces de chauves-souris qui logent dans des fissures. Il leur permet d'avoir un écart optimal quelle que soit leur position, c'est-à-dire un contact avec le bois ou avec le béton de bois.

Dimensions: 43cm (H) x 14cm (L) x 27cm (I)

Trou d'accès : 12 mm x 24 mm. Matériau(x) : Béton de bois

Gîte à chauve-souris Schwegler 2F, en béton de bois :





Dimensions : 35 cm (H) x 16cm (L) x 16

cm (I)

Matériau(x): Béton de bois

Gite à chauves-souris ouverture dessous, en béton bois



Ce gîte présente deux possibilités d'accès: les chauves-souris peuvent s'accrocher au tronc et pénétrer dans le gîte par le bas ou entrer directement par le dessous de la paroi frontale. Le nichoir ne nécessite pas de nettoyage, car les déjections tombent directement sur le sol.

Ce modèle est idéal dans les forêts et dans les parcs.

Dimensions: 36cm (H) x 16cm (diamètre extérieur)

Matériau(x) : Béton de bois

Conseils de pose

Les gîtes seront disposés dans un endroit calme, clair, ensoleillé et facilement accessible. Ils seront fixés sur des mâts dans la frange arborée ou sur les façades de bâtiments dans des zones éloignées de l'éclairage. Les abords du gîte doivent être bien dégagés pour être abordés sans difficulté par leurs occupants.

En règle générale, il est conseillé de placer le gîte en direction du Sud Sud-Est et de l'Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent. Le gîte sera légèrement incliné vers l'avant pour éviter à l'eau d'entrer. Ils seront positionnés entre 3 et 5 mètres du sol sur des mâts imputrescibles et/ou sur des arbres de gros diamètres.

F.1.3.3. Bois morts ou hibernaculums

Un hibernaculum est un abri artificiel composé d'un hamas de branches et de pierres.

Ces micro-habitats pourraient être colonisés par des espèces de reptiles (Orvet fragile, Lézard des murailles) ou d'amphibiens lors de la période d'hibernation. Cet aménagement sera également bénéfique à d'autres groupes d'espèces comme les micro-mammifères et les insectes. Les insectes xylophages (qui se nourrissent de bois) tels que les insectes saproxylophages qui se nourrissent de bois en décomposition.

Les hibernaculums auront une largeur et une longueur d'environ 4m et une hauteur d'environ 1,5m de haut. Aucun déchet ou espèce exotique envahissante ne devra être utilisé.



Exemples d'hibernaculums. © Verdi

Des tas de bois morts, des souches pourront également être conservés au sol.

20 cm

F.1.3.4. Pose de gabions

Les gabions sont des casiers de treillis métalliques de forme rectangulaire avec un maillage d'au moins 8cm. Ces derniers doivent être remplis de pierres non calibrées. Le diamètre doitt être de 20 à 40cm pour au moins 80% des pierres.

Les gabions ne nécessitent pas d'entretien particulier.

Cette mesure sera notamment requise en cas d'aménagement des sites sur lesquels le Lézard des murailles a été observé.

F.1.4. MINIMISER LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE PENDANT LE CHANTIER

F.1.4.1. Conserver les éléments à fortes valeurs écologique

Lors des expertises, certains espaces herbacés (zones humides avérées ou potentielles) et arbustifs ainsi que des arbres à cavités ont été mis en évidence.

Le maintien de ces éléments devra être recherché en priorité. En cas d'aménagement contraint sur certains de ces espaces, il sera absolument nécessaire de compenser la perte d'habitats engendrée lors du projet, par la création de nouveaux habitats exploitables par les espèces observées lors de l'expertise. Pour se faire, on visera à recréer des espaces arborés, arbustifs et herbacés au moins à la hauteur des surfaces réelles impactées (ratio minimal de 1 pour 1) par réalisation de plantations/semis sur des espaces proches de la zone impactée.

Concernant les chiroptères, certains sites sont présents au sein de la ZPS « FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon ». Des expertises chiroptèrologiques poussées (diagnostic visuel et acoustique) visant à identifier l'absence ou la présence de chiroptères semblent s'avérer nécessaires. En cas de présence d'une/de colonies de chiroptères sur cet espace à aménager, un **dossier de demande de dérogation à la protection des espèces** devra être instruit et validé par les services de l'état référents en la matière avant toute intervention.

Selon les espèces impactées, un **dossier d'incidences Natura 2000** pourrait également être nécessaire.

F.1.4.2. Réaliser les opérations de débroussaillage/abattage/terrassement/fauche en dehors des périodes sensibles

Afin de permettre un aménagement de la zone concernée par le projet, différents travaux devront avoir lieu dès les premiers mois de lancement du chantier.

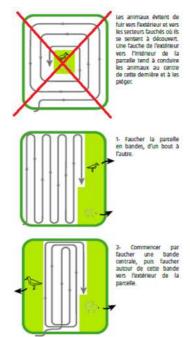
Afin de réduire les risques de destructions éventuelles d'espèces protégées nicheuses, les phases de débroussaillage/d'abattage/terrassement/fauche devront avoir lieu entre les mois de septembre et d'octobre afin de réduire au maximum les impacts directs et indirects sur les espèces.

	Période de sensibilité de l'avifaune nicheuse														
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				
	Période de sensibilité des amphibiens														
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				
	Période de sensibilité des reptiles														
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				
			Pério	de de se	ensibilite	é des ch	auves-s	ouris							
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				

Rouge : Périodes à éviter Jaune : Périodes sensibles Vert : Période à privilégier

Il sera important de respecter quelques règles comme :

- Mettre en œuvre un sens de fauche/abattage favorable à la préservation de la faune : (exemples : fauche en bande d'un bout à l'autre de la parcelle ou fauche centrifuge du centre vers l'extérieur (voir schéma ci-contre);
- Privilégier des vitesses d'avancement aussi réduites que possible;
- Maintenir des espaces de végétation non fauchés/abattus. Ces zones de refuges permettront à la faune de trouver facilement un dernier refuge avant dispersion vers une zone plus sûre. Dans le cas présent, on tendra à faire en sorte que la fauche se termine en direction d'espaces non fauchés ou non impactés comme les zones de boisement conservées.



F.1.4.3. Mesures visant à limiter l'introduction et/ou la dispersion d'espèces exotiques envahissantes

Voici les précautions à prendre afin d'éviter la dispersion et/ ou l'introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes :

- Exiger un nettoyage systématique des machines (roues et chenilles des engins, bennes, et tout autre outil manuel) et des chaussures et gants du personnel avant le déplacement d'un site à l'autre, pour éviter le transport de fragments de plantes pouvant se développer ultérieurement. Les résidus issus du nettoyage devront être stockés et éliminés dans les mêmes conditions que les espèces exotiques envahissantes gérées;
- Limiter l'apport de produits extérieurs (terre végétale, remblais) qui peuvent contenir des fragments de tiges ou de rhizomes d'espèces exotiques envahissantes. La provenance de ces produits devra être vérifiée;
- Éviter de maintenir des terrains nus, c'est-à-dire sans végétation. Les terrains remaniés peuvent être rapidement colonisés. Ces espèces ont un large spectre d'action et s'adaptent facilement à une grande variété de milieux. Elles sont alors très compétitivités sur des milieux remaniés.

G. CONCLUSION

Sur les sites expertisés, les points suivants sont ressortis :

- Présence d'un habitat caractéristique de zone humide : « Saulaies à Salix alba médioeuropéens – G1.131 » ;
- > Plusieurs espèces protégées à enjeu dont une espèce d'intérêt communautaire nicheuse à proximité immédiate du site : Pie-grièche écorcheur ;
- > Une espèce de reptile présente sur trois sites : le Lézard des murailles ;
- Une colonie de Grand Murin (espèce de chiroptère d'intérêt communautaire) est référencée sur la commune d'Orges. Certains sites sont susceptibles d'être utilisés comme zones de chasse et/ou transit.

Ces expertises ont permis de mettre en évidence des enjeux écologiques variables d'une parcelle à l'autre.

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'enjeux écologiques variant de très faible à modéré au sein des parcelles étudiées. Les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue écologique sont celles portant les numéros suivants : 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ; 30 et 31.

On rappelle qu'une attention particulière devra être portée sur le caractère humide de certaines parcelles. En effet, la présence à proximité immédiate de cours d'eau ou de zones à dominante humides pourrait impliquer des expertises supplémentaires.

Certains espaces sont situés à proximité ou au sein de zonages d'inventaires (ZNIEFF) ou réglementaires (Natura 2000). Il en est de même pour des continuités écologiques probables entre plusieurs grands ensembles. Il incombe donc aux aménageurs de prendre en compte ces aspects dans le cadre de l'aménagement éventuel de certaines zones. Un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 pourrait notamment être prescrit par les services instructeurs dans le cas d'un aménagement des parcelles 3 : 4 et 6.

Des préconisations ont été données afin de répondre au mieux aux enjeux en termes de biodiversité. Ces éléments sont à prendre en compte dans le cas de l'aménagement de certaines parcelles. Un non-respect de ces dernières pourrait exposer le contrevenant à des poursuites par les services de l'Etat, surtout en ce qui concerne les espèces protégées et la réglementation sur laquelle repose leurs statuts.

H. ANNEXES

H.1. STATUTS DE PROTECTION ET LEGENDE DES TABLEAUX DE DONNEES POUR LA FAUNE

STATUTS DE PROTECTION ET NIVEAU DE MENACE DE LA FAUNE

Rareté en région

Les différentes catégories sont :

TC: Très Commun C: Commun AC: Assez Commun PC: Peu Commun AR: Assez Rare R: Rare

Degré de menace régional

Les différentes catégories sont :

E: Exceptionnel

DD : Données insuffisantes NA : Non Applicable NE : Non Evalué NM : Non Menacé

LC: Préoccupation Mineure

L : Localisé

NT : Quasi Menacé VU : Vulnérable EN : En Danger Cr : Critique D : Déclin

Niveau de menace national

Une Liste Rouge n'a pas de valeur juridique mais constitue un bilan à propos du niveau de menace de la faune. La nomenclature de statuts diffère selon les taxons (oiseaux, amphibiens, mammifères...).

Liste Rouge Nationale

Les différentes catégories sont :

DD: données insuffisantes LC: préoccupation mineure NT: quasi menacée VU: vulnérable

VU : vulnérable EN : en danger

CR : en danger critique d'extinction

RE : éteinte en métropole

Statuts de protection

Protection nationale concernant les oiseaux : arrêté du 29/10/2009

- Article 3 : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment en période de reproduction et l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat, l'utilisation commerciale ou non des oiseaux.
- Article 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol le préfet peut délivrer pour ces espèces des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux, sous réserve du respect de certaines conditions.

Protection nationale concernant les mammifères : arrêté du 23/04/2007

- Article 2 : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel. Sont interdits également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux

Protection nationale concernant les amphibiens et les reptiles : arrêté du 19/11/2007

- Article 2 : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel. Sont interdits également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.
- Article 3 : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel.

Directive oiseaux : concerne la conservation des oiseaux sauvages

- Annexe I: liste des espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat afin d 'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Annexe II/1 : liste des espèces autorisées à la chasse dans toute l'union.
- Annexe II/2: liste des espèces autorisées à la chasse seulement dans certains pays. La vente d'oiseaux sauvages, le transport pour la vente et la détention pour la vente sont interdits.
- Annexe III/2 : liste les 26 espèces qui échappent à la règle concernant le transport, la vente et la détention de l'annexe II.

<u>Directive Habitat-Faune-Flore</u>: concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage :

- Annexe I : Liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
- Annexe II : liste d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation
- Annexe III : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation
- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte
- Annexe V : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion

Convention de Berne : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel

- Annexe II : espèces de faune strictement protégées.
- Annexe III : espèces de faune protégées mais une certaine exploitation est possible si le niveau si le niveau de population le permet.